

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00329 687 1

Canada. Parlement. Comité
spécial mixte sur la
politique de l'immigration,
1974/76.
1974/76 Rapport au Parlement.

I4

DATE

NAME - NOM

A12

J
103
H72
1974/76
I4
A12



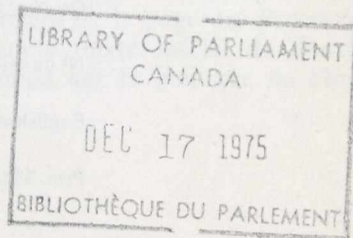
Comité spécial mixte
du Sénat
et de la
Chambre des communes
sur la
politique de l'immigration

Rapport au Parlement

Coprésidents:

Sénateur Maurice Riel
L'hon. Martin O'Connell, député

Première session de la
trentième législature, 1974-1975



Comité spécial mixte
du Sénat
et de la
Chambre des communes
sur la
politique de l'immigration

Coprésidents:

Sénateur Maurice Riel
L'hon. Martin O'Connell, député

Représentant le Sénat:

Sénateurs

Benidickson	Quart
Côté	Stanbury
Godfrey	Yuzyk—(8)
Norrie	

Représentant la Chambre des communes:

Députés

Alexander	Guay (<i>Saint-Boniface</i>)
Beaudoin	Lee
Bégin	MacDonald (<i>Egmont</i>)
Brewin	Nicholson
Daudlin	Portelance
Epp	Prud'homme
Friesen	Scott—(15)

Cogreffiers du comité

G. A. Birch
P. J. Savoie

Publié en conformité de l'autorité de
l'Orateur
de la Chambre des communes par l'Im-
primeur de la Reine
pour le Canada

En vente à Information Canada, Ottawa,
Canada

Ottawa. 1975

N° de catalogue No.: M23-42/1975F

English version. Catalogue No.: M23-42/75

Prix: \$3.00

Remerciements

Ce rapport est maintenant terminé grâce au travail dévoué de plusieurs personnes. Le Comité veut témoigner toute sa reconnaissance à l'Orateur et aux hauts fonctionnaires de la Chambre des communes ainsi qu'aux fonctionnaires du Sénat qui lui ont accordé généreusement leur soutien dans l'exécution de ses tâches; au personnel de traduction et de soutien qui a principalement été fourni par la Direction des comités et de la législation privée, les Services des comptes-rendus des comités, l'agent de liaison entre les Comités de la Chambre des communes et la Direction de l'interprétation et de la traduction du Secrétariat d'État, ainsi que du grand apport de ses greffiers adjoints, MM. Sandy Birch et Patrick Savoie.

Le Comité est également reconnaissant à M. Ted Soroczan d'Information Canada qui s'est occupé des relations publiques du Comité ainsi qu'à M. Peter Dobell directeur du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur, qui a agi en qualité de conseiller du Comité. Sous sa direction, Jill Armstrong et Susan d'Aquino ont contribué pour une très grande part à la rédaction du rapport, ce qui comprenait entre autre la tâche essentielle d'indexer et de corriger l'ensemble imposant de témoignages accumulés. Michael Small et Guy Stanley ont résumé les dépositions et ont fourni d'autres services de soutien. Norman Willans, de la Direction de la recherche de la Bibliothèque du Parlement, a effectué les recherches demandées par le Comité et a participé à la rédaction du résumé des dépositions.

Enfin, le Comité veut également remercier les nombreux témoins et les autres participants qui par leurs exposés constructifs ont beaucoup contribué à approfondir notre compréhension et notre connaissance de la complexité des questions qui doivent être envisagées dans la mise au point d'une nouvelle politique de l'immigration au Canada.

Explication des références

Les renvois, sous la forme 99:99, indiquent le numéro du fascicule suivi du numéro de la page des Procès-Verbaux et Témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la politique de l'immigration,

Première Session, Trentième Législature 1974-75. Les renvois aux citations, sous la forme 099 ou 199, identifient les mémoires écrits en provenance d'organismes (O) ou de particuliers (I) et constituent les Documents du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la politique de l'immigration.

Autres sénateurs et députés qui ont participé aux travaux du Comité

Sénateurs

Bonnell	Perrault
Fergusson	Prowse
Heath	Rowe
McElman	Thompson
	Williams

Et Députés

Anderson	Lachance
Caccia	Landers
Douglas (<i>Bruce-Grey</i>)	LaSalle
Gilbert	Orlikow
Gray	Ritchie
Haidasz	Rodriguez
Joyal	Rompkey
Kaplan	Stollery

Les villes où le Comité a tenu des audiences publiques

Alberta: Edmonton

Colombie-Britannique: Kamloops, Prince George, Vancouver

Île-du-Prince-Édouard: Charlottetown

Manitoba: Winnipeg

Nouveau-Brunswick: Fredericton

Nouvelle-Écosse: Halifax

Ontario: Hamilton, Ottawa, Stratford, Sudbury, Toronto, Windsor

Québec: Montréal, Ville de Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières

Saskatchewan: Regina

Terre-Neuve: St. John's

Territoires du Nord-Ouest: Yellowknife

Table des matières

Remerciements	iii
Introduction	1
Le Canada a besoin des immigrants	11
Facteurs démographiques	5
Facteurs économiques	7
Préjugés à l'égard des immigrants	10
Objectifs généraux	13
L'aide au développement et l'exode des cerveaux	14
Non-discrimination	16
Gestion des mouvements d'immigration	20
Critères de sélection	25
Parents parrainés	25
Immigrants indépendants	26
a) Éducation et formation	27
b) Compétence professionnelle	28
c) Âge	29
d) Langue	29
e) Parents au Canada	30
f) Le marché du travail	30
g) Emploi réservé et profession désignée	32
h) Demande par région	33
i) Évaluation personnelle et pouvoirs discrétionnaires	35
Les réfugiés	37
Catégories interdites	40
Contrôle et application	45
Contrôles d'entrée et sortie	45
Enquête spéciale, procédures d'appel et d'expulsion	49

Travailleurs temporaires	56
Étudiants étrangers	62
Services aux immigrants	66
Restructuration du ministère	71
Coopération fédérale-provinciale	73
La loi et les règlements	75
Appendice A	77
Attitudes du public envers la politique d'immigration	77
Appendice B	87
Population et immigration	87
Appendice C	91
Index des témoins qui ont comparu lors des déli- bérations du comité	91
Appendice D	101
Index des autres mémoires	101

Rapport au Parlement

1. Le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la politique de l'immigration a l'honneur de présenter son

Troisième Rapport

2. Conformément au mandat que lui ont confié la Chambre des communes, le lundi 3 mars 1975, et le Sénat, le mercredi 5 mars 1975, le Comité a entendu des témoignages et examiné la politique d'immigration canadienne.
3. Le Comité a estimé que sa tâche consisterait à faciliter et à mettre en lumière un débat national sur l'avenir de l'immigration au Canada. Habilité par son mandat à *«inviter le public à faire connaître son opinion»* sur les questions soulevées dans le Livre vert sur l'immigration déposé à la Chambre en février, le Comité a tenu des réunions publiques à Ottawa et à travers le Canada. Organismes et particuliers étaient invités à présenter des mémoires lors des réunions ou à les envoyer par le courrier.
4. Au cours de 35 semaines d'activité, le Comité a tenu près de 50 réunions publiques dans 21 villes choisies réparties dans les cinq grandes régions du Canada, y compris les territoires du Nord-Ouest. Plus de 400 témoins ont présenté des mémoires lors de ces réunions. En outre, le Comité a reçu plus de 1,200 lettres et mémoires de particuliers, et plus de 200 mémoires d'organismes qui n'ont pu se faire représenter. En tout, plus de 1,800 particuliers et organismes ont exposé leurs points de vue. Une analyse détaillée des attitudes et des inquiétudes des témoins, des auteurs des mémoires et des lettres a été préparée et constitue l'Annexe A. Ont pris une part active aux discussions: le ministre et les hauts fonctionnaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'immigration; des organismes portant un intérêt particulier à l'immigration; des experts universitaires et autres, y compris de nombreux groupes et particuliers ayant la compétence voulue pour se prononcer sur la loi

de l'immigration et de nombreux représentants du grand public intéressés aux problèmes touchant la politique de l'immigration. Des représentants de certains gouvernements provinciaux ont aussi utilement contribué aux travaux du Comité lors de réunions et de consultations.

5. En plus de participer aux réunions, des groupes de membres du Comité ont aussi visité des centres d'accueil et d'acheminement des immigrants à Toronto, Montréal, Vancouver, Fort Érié, Winnipeg et Londres (Angleterre). Certains sont même allés à Washington, D.C., consulter de hauts fonctionnaires américains et voir sur place la politique d'immigration des États-Unis.
6. La création du Comité a suscité de nombreuses réactions du public. Bon nombre d'organismes intéressés ont manifesté le désir de participer aux réunions tout en objectant que le désir du Parlement de voir le Comité remettre son rapport le 31 juillet ne leur donnait pas suffisamment de temps pour rédiger leurs mémoires. Vu le grand nombre de mémoires attendus, le Comité lui-même était d'avis qu'il lui faudrait plus de temps pour mener sa tâche à bien. A la demande du Comité, le Parlement a accordé une prolongation de trois mois, fixant au 31 octobre la date de présentation du rapport. La date limite pour la présentation des mémoires fut alors fixée au 15 septembre. La plupart des organismes ont pu respecter ce délai, mais les mémoires reçus par la suite ont été étudiés. Au dernier moment, le Comité a estimé nécessaire de demander une autre prolongation de deux semaines pour la traduction et l'impression de ce rapport.
7. Dans quelle mesure les opinions recueillies par le Comité étaient-elles représentatives? Jusqu'à quel point les réunions publiques furent-elles un bon miroir de l'opinion de la population du pays? Il est vrai que certains petits groupes d'extrémistes ont tenté de noyauter des réunions et ont souvent essayé d'empêcher l'expression de points de vue différents des leurs. Mais ils n'ont jamais réussi pleinement à atteindre leur but.

Même aux réunions les plus tapageuses, le Comité a été saisi de nouveaux problèmes et a entendu de nouveaux points de vue. Après chaque réunion publique, le courrier se gonflait de l'afflux de nouveaux mémoires.

8. Le nombre et la portée des réponses reçues, oralement ou par écrit, sont la preuve que le Comité a eu la possibilité d'examiner à fond toute la gamme des vues nationales sur chacun des aspects de la politique. Chaque point de vue avait son partisan. Le vif intérêt du public, les comptes rendus des médias et la publicité payée par le Comité ont concouru à attirer une assistance nombreuse à la plupart des réunions publiques. Le Comité a fait face au problème épineux d'une surabondance plutôt que d'une pénurie de témoins durant les périodes prévues.
9. En général, le Comité est satisfait de la méthode utilisée pour sonder l'opinion publique et il est d'avis qu'elle offrait d'importants avantages:
 - (1) Elle a sensibilisé le Comité aux diverses façons dont les différentes régions envisagent l'immigration;
 - (2) Elle a permis au Comité de dépasser le cadre conceptuel et géographique d'Ottawa pour entrer en contact avec des vues qui auraient pu autrement lui échapper;
 - (3) Elle a fourni aux membres du Comité et au public canadien l'occasion de dialoguer et de s'exprimer librement sur une importante question de politique.Toutefois, certains membres du Comité estiment que la méthode a eu pour inconvénient d'inciter certaines personnes non représentatives et excessivement émotives à exposer leur point de vue.
10. Le présent rapport décrit la réaction du Comité à la gamme de renseignements et d'opinions qui lui ont été présentés au cours du dialogue. Vous remarquerez que les questions soulevées dans le Livre vert du gouvernement sur la politique de l'immigration et les données qu'il contient ont souvent servi de point de départ au débat national dans lequel le Comité s'est lancé. En fait, le rapport ne traduit pas uniquement

l'opinion du Comité sur le Livre vert. Il cherche à déterminer les préoccupations générales qui ressortent de ses rencontres avec le public et de ses enquêtes; il vise à exprimer les vues du Comité sur la plupart de ces questions et recommande de conserver ou de modifier certaines politiques ou modalités précises d'immigration; finalement, il propose les grandes lignes de la prochaine politique canadienne d'immigration.

Le Canada a besoin des immigrants

11. Le Comité est d'avis que le Canada doit continuer à être un pays d'immigration. Cette conclusion est surtout le fruit d'arguments démographique et économiques qui ont fortement impressionné le Comité de même que la nécessité de tenir compte de considérations familiales et humanitaires pour des raisons décrites ci-après.

Facteurs démographiques

12. La chute extraordinaire de la natalité au Canada depuis 1960 donne à l'immigration un rôle de plus en plus important dans notre croissance démographique. En 1974, notre population de 23 millions s'est accrue de 348,000 habitants dont la moitié était due à l'immigration, comme le montre le graphique 1 (Appendice B). Que l'immigration compte pour une large part dans sa croissance démographique est une chose que le Canada n'avait pas vue depuis les années 20. Cette tendance va probablement se poursuivre. Le Comité a été impressionné par le fait que si la natalité cesse de baisser et qu'on extrapole le taux actuel de fertilité de 1.8 par femme, on s'aperçoit que le Canada aura besoin d'une importation *nette* de plus de 50,000 immigrants par année pour empêcher une baisse de sa population après l'an 2,000. Le graphique 2 (Appendice B) illustre les conséquences des différents niveaux d'immigration nette.
13. Il faut noter en outre qu'il s'agit ici de chiffres nets, tenant compte d'une estimation de l'émigration. Il n'existe à l'heure qu'il est aucune statistique sur l'émigration annuelle et les méthodes actuelles de calcul ne nous permettent pas d'obtenir des chiffres sûrs. Toutefois, d'après des estimations sérieuses, l'émigration pourrait s'élever au tiers environ du nombre brut des immigrants, de sorte qu'il serait raisonnable d'ajouter 50% aux chiffres nets du graphique n° 2 pour calculer le chiffre brut de l'immigration. D'après ces calculs, il

faudrait, si le taux de fécondité se maintient, un chiffre annuel de 75,000 immigrants pour conserver pendant la première moitié du 21^e siècle un niveau démographique de 28 millions. Même alors, on peut s'attendre que la population baisse de deux millions vers l'an 2,071. Pour stabiliser la population pendant le prochain siècle, il faudrait un taux brut d'immigration de 150,000 personnes par an.

14. Le Comité admet que ces chiffres se fondent sur plusieurs hypothèses et que la situation pourrait changer considérablement avec le temps. Mais ils nous indiquent qu'il faut s'y prendre longtemps à l'avance pour modifier l'évolution démographique. Le Comité estime qu'un pays aussi vaste et aussi peu habité que le Canada ne peut pas se permettre une baisse démographique; tous ses membres considèrent donc que le Canada doit continuer à accueillir un minimum de 100,000 immigrants par an aussi longtemps que le taux actuel de fécondité se maintiendra. Le Comité est divisé quant à proposer un plafond maximum chiffré ou procentuel de la population canadienne. Mais il est d'accord pour que le gouvernement, en fixant l'objectif annuel mentionné plus loin, ne considère pas le chiffre minimum de 100,000 comme plafond.
15. Par conséquent, le Comité rejette l'opinion de certains de ceux qui ont présenté des mémoires, voulant que le Canada ferme ses portes à l'immigration. D'autre part, à une époque de mobilité considérablement accrue, le Comité pense que le Canada ne peut pas se permettre d'adopter une politique de la «porte ouverte» et doit continuer à réglementer le total annuel des immigrants au Canada. Le Comité est en faveur d'une politique de modération entre ces deux extrêmes.
16. Pour mettre en œuvre une telle politique, le Comité est tout à fait d'accord avec le gouvernement de Terre-Neuve qui a soutenu que *«en cette période de croissance démographique galopante, d'épuisement rapide des ressources et d'inquiétude économique, il*

faut réussir à contrôler et à orienter (l'immigration) . . . pour servir au mieux les intérêts des Canadiens.

(30:80) Pour ce faire, on devrait tenir compte des besoins à long terme autant que des pressions à court terme. Le Comité se rend bien compte qu'en période de chômage élevé, il est possible que les chômeurs, en particulier, considèrent que les nouveaux immigrants leur font concurrence sur un marché restreint de l'emploi. Les membres du Comité se rendent également compte que le Canada continue à avoir chaque année un taux exceptionnellement élevé de débutants sur le marché du travail. Par exemple, en 1972, 320,000 personnes sont entrées sur le marché du travail qui atteint un total de 9,086,000 travailleurs. André Raynauld, président du Conseil économique du Canada, a averti qu'au milieu des années 1980, le Canada aura un taux réduit de nouveaux venus dans la population active, ce qui pourrait signifier que, sans l'immigration, l'expansion économique future risque d'être entravée par des pénuries de main-d'œuvre. (15:14). Le Comité a accepté la déclaration de Harvey Lithwick qu'il «*est désastreux*» pour un pays de lier l'immigration au développement économique à court terme. L'immigration est «*un investissement à long terme dans des ressources humaines*». (48:22) La conclusion qu'il a tirée de cet ensemble de témoignages a été que, pour des motifs démographiques, il est important de continuer de régulièrement admettre un nombre modéré d'immigrants.

Facteurs économiques

17. Le Comité a entendu un grand nombre de témoignages contradictoires au sujet des coûts et des avantages économiques de l'immigration. Il a reconnu que les témoignages permettant de porter des jugements précis étaient loin d'être satisfaisants. Comme Louis Parai l'avait observé dans l'étude préparatoire au Livre vert, *L'incidence économique de l'immigration*,

«Les résultats des travaux antérieurs n'indiquent pas clairement les incidences économiques de l'immigration au Canada dans l'après-guerre . . . Dans la plupart des cas, l'effet n'a pas été considérable. Il est probable que les incidences les plus importantes consistent à augmenter légèrement les revenus par habitant et l'expansion économique . . . et à rendre la main-d'œuvre plus adaptable . . .» (p. 81)

18. Le Comité a entendu des déclarations contradictoires sur la contribution d'une politique d'immigration expansionniste aux économies d'échelle. Dans l'ensemble, les membres du Comité ont convenu avec M. Raynauld que l'argument selon lequel une immigration permanente contribue aux économies d'échelle *«était très faible»*. (15:16)

Le Comité estime que les avantages de l'immigration sont évidents, pourvu qu'il y ait des perspectives raisonnables d'emploi. Bien entendu, l'immigration entraîne directement des coûts spéciaux, comme l'a signalé le mémoire de la Commission économique des provinces de l'Atlantique, particulièrement dans les domaines de l'enseignement, de la formation et des services d'adaptation. Mais, en contrepartie, les immigrants arrivent au Canada avec une formation et une expérience professionnelle qui n'ont pas été acquises aux frais du Canada. Tous ces facteurs ont conduit le Comité à conclure que le Canada contribuerait mieux à sa propre prospérité économique en continuant à accueillir un nombre modéré d'immigrants.

19. Pour toutes ces raisons, le Comité recommande qu'à l'avenir l'immigration soit considérée comme un élément centre d'une politique démographique nationale, et qu'on réalise cet objectif en fixant un nombre d'immigrants qu'on rajusterait de temps à autre pour aboutir à un accroissement démographique équilibré, compte tenu de l'évolution des conditions et des besoins économiques, ce

qui signifie un nouvel engagement des pouvoirs publics à planifier la formulation des objectifs en matière d'immigration, et également l'acceptation d'un argument présenté énergiquement par M. Raynauld, à savoir que «Une modification du rythme de la croissance démographique peut avoir des conséquences capitales sur l'économie, que ce rythme soit plus lent ou plus rapide». (15:5) Ultérieurement, durant l'interrogatoire M. Raynauld a exprimé son opinion plus explicitement.

«Il serait peu souhaitable que l'immigration fluctue trop, pas plus que le revenu et les investissements, parce que cette situation provoque une instabilité de l'économie qui est très coûteuse pour le Canada».
(15:39)

Préjugés à l'égard des immigrants

20. L'opinion selon laquelle les immigrants s'entassent dans les villes, aggravent la pénurie de logement, contribuent à la hausse de la criminalité, transportent des maladies infectieuses et sont un fardeau pour le bien-être social et les services gouvernementaux est un thème persistant dans les mémoires hostiles à l'immigration. Le même argument a été formulé en termes précis par le maire de Vancouver: «*(A Vancouver), l'immigration a exercé une forte pression sur les prix des terrains et par conséquent, des logements . . . Les immigrants nous ont apporté talents, argent et culture, mais ils n'ont pas apporté de terres . . . il s'agit principalement d'une question d'espace et non d'une question de race*». (26:6-7) Le Comité reconnaît que ce sont tous là des problèmes auxquels se heurtent les villes à croissance rapide, mais conclut que le dynamisme économique, social et culturel des villes et leur attrait pour les Canadiens et les immigrants également, sont à l'origine de ces problèmes. En fait, la migration des Canadiens à l'intérieur du Canada, de la campagne vers les villes et d'une province à l'autre, représente le principal stimulant du développement urbain. Le graphique 3 (appendice B) illustre la migration inter-provinciale de 1966 à 1971 et montre comment les Canadiens ont tendance à se déplacer. Et le graphique en question n'indique même pas les déplacements importants à l'intérieur des provinces, du pays du Caribou à Vancouver ou de Labelle à Montréal, par exemple.

21. Le Comité est convaincu que, même sans l'immigration, les grandes villes du Canada se heurteraient aux problèmes inhérents au développement urbain. Les immigrants ne représentent qu'un affluent qui se jette dans le grand fleuve des Canadiens qui sont allés s'établir dans les villes en nombres toujours croissants au cours du siècle. Ce qui ne signifie pas que le Comité ne reconnaît pas les besoins de planifications

des villes. Il pense simplement qu'on ne devrait pas reprocher aux immigrants un problème dont ils sont peu responsables, bien qu'ils y soient pour quelque chose. Les Canadiens qui s'inquiètent de la qualité de la vie dans nos villes devraient chercher une autre solution que la réduction brutale de l'immigration, s'ils veulent améliorer la vie urbaine.

22. Pareilles fausses idées abondent également en ce qui concerne l'incidence de l'immigration sur les prestations et les services sociaux, et sur les services de santé. Aucun des témoignages n'a étayé par des faits la notion populaire voulant que les nouveaux venus utilisent ces services plus que les Canadiens de naissance. Bien au contraire, le Comité a l'impression que l'utilisation de ces services par les immigrants est inférieure à la moyenne nationale, pour la raison évidente qu'un grand nombre d'entre eux sont originaires de pays où de tels services sont traditionnellement assurés par la famille. En fait, il semblerait que les migrants interprovinciaux et les migrants «campagnes-vers-villes» aient beaucoup plus recours à l'aide qu'offrent les gouvernements que les personnes venues de l'étranger.

23. La contribution des immigrants au sein de la population active n'est pas moins productive que celles des Canadiens de longue date. Les critères de sélection sont conçus de manière à assurer que les nouveaux venus soient en mesure d'obtenir des emplois sans entraîner le licenciement des travailleurs Canadiens. L'Association Sikh indo-canadienne de Prince Rupert a déclaré:

«... Les Indiens d'Asie ont réussi à trouver des emplois, à obtenir un revenu familial élevé, à acheter leur propre domicile, et à se sentir chez eux au Canada.» (09)

D'autres personnes ont tenté d'expliquer les difficultés initiales que connaissent certains immigrants dans la recherche d'emplois satisfaisants. Un économiste, lui-même immigrant, a déclaré au Comité que: «... la

mobilité (en matière de profession) est inhérente à la structure des professions» (47:38); il faisait ainsi allusion à un ensemble de facteurs tels que l'ancienneté professionnelle dans les syndicats, les différences techniques entre les pays dans l'exercice d'un métier et d'autres éléments. Il est possible que ces facteurs compliquent la tâche d'un immigrant à la recherche d'un emploi stable.

24. Certains mémoires alléguaient que les immigrants, particulièrement ceux qui ne sont pas de race blanche, contribuent considérablement à la hausse de la criminalité. Les témoignages d'experts n'ont pas corroboré cette accusation. M. Frederick Zemans, d'Osgoode Hall, a déclaré:

«... la plupart des immigrants qui viennent au Canada ont peur du système judiciaire... et ils ont très peur d'avoir des problèmes de nature légale pendant qu'ils sont au Canada.» (10.5)

En outre, d'après une étude effectuée par le ministère du Solliciteur général en 1974, les statistiques indiquent que le taux de criminalité des immigrants est environ moitié moindre que celui des Canadiens (rapport 6/74).

Objectifs généraux

25. Le Comité convient que la politique d'immigration canadienne devrait répondre à certains besoins humanitaires et également servir les intérêts économiques, sociaux et culturels du Canada. En conséquence, il est favorable à ce que l'on continue à poursuivre les buts consistant à réunir les familles et à offrir un asile aux réfugiés; il recommande que ces deux groupes soient traités différemment des autres immigrants: il faudrait continuer à exempter les membres de la famille immédiate de l'évaluation par le système des points et accorder à la venue des réfugiés une attention compatissante convenant à la nature et aux circonstances de chaque cas.
26. Le Comité reconnaît que c'est grâce à l'apport et aux efforts de générations successives d'immigrants, que le Canada s'est développé, devenant ainsi un pays où la vie est relativement sûre, riche, libre et satisfaisante. Environ quatre millions d'immigrants sont venus s'établir au Canada depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Leur compétence, leur énergie et leur enthousiasme ont considérablement ajouté à chaque facette de la vie canadienne, et ont créé une vibrante mosaïque culturelle. Le Comité croit fermement que l'établissement des immigrants de l'après-guerre aux côtés de nos deux cultures fondatrices représente l'un des chapitres les plus positifs de l'histoire du Canada depuis 1945. Il espère que l'immigration continuera à contribuer au bien-être économique, culturel et social du pays.
27. Si ces objectifs restent immuables, il est évident que le système actuel d'immigration a besoin d'être modifié et modernisé. On a présumé que l'immigration se réglait essentiellement d'elle-même, c'est-à-dire que moins de personnes désirent immigrer au Canada lorsque le chômage y est élevé ou l'économie mauvaise et qu'ainsi il y aurait toujours *automatiquement* un équilibre entre le nombre de candidats à l'immigration et la capacité économique du Canada de les intégrer. L'expérience a prouvé que cette supposition est fautive. Il est déjà

manifeste que quoi qu'il arrive au Canada, la migration mondiale, motivée par un désir d'amélioration économique, s'accroît considérablement. En raison du petit nombre de pays prêts à recevoir des immigrants, la poussée exercée sur le Canada va dépasser sa capacité d'assimiler la nouvelle population.

28. La manière de voir des Canadiens au sujet de la valeur intrinsèque de la croissance a aussi énormément changé. La croissance n'est plus considérée comme synonyme de progrès mais comme l'un des facteurs contribuant à la congestion urbaine, la pollution de l'environnement et l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables menaçant ainsi la qualité de la vie en général.
29. Pour ces raisons, le Comité recommande que le système actuel d'immigration qui permet l'entrée en tant qu'immigrant de tous ceux qui répondent à certains critères quel qu'en soit le nombre, fasse place à un système plus élaboré, capable de régulariser le courant total. Cependant, ce système proposé tout en restreignant les nombres, doit le faire de façon juste, non discriminatoire, efficace et pratique.

L'aide au développement et l'exode des cerveaux

30. Le Comité a étudié les arguments de certains mémoires voulant que le Canada considère l'immigration comme une méthode permettant d'atténuer les problèmes de surpopulation d'autres pays ou tout au moins comme une façon de soulager les souffrances de quelques-uns des nécessiteux de la terre.
31. Tout en affirmant que le Canada a l'obligation et le devoir de travailler à l'amélioration de la condition humaine à l'échelle internationale, le Comité, pour un certain nombre de raisons, est d'accord avec la plupart des mémoires pour rejeter l'idée que l'immigration au Canada pourrait ou devrait être un élément ayant

quelque importance dans cette entreprise. Il est impossible que le Canada accueille suffisamment d'immigrants pour que cela ait un effet sensible dans les pays pauvres aux prises avec une explosion démographique.

32. Le Comité croit que la meilleure façon pour le Canada d'aider à améliorer les conditions de vie dans les pays pauvres, serait en concentrant ses efforts sur l'aide au développement et en cherchant à améliorer les modalités du commerce international. Dans la mesure où ce qui est entrepris par le Canada et les autres pays développés sera couronné de succès, les pays moins nantis n'auront plus à croire que l'immigration est une solution à leurs problèmes. Le Comité est d'accord avec la déclaration du projet inter-église sur la population selon laquelle *«au lieu de simplement offrir une façon d'échapper à la pauvreté, il serait plus réaliste que le Canada aide à mettre fin à la pauvreté elle-même dans le Tiers-Monde.»*(33:98)

33. En étudiant la nature et l'étendue des responsabilités internationales du Canada en formulant sa politique d'immigration, le Comité a également discuté de ce qu'on appelle «l'exode des cerveaux», question souvent abordée. De nombreux mémoires sont d'accord avec l'Union nationale des étudiants pour dire qu'en acceptant les personnes qualifiées, instruites, jeunes et énergiques venant des pays en voie de développement, le Canada continue à *«arracher des personnes de pays où leurs compétences et leur formation sont beaucoup plus importantes.»* (0110). On a dit que par là le Canada se dérobaît à ses responsabilités internationales et que c'était en contradiction directe avec nos politiques d'aide au développement. Cependant, quelques mémoires, particulièrement ceux d'immigrants de l'Inde et de la Chine ont indiqué que l'anxiété devant l'exode des cerveaux des pays en voie de développement est exagérée car, dans quelques-uns de ces pays, le nombre de ceux qui reçoivent une instruction supérieure dépasse les

possibilités d'emplois appropriés qui s'offrent à eux.
(30:73-5)

34. Le Comité admet qu'il s'agit là d'une question complexe et que ces deux arguments ont une part de vérité. Si certains pays cherchent à se protéger de l'émigration de ressortissants possédant des talents et des qualifications essentiels à leur développement, le Canada se doit de respecter la libre circulation des idées et des personnes. Le Comité estime qu'il incombe au pays d'émigration de faire le nécessaire pour se protéger contre «l'exode des cerveaux» et au Canada de ne pas encourager activement l'immigration. L'acceptation par le Canada d'immigrants ne doit témoigner d'aucune discrimination quant au pays d'origine.

Non-discrimination

35. Le Comité a reçu de nombreux mémoires concernant la composition raciale et ethnique de la population canadienne et son rythme d'évolution. Certains d'entre eux, que ce soit de Canadiens ou d'immigrants, témoignent d'inquiétudes au sujet de l'augmentation récente et assez rapide de l'immigration de non-blancs particulièrement dans les grandes villes. Certains préconisent des restrictions sévères où l'interdiction totale de l'immigration en provenance de pays à population de couleur. Le Comité a également reçu des témoignages d'intolérance dans certaines collectivités canadiennes à l'égard de non-blancs.
36. Le Comité s'est efforcé d'identifier l'origine des préjugés raciaux que reflétaient ces mémoires dont beaucoup préconisent des restrictions sévères ou l'interdiction totale de l'immigration non blanche. Certaines personnes ont avoué que les valeurs et coutumes des nouveaux arrivants les inquiètent; cette inquiétude tend à s'accroître dans la mesure où les croyances et modes de vie des immigrants diffèrent de ceux des collectivités traditionnelles canadiennes. D'autres ont fait preuve d'une aversion irrationnelle pour

une couleur de peau et une apparence physique différente des leurs.

37. Le Comité admet qu'étant donné la récession économique mondiale et le fort chômage chez nous au cours des dernières années, les Canadiens puissent se sentir moins en sécurité et veuillent davantage protéger un pays vers lequel on veut émigrer des quatre coins du monde. La discrimination raciale et l'hostilité envers les groupes minoritaires sont des phénomènes mondiaux qui tendent à s'accroître en période de crise économique. Cette intolérance devrait s'atténuer en fonction de l'amélioration des conditions économiques.

38. D'après un point de vue exposé au Comité, toute décision de limiter quantitativement des groupes ethniques ou raciaux quelconques provoquerait l'anxiété et l'instabilité au sein de ces mêmes groupes résidant déjà au Canada. De l'avis d'un immigré indien, cela reviendrait à dire *«qu'il y a déjà ici beaucoup trop d'Indiens d'Asie»*. (41:27). Un porte-parole du Congrès arménien se fait l'écho d'un sentiment partagé par maints immigrants:

«(une politique restrictive serait) une insulte à la dignité humaine en général et pour les milliers d'Asiatiques et d'Africains qui ont adopté la citoyenneté canadienne et travaillent à la construction d'un Canada et d'un monde meilleur...Les Canadiens d'origine asiatique et africaine se sentiront de plus en plus rejetés par les autres Canadiens...»(16:43 & 44).

39. On risque de créer une catégorie de citoyens de deuxième classe groupant de nombreux étrangers qui ont établi leur foyer au Canada. Il est évident que la facilité d'adaptation des nouveaux arrivants à la vie canadienne dépend largement de l'estime dans laquelle les tient leur communauté d'accueil et d'un traitement non discriminatoire au niveau de l'emploi, du logement et des services. En affirmant cela, le Comité est convaincu que

la majorité des Canadiens font preuve de tolérance et de générosité et condamnent toute espèce d'hostilité et de discrimination raciale envers ceux qui ne sont pas comme eux.

40. Le Canada est devenu dans une large mesure une société multiculturelle et multi-raciale. Le Comité exhorte les Canadiens à prévoir le fait que beaucoup de futurs immigrants viendront d'ailleurs que d'Europe et que beaucoup ne seront pas de race blanche. Les statistiques corroborent cette nouvelle tendance. Jusqu'à 1967, près de 80 p. 100 des immigrants venaient d'Europe mais, en 1974, ils ne représentaient qu'un peu moins de 40 p. 100. Ce déclin de la migration européenne a résulté en grande partie de l'amélioration du niveau de vie européen, ce qui fait que le Canada exerce moins d'attrait qu'auparavant. Il est significatif qu'en 1974, à l'exclusion de la forte immigration à partir de la Grande-Bretagne, conséquence des difficultés économiques de ce pays, les gros contingents d'immigrants venaient de pays pauvres de l'Europe avec le Portugal en tête, suivi par l'Italie, la Grèce et la Yougoslavie. Il est peu vraisemblable que ces tendances se renversent. Il faut que les Canadiens acceptent le fait que la capacité du pays à attirer les immigrants européens a décliné et que si nous voulons des immigrants, il nous faut regarder ailleurs.
41. Le Comité recommande donc unanimement que la politique de l'immigration continue de reposer sur les principes de justice et de non-discrimination en raison de la race, de la croyance, de la nationalité, de l'origine ethnique et du sexe, et que ces principes soient formellement stipulés dans la prochaine loi. Il s'ensuit donc qu'il est nécessaire d'exclure de toute loi ultérieure les dispositions du paragraphe 57 (9) de la loi actuelle qui servent de fondement légal à une politique discriminatoire même si on ne les a pas invoquées depuis très longtemps.
42. En vue de favoriser la bonne entente intercommunautaire, le Comité recommande en outre

d'instituer un programme éducatif pour les écoles et pour le public et de prendre les mesures législatives voulues pour protéger aussi bien les Canadiens que les immigrants contre toute discrimination raciale et ethnique. Comme le Conseil administratif des étudiants de l'université de Toronto l'a dit:

«Citoyens canadiens individuels, il nous fait...modifier nos propres attitudes et notre compréhension pour faciliter le processus d'intégration. Une fois qu'un immigrant a mis le pied dans ce pays, il ou elle est un des nôtres. Nous-mêmes en tant que pays, et les immigrants en tant qu'individus, avons conclu en contrat». (34:103).

Des lois qui sauvegardent efficacement les droits de l'homme, l'information du public et des programmes d'initiation communautaires facilitent l'adaptation des groupes entre eux. La Grande-Bretagne qui, au cours des années 1960, a subi de graves tensions raciales, a obtenu des résultats extrêmement favorables de ses mesures législatives et programmes sur les droits de l'homme.

Gestion des mouvements d'immigration

43. Le Comité reconnaît que le système actuel de points servant à évaluer les immigrants éventuels s'est révélé précieux en tant que mode de sélection équitable. Cependant, il n'a jamais été conçu de manière à réglementer le *nombre* d'immigrants qualifiés acceptés; pour ce qui est du taux d'immigration, on s'en remettait à la conjoncture de l'économie canadienne. Il en a résulté de sérieuses fluctuations de taux, comme l'indique le graphique n° 4 (appendice B). (Signalons cependant qu'un des sommets de cette courbe correspond à l'arrivée de réfugiés hongrois). Par ailleurs, le Comité constate qu'il est en partie illusoire de penser que l'immigration serait apparemment liée à la demande sur le marché canadien du travail. Ces fortes fluctuations prouvent moins l'efficacité de régulateurs automatiques comme le marché du travail qu'elles démontrent qu'on peut efficacement augmenter ou restreindre l'immigration par des mesures qui n'émanent pas de l'administration publique. Le plus souvent, on modifie les critères de sélection par règlements ministériels dont les plus récents, qui remontent à octobre 1974, favorisent un candidat détenant une offre d'emploi ou exerçant un métier qui entre dans la catégorie des quelques «emplois désignés».

44. De l'avis du Comité, ces méthodes sont nettement insuffisantes, vu les besoins actuels ou futurs du Canada. Les statistiques montrent l'intérêt croissant que présente l'immigration au Canada à travers le monde. Les agents canadiens d'immigration ont reçu en 1974 plus de 750,000 demandes de renseignements sur la possibilité d'immigrer au Canada. Pour faire face au volume des nouvelles candidatures auxquelles on s'attend et pour que le Canada bénéficie d'une croissance démographique équilibrée, le Comité estime que l'administration actuelle de l'immigration doit être considérablement modifiée.

45. Il faudrait que l'un des principaux objectifs de la nouvelle politique soit la régularisation du flot

d'immigrants pour assurer une croissance démographique équilibrée. Le Comité propose qu'on fixe un objectif annuel et au point une méthode permettant de déterminer cet objectif et de s'y conformer. Les principaux indicateurs servant à fixer les objectifs devraient être d'ordre (1) démographique et tenir compte du taux de natalité, de l'évolution numérique de la population totale et de la pyramide des âges ainsi que des entrées et des sorties sur le marché du travail; (2) on devrait également tenir compte d'indicateurs économiques comme le niveau d'activité économique, le chômage et l'emploi qui fluctuent en général sur de plus courtes périodes.

46. Une planification judicieuse de la population et de l'immigration dépend de statistiques fidèles; l'absence de chiffres précis sur l'émigration à partir du Canada constitue une sérieuse lacune. Toutefois, après en avoir débattu, le Comité a rejeté la possibilité de recourir à des visas de sortie mais il espère qu'on pourra exercer un contrôle de l'émigration par d'autres moyens.
47. Les membres du Comité ont parlé des plafonds annuels possibles qu'on pourrait imposer à l'immigration. (En l'absence de statistiques sur l'émigration, l'objectif devrait être exprimé par un ordre de grandeur plutôt qu'en chiffres absolus.) Tenant compte de sa proposition antérieure voulant que, dans les circonstances actuelles, le Canada continue d'accueillir au moins 100,000 immigrants chaque année et que ce nombre ne devrait aucunement constituer un plafond. Le Comité recommande que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, après consultation des provinces, propose un objectif annuel.
48. Il est nécessaire que la proposition gouvernementale puisse faire l'objet d'un examen de la part du Parlement, ce qui pourrait se faire si le ministre de l'Immigration proposait un «objectif» au Parlement, sous la forme d'une résolution. Le Comité suggère que cette résolution soit renvoyée, sans débat, au Comité permanent de la main-d'œuvre et de l'immigration à qui le ministre

fournirait des explications quant à la détermination de l'objectif, fournirait un compte rendu des résultats de l'année précédente ainsi que d'une projection des niveaux d'immigration proposés portant sur une période de trois à cinq ans.

49. Une fois l'objectif annuel déterminé, on calculerait le nombre probable de candidats parrainés pour une période donnée (le Comité a tout lieu de croire qu'on peut le faire assez précisément) et l'on soustrairait ce nombre du total à atteindre. On obtiendrait ainsi le chiffre maximal des candidats indépendants admissibles dans l'année. Le Comité estime que le nombre de réfugiés étant imprévisible, ces derniers ne devraient pas entrer en ligne de compte.
50. Le Comité croit que ce système d'objectif et de plafond se révélerait souple et maniable. En limitant le nombre d'immigrants indépendants reçus chaque année, on créerait inévitablement une liste d'attente de candidats admissibles. Chacun se verrait désigner une place sur cette liste et connaîtrait approximativement sa date d'entrée au Canada; chaque trimestre, on accueillerait un quart du nombre total de ces immigrants afin d'en répartir l'entrée. Après consultation avec les responsables américains, les membres du Comité ont appris que les listes d'attente constituaient une méthode très satisfaisante pour régulariser le flot de l'immigration, tant du point de vue du pays d'accueil et que des immigrants.
51. L'objectif prévu pour une année constitue un ordre de grandeur, un but à atteindre; mais comme il est difficile de connaître le nombre exact d'immigrants parrainés au cours d'une année donnée, l'objectif pourrait être dépassé ou n'être pas atteint. Tandis que, d'une part, le nombre des immigrants parrainés ne serait pas limité, un plafond serait fixé et respecté à l'égard des immigrants indépendants. Toute personne admissible aurait le droit d'entrer immédiatement. De même, le nombre des réfugiés acceptés au cours d'une année donnée dépendrait du gouvernement au pouvoir dont la

décision serait fonction de la situation dans le pays en cause et de la capacité d'absorption du Canada à ce moment-là. Ainsi, chaque année, on pourrait observer des écarts entre l'objectif et le nombre réel d'immigrants entrés au Canada.

52. De l'avis du Comité, le fait de fixer des objectifs et des plafonds présente plusieurs avantages par rapport au système actuel, à savoir:

—Atténuer le caractère erratique de l'immigration d'après-guerre au Canada tout en laissant au système assez de souplesse pour qu'il s'adapte aux changements économiques.

—Offrir les moyens d'administrer efficacement la politique de l'immigration pour qu'elle corresponde aux priorités canadiennes.

—Aider à faire face équitablement aux problèmes profondément humains qui sont liés au contrôle de l'immigration en fondant sur des critères susceptibles d'examen par le public.

—Contribuer à la planification, car on pourrait supposer que tous les immigrants indépendants autorisés à entrer au cours d'une année, se présenteront.

53. Le Comité s'est aussi longuement penché sur la question de l'attribution des places aux immigrants indépendants dans ce plafond. Plusieurs suggestions ont été faites à cet effet:

—attribution de places selon l'ordre des demandes reçues; plafonds régionaux, (un tiers pour l'Europe, un tiers pour les Amériques et un tiers pour l'Afrique, l'Asie et l'Australie);

—un plafond égal par pays à l'instar de ce que font les États-Unis;

—un plafond différent par pays selon sa population;

—l'attribution de priorités selon le nombre de points reçus.

54. En réfléchissant à ces solutions, le Comité a conclu qu'il faudrait admettre les immigrants selon le principe «premier arrivé, premier servi» tout en laissant aux

autorités compétentes le soin de s'assurer qu'on n'accorde pas une préférence indue aux ressortissants d'un pays donné. Parallèlement, on s'est plaint à lui de la répartition inégale des bureaux d'immigration dans le monde et le Comité désire exprimer son inquiétude que cette répartition ne soit pas telle qu'elle crée une discrimination de facto.

Critères de sélection

Parents parrainés

55. Le Comité réaffirme sa conviction que la réunion des familles doit être un principe de la politique canadienne d'immigration. En effet, la famille assure des liens d'affection et de soutien moral et aide ses membres à faire face aux besoins matériels de la vie. C'est pourquoi, le Comité préconise le maintien du système actuel qui prévoit l'admission automatique au Canada des proches parents à charge, sous réserve qu'ils satisfassent à des normes minimales de santé et ne tombent pas dans le nombre restreint de catégories interdites.
56. Par ailleurs, le Comité attache de l'importance à un autre objectif de la politique d'immigration—que les qualifications et talents contribuent à notre économie—et il reconnaît que de nombreux immigrants considèrent surtout le Canada comme un pays offrant de grandes possibilités sociales et économiques. Le Comité est d'avis que le Canada a tout à gagner à admettre les personnes qui s'établissent comme immigrants indépendants dans le seul but de faire partie de la population active et de participer à la vie de la collectivité et qui font preuve de suffisamment d'initiative pour tenter cet effort, même s'ils ne peuvent compter sur le soutien d'un parent au Canada. Le Comité craint qu'avec le temps les catégories actuelles d'immigrants parrainés et désignés étant donné qu'ils jouissent du grand avantage d'avoir des parents au Canada, se voient attribuer une part grandissante du nombre total des places disponibles annuellement au Canada. Pour éviter cette possibilité et s'assurer que les immigrants indépendants puissent continuer à être admis, le Comité, à l'exception de ses membres, recommande la suppression de la catégorie d'immigrants désignés et que les liens unissent les membres éloignés mais non dépendants d'une famille soient reconnus différemment. La catégorie des immigrants désignés, instituée pour la première fois en 1967, a avantage indûment les parents qui ne sont pas à charge. Dans leurs demandes d'admission, ceux-ci ont reçu jusqu'à 30 points, soit plus de la moitié des 50

points nécessaires pour l'admission au Canada, pour la seule raison qu'un de leurs parents résidait au Canada. Bien sûr, ils pourraient toujours venir au Canada mais seraient «évalués» selon des normes correspondant davantage avec celles des candidats indépendants.

57. Par contre le Comité admet que des parents peuvent être utiles aux nouveaux arrivants dans leur adaptation à un nouvel environnement. Il propose donc que les 5 points que peut actuellement obtenir un immigrant indépendant ayant un parent au Canada soient doublée à 10 si le parent est citoyen canadien. Il recommande d'autre part que les catégories de parents admissibles à titre d'immigrants parrainés soient légèrement étendues.

58. Actuellement, les Canadiens et les immigrants reçus peuvent parrainer des parents âgés de plus de 60 ans. Cette limite d'âge se fonde sur le principe voulant que les parents peuvent généralement être considérés comme des personnes à charge qui ne sont pas susceptibles de faire immédiatement partie de la population active. Le Comité propose d'étendre légèrement ces catégories. Les citoyens canadiens (mais non les immigrants reçus) âgés de plus de 21 ans devraient pouvoir parrainer leurs parents, quel que soit leur âge. Bien que dans certains cas les parents puissent certainement être assez jeunes pour faire partie de la population active et donc ne plus être à charge, il faut qu'il soit possible de réunir tout parent de ce genre désirant l'être. Le Comité recommande toutefois que seuls les citoyens canadiens puissent exercer ce droit pour éviter l'abus possible qui consisterait, pour les aînés de familles nombreuses venus s'établir au Canada, à parrainer aussitôt leurs parents, lesquels à leur tour pourraient parrainer leurs autres enfants âgés de moins de 21 ans.

Immigrants indépendants

59. Le Comité recommande le maintien du système de points pour l'évaluation de tous les immigrants indépendants. Dans l'ensemble, le système s'est montré

impartial et équitable, les candidats à l'immigration étant jugés selon leurs possibilités d'intégration socio-économique.

60. Le Comité préconise plusieurs modifications dans l'attribution des points. Toutefois, il n'a pas cherché à mettre au point un nouveau système complet de points estimant que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration chargé d'élaborer la nouvelle loi et ses règlements est mieux placé pour le faire. Le Comité n'attribue aucune valeur spéciale au chiffre de 100 points actuellement nécessaires pas plus qu'au minimum de 50 points requis pour l'admission au Canada. Les remarques du Comité visent plutôt à souligner les objectifs qui devraient être étudiés et aussi indiquer un ordre d'importance.

a) Éducation et formation

61. Le Comité est d'avis que le fait d'attribuer 20 points pour l'éducation et la formation, un point par année d'étude, donne trop d'importance à l'éducation. Le président du Conseil économique du Canada a fait remarquer *«qu'entre 1961 et 1971, le niveau général de l'éducation de la population active canadienne ayant augmenté de plus d'une année en moyenne, il se pourrait que nous ayons besoin de moins de personnes qualifiées à l'avenir»*. (15:18). De plus, le Comité estime que l'actuelle attribution des points favorise les personnes riches et instruites, ce qui fait perdre à de nombreux pays des sujets hautement qualifiés dont ils ont grandement besoin. Enfin, il a appris que les 10 points actuellement attribués pour la «formation professionnelle» tiennent également compte de l'instruction, si bien que ce facteur est comptabilisé deux fois.
62. Pour ces raisons, le Comité est d'avis de réduire 20 à 12 les points accordés pour l'instruction, un point pour chaque année d'études réussies. Ainsi, les candidats qui ont terminé l'école secondaire continueraient à être

avantages. Les candidats possédant une formation plus poussée pourraient toujours être évalués selon d'autres critères. Par contre, la réduction proposée diminuerait l'avantage dont jouissent maintenant les personnes très instruites mais qui n'ont pas d'expérience pratique tout en aidant celles dont l'instruction est moindre, mais qui possèdent de précieux talents professionnels.

63. Le Comité souligne en outre qu'il n'est possible de bien évaluer l'instruction acquise, pour l'attribution de points, que s'il existe des équivalences entre les diplômes accordés au Canada et dans le pays d'origine des immigrés. En outre, l'évaluation qualitative actuelle des diplômes ne tenant pas compte des équivalences, les nouveaux venus ont souvent du mal, à leur arrivée au Canada, à se trouver un emploi dans leur domaine de compétence. Par conséquent, il faudrait élaborer des mécanismes de consultation en vue d'établir des équivalences canadiennes pour les diplômes et la formation acquis à l'étranger. Les agents de l'immigration à l'étranger seraient ainsi mieux en mesure d'évaluer et de conseiller les candidats sur les différences qui existent entre les normes et les exigences aux niveaux scolaire et professionnel. Le nouveau venu pourrait alors faire son entrée dans le monde du travail avec le moins de frustration et de retard possible; on obtiendrait aussi un traitement plus équitable de candidats de différentes parties du monde.

b) Compétence professionnelle

64. Le Comité estime que l'expérience pratique dans un domaine est aussi importante que l'instruction et la formation théoriques. En vertu du présent système, un candidat reçoit jusqu'à dix points pour ses qualifications professionnelles. Le nombre de points alloués se calcule à partir d'une grille complexe qui accorde une valeur différente au nombre d'années de formation exigées pour être en mesure de pratiquer une profession ou un métier et les connaissances nécessaires. Il est possible à l'agent

d'immigration de faire varier le total obtenu selon ce critère d'un point en plus ou en moins, selon qu'il estime que le candidat a ou non maîtrisé les connaissances nécessaires.

65. Étant donné, par exemple, qu'un soudeur qui compte cinq ans d'expérience à son actif doit être plus compétent que celui qui vient tout juste de terminer son cours, le Comité propose que des points supplémentaires—jusqu'à huit—puissent être alloués dans l'évaluation des qualifications. Les points alloués dépendraient du nombre d'années d'expérience pratique et, si possible, de la valeur des qualifications démontrées par le candidat. Cela signifie qu'on conserverait les dix points actuellement alloués lors de l'évaluation de la formation et des qualifications nécessaires à une profession; mais au lieu de n'allouer qu'un point pour mesurer les compétences plus l'expérience d'une personne lorsque cette expérience contribue à de meilleures compétences.

c) Âge

66. Des projections démographiques indiquent une tendance constante qu'aurait la population canadienne à vieillir, alliée à des taux de dépendance accrus. De même, il est habituellement plus facile pour des jeunes de s'adapter à un nouveau pays et de trouver un emploi qui leur convient. Pour ces deux raisons, le système des points devrait toujours favoriser les jeunes candidats et le Comité recommande donc de n'apporter aucun changement au mode d'attribution actuel des points selon ce critère.

d) Langue

67. Il faut maintenir les cinq points accordés pour la maîtrise de l'une ou l'autre des langues officielles du Canada. Le fait de parler l'une de ces langues permet aux nouveaux venus de s'intégrer plus rapidement et plus facilement et de jouir d'une plus grande mobilité professionnelle et sociale.

68. Il faut également maintenir les 10 points accordés aux candidats qui parlent les deux langues officielles afin de renforcer le fait que le Canada est un pays bilingue.

e) Parents au Canada

69. En conséquence de sa proposition de suppression de la catégorie des personnes désignées, le Comité recommande que les candidats qui ont au Canada un parent reçoivent dix points, si ce parent est citoyen canadien, et cinq points, s'il est immigrant reçu. Les parents sont habituellement d'une grande aide aux nouveaux immigrants; ils les épaulent généralement tant émotivement que matériellement dans leur installation et leur intégration dans une culture étrangère. La présence des parents est généralement utile aux immigrants qui en tirent un bienfait psychologique et matériel durant la période initiale de leur installation et de leur intégration à une culture étrangère. Les cinq points supplémentaires accordés lorsqu'un parent du candidat à l'immigration est de nationalité canadienne, témoignent du fait que les immigrants qui ont obtenu la citoyenneté canadienne ont, dans l'ensemble, vécu assez longtemps au Canada et peuvent utilement aider le nouvel arrivant.
70. Le Comité serait en faveur d'allouer, selon le cas, 5 ou 10 points aux candidats qui ont, au Canada, un parent tel que: un fils ou une fille, un frère ou une sœur, un parent ou un grand-parent, une nièce ou un neveu, un oncle ou une tante, un petit-fils ou une petite-fille.

f) Le marché du travail

71. La vaste majorité des immigrants indépendants, même ceux qui ont un parent au Canada, viennent ici pour travailler et améliorer leur niveau de vie. Si un immigrant n'a pas de chances raisonnables de trouver un emploi correspondant à sa formation à ses qualifications, ni lui ni les Canadiens ne bénéficient de sa présence au Canada. Le Comité estime donc essentiel que les critères

de sélection reflètent les besoins du pays en main-d'œuvre. Il a donc soigneusement étudié les trois critères en rapport direct avec l'emploi et l'attribution de points.

72. Le Comité ne croit pas nécessaire d'apporter des changements aux points accordés pour la demande sur le marché du travail. Un très grand nombre de catégories d'emplois reçoivent de 0 à 15 points selon la demande nationale; cette évaluation est fondée sur des études effectuées par Statistique Canada. Les chiffres sont rajustés tous les mois et imprimés dans le guide d'emploi du Ministère. Si l'on pouvait inclure dans les statistiques d'autres renseignements sur les emplois disponibles, peut-être de sources provinciales ou privées, le Comité croit que les calculs du Ministère s'en trouveraient quelque peu améliorés mais il estime néanmoins que ce critère est un indicateur important du tableau de l'emploi au Canada.
73. Quelques membres du Comité ont déploré que le guide en question ne soit mis à la disposition que des agents du Ministère; nombre de personnes sont compétentes dans plus d'un domaine et peuvent ne pas être évaluées à leur juste valeur si elles ignorent l'évolution des besoins dans leurs différentes spécialités. Ces renseignements finissent par atteindre la population, mais ils sont embrouillés. C'est pourquoi ces membres du Comité ont conclu que ce guide doit être accessible à tous les candidats.
74. Par ailleurs, on a fait valoir que cette pratique pourrait entraîner des abus. Les écoles qui s'occupent de recruter des candidats à l'immigration pourraient décerner des diplômes aux professions recevant le plus grand nombre de points ou encore il se pourrait que les candidats fassent de fausses représentations quant à leurs qualifications pour obtenir des points supplémentaires. S'il fallait vérifier ces renseignements, la charge de travail des bureaux d'immigration augmenterait considérablement. C'est pourquoi une

faible majorité des membres du Comité en ont conclu qu'il serait préférable que le guide de classement ne soit pas mis à la disposition du public.

75. Cependant, le Comité a convenu que si le guide n'était pas à la disposition du public, il conviendrait d'expliquer à l'immigrant éventuel les modalités du système canadien de points et, sur la formule de demande, lui permettre d'inscrire toutes les professions pour lesquelles il a des aptitudes et des compétences. De plus, à l'entrevue, on devrait exiger de l'agent examinateur qu'il pose toutes les questions pertinentes sur les antécédents professionnels du candidat.

g) Emploi réservé et profession désignée

76. Parce que l'emploi réservé est avantageux et pour l'immigrant et pour l'employeur, le Comité recommande qu'on accorde toujours dix points au candidat qui a un emploi réservé avant son départ. Cependant, il importe, afin de prévenir les abus, que les fonctionnaires continuent de s'assurer que l'offre d'emploi a toujours cours, et que les employeurs éventuels offrent le salaire courant pour le poste réservé ainsi que des conditions de travail et des avantages sociaux satisfaisants. Comme mesure supplémentaire de protection, il faudrait renseigner l'immigrant sur ses droits avant même son départ pour le Canada, et lui dire où il pourrait trouver, au besoin, de l'aide.

77. Le Comité se rend compte que l'octroi de ces points favorise les immigrants éventuels qui se trouvent près du marché du travail canadien ou qui ont des parents au Canada qui peuvent solliciter un emploi en leur nom. Le Comité a été impressionné par l'expérience qu'a faite le Ministère des récents critères touchant les «professions désignées» comme technique valable pour aider l'immigrant indépendant qui n'a pas de relations au Canada et pour répondre aux besoins en main-d'œuvre de notre économie. Il s'agit tout simplement de trouver des postes où la demande est très forte dans certaines

régions et, par le truchement des centres de main-d'œuvre du Canada, d'obtenir tous les détails concernant ces postes (salaires, conditions de travail) et ensuite de trouver un candidat parmi les postulants. Évidemment, aucune des deux parties n'est liée à quoi que ce soit en vertu de ce programme, mais il est plus que probable que tous les intéressés y trouvent leur compte. Le Comité encourage le Ministère à améliorer ce service et à l'étendre et de continuer à allouer dix points au candidat heureux.

78. Le Comité recommande en outre qu'en période de fort chômage, il soit automatiquement obligatoire pour l'immigrant indépendant d'avoir soit un emploi réservé, soit les compétences requises dans une profession désignée.

h) Demande par région

79. En vertu du système de points actuellement en usage, on accorde un maximum de cinq points en fonction de la région où l'immigrant éventuel entend s'établir. Le nombre précis de points accordés est calculé en se fondant sur les niveaux d'emploi dans les différentes régions du pays. On n'y tient pas compte des besoins précis en main-d'œuvre d'une localité en particulier, la nécessité d'encourager l'immigrant à s'établir ailleurs que dans les grands centres.
80. Au lieu d'accorder des points aux immigrants qui veulent se fixer dans des villes surpeuplées comme Toronto—en octobre 1975, on accordait trois points à tout immigrant qui choisissait de se fixer à Toronto—le Comité propose que la demande régionale soit substantiellement modifiée et utilisée à titre expérimental pour encourager les candidats à se fixer là où la croissance démographique est souhaitable et compatible avec les programmes de développement régional. Il importerait de travailler en étroite collaboration avec les autorités provinciales, afin

d'obtenir d'eux l'assurance que les immigrants sont désirés et que les emplois sont disponibles dans les régions désignées, et que les services dont les immigrants ont besoin seront fournis.

81. Dans ces circonstances, le Comité croit qu'il faudrait parler des communautés désignées au candidat admissible, et lui accorder la possibilité d'émigrer immédiatement (en fait, d'avoir éventuellement la priorité sur d'autres personnes en instance d'immigration) s'il est prêt à accepter un emploi disponible et à s'engager, par contrat écrit, à demeurer dans la région désignée pendant au moins deux ans.
82. S'il ne pouvait pas, durant la période où son contrat est en vigueur, trouver de travail dans la région en question, ou si entraient en jeu d'autres facteurs atténuants comme des considérations médicales, les fonctionnaires à l'immigration pourraient le libérer de cette obligation. Dans les autres cas, on devrait encourager le candidat à honorer son contrat en ne lui décernant le statut d'immigrant reçu que lorsqu'il aura trouvé du travail dans la région désignée et en aura fourni la preuve au Centre de main-d'œuvre du Canada de la région. Tout immigrant qui n'a pas honoré son contrat, d'une manière qui indique qu'il a recelé ses intentions au moment où il y a consenti, devrait tomber sous le coup d'une «demande de départ» du Canada, procédure nouvelle et moins rigoureuse que l'expulsion, et dont nous discuterons plus loin.
83. Le Comité a envisagé d'accorder peut-être jusqu'à dix points au candidat qui serait prêt à s'établir dans une région désignée, pour encourager cette pratique. Il a cependant décidé de ne pas recommander qu'on accorde des points à l'égard de la demande régionale tel que proposé, de crainte qu'on ne permette par là l'admission d'immigrants marginaux qui pourraient ne pas réussir à s'adapter à une collectivité où les conditions risqueraient d'être particulièrement difficiles pour un certain nombre de raisons.

84. Selon le mode proposé à l'heure actuelle, le seul encouragement à s'établir dans une région désignée qu'on offre à l'immigrant consiste à lui donner l'occasion d'émigrer immédiatement. Cette proposition ne serait intéressante que dans les cas où se formeraient des listes d'attente. Dans ces circonstances, l'immigrant déciderait tout à fait librement de s'établir dans une région désignée, car il serait de toute manière admissible s'il était prêt à attendre. Le Comité recommande fortement qu'on aborde cette proposition avec un esprit ouvert et créateur, et qu'on entreprenne des consultations avec les provinces sur les diverses manières d'appliquer le principe que le Comité désire mettre de l'avant, soit que le développement régional est l'un des objectifs que l'immigration peut contribuer à réaliser.

85. Le Comité ne nourrit pas l'illusion que cette proposition résoudra les problèmes du développement régional ou de la congestion des grands centres. Il reconnaît qu'il faut encourager tant les Canadiens que les immigrants à se rendre dans les régions qui ont besoin d'être peuplées. D'autre part, une proposition de cet ordre pourrait constituer un pas vers la réalisation de ces objectifs, et le Comité recommande fortement qu'on mette cette modification en œuvre à titre expérimental, et qu'on en surveille l'application de près.

i) Évaluation personnelle et pouvoirs discrétionnaires

86. Selon le mode actuel d'administration du système de points, l'immigrant peut accumuler jusqu'à quinze points lors de l'évaluation personnelle, effectuée au cours d'une entrevue par le fonctionnaire à l'immigration selon un ensemble détaillé de directive. En outre, le fonctionnaire a le pouvoir discrétionnaire général de recommander que le candidat qui n'a pas obtenu le nombre de points requis soit admis, ou que celui qui a obtenu un nombre de points requis soit admis, ou que celui qui a obtenu un nombre de points suffisants soit refusé, s'il estime que le nombre de points accordés n'est pas le reflet fidèle des chances du candidat de s'établir avec succès au Canada.

L'une ou l'autre de ces recommandations est sujette à être réexaminée, et confirmée ou infirmée par le responsable du Bureau de l'immigration.

87. Le Comité considère qu'il existe une certaine confusion entre les deux procédures et que l'évaluation personnelle fait entrer en jeu un élément subjectif. Néanmoins, l'examineur doit juger de la faculté du candidat à bien s'adapter au style de vie canadien. Ainsi, le Comité reconnaît qu'il est nécessaire d'accorder des points pour l'évaluation personnelle, mais propose qu'on en réduise le maximum d'au moins le tiers.
88. En ce qui a trait au pouvoir discrétionnaire général, le Comité a noté que dans la grande majorité des cas, il a été utilisé pour faire admettre des immigrants qui n'avaient pas le nombre de points requis. En 1974, ce pouvoir a servi dans 5,300 cas: dans près de 500 cas, les candidats avaient le nombre de points suffisants, mais avaient été rejetés; dans les 4,800 cas restants, des candidats qui n'avaient pas le nombre de points suffisants ont été admis.
89. Le Comité applaudit à cette pratique et invite le Ministère à continuer de faire en sorte que ses agents fassent appel à leur bon jugement lorsque vient le moment d'accepter des candidats qui, tout en démontrant des qualités d'adaptation, de détermination et de débrouillardise, peuvent être déficients au chapitre de la formation scolaire et professionnelle. Il reconnaît en outre qu'occasionnellement, certaines indications peuvent démontrer que le candidat ne convient pas ou est indésirable, sans qu'en témoigne aucun critère quantitatif précis.
90. Le Comité estime que somme toute, il est inévitable et opportun que des fonctionnaires à l'immigration bien formés et leurs supérieurs, connaissant bien le milieu social et culturel des candidats qu'ils évaluent, soient munis du pouvoir discrétionnaire de rendre des jugements qui sont nécessaires, mais qu'il est impossible de justifier par un système de points administré selon un mode purement mécanique.

Les réfugiés

91. Aucune disposition de la loi ou des règlements sur l'immigration ne vise les réfugiés d'une façon qui les différencie de tous les autres immigrants. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, par le biais des directives administratives normales ou de programmes spéciaux, approuvés par le gouvernement, visant à faire face à des situations exceptionnelles, a agi aux termes de la Convention des Nations Unies sur le statut des réfugiés (1951) et du protocole subséquent (1967). Il a même souvent consenti à aller au-delà de la définition des Nations Unies. Ce manque de directives clairement établies a pu faire dire à Freda Hawkins, au sujet de la politique canadienne, touchant les réfugiés, qu'elle était *«improvisée, sans suite et cachée»*. (33:22)
92. Le Comité estime qu'un énoncé de politiques bien précis à l'égard des réfugiés est essentiel pour leur assurer un traitement juste et équitable. Parallèlement, toute disposition de la loi doit être assez souple pour qu'il soit possible de continuer de faire face aux problèmes nombreux et, surtout, variés des réfugiés.
93. Le Comité juge que la définition que les Nations Unies donnent au terme «réfugié» est trop étroite et ne permet pas de tenir compte des circonstances et des urgences auxquelles doivent faire face de nos jours les citoyens d'un bon nombre de pays étrangers. Une des difficultés tient au fait que la personne doit se trouver à l'extérieur de son pays pour avoir droit au statut de réfugié. Le Canada a passé outre à ce critère dans le cas des Chiliens et des Ougandais, mais le Comité est d'avis qu'il faut le redéfinir pour tenir compte du contexte des mouvements contemporains de réfugiés, qui fait que des personnes doivent quitter leur pays parce qu'elles ont été privées de leur citoyenneté et expulsées. La définition doit permettre d'inclure les personnes qui sont soumises à des persécutions et à des sanctions politiques dans leur pays, à condition que leur gouvernement leur permette de partir.
94. En résumé, la définition du mot «réfugié» ne doit pas être étendue au point de saper les principes humanitaires

auxquels le Canada souscrit, ni être étroite au point d'empêcher le gouvernement d'agir aux termes de la loi au moment où surgissent des urgences qui exigent une action rapide et efficace.

95. Le Comité a envisagé la possibilité d'étendre cette définition de façon à inclure les personnes qui souffrent de la pauvreté et de la faim par suite d'un désastre naturel, d'une famine ou d'une guerre. Un tel concept serait difficilement applicable puisqu'il pourrait s'étendre à la moitié de la population du globe.
96. En essayant de concilier ces conclusions et les propositions de politique générale qui visent à établir un objectif annuel pour l'immigration, le Comité reconnaît que le nombre de réfugiés acceptés chaque année peut varier considérablement selon les conditions mondiales et la conjoncture économique au Canada. Pourtant, il signale qu'une limite annuelle du nombre de réfugiés admis au Canada introduirait un élément inacceptable et arbitraire dans l'action humanitaire du pays. Il recommande donc que le nombre de réfugiés ne soit pas normalement inclus dans l'objectif annuel du gouvernement.
97. A cause du nombre toujours croissant et du genre des situations mettant en cause de réfugiés, le Comité reconnaît que les «craintes fondées de persécution» sont toujours difficiles à prouver. Aussi recommande-t-il que les ministres responsables fassent rapport au Comité chargé de ces questions, des situations internationales impliquant des réfugiés et de la réaction du gouvernement.
98. Comme les situations qui mettent en cause des réfugiés nécessitent souvent une action immédiate et l'octroi du droit d'asile, sans que le Canada ou le réfugié (ou celui qui se réclame de ce statut) soient sûrs de pouvoir s'accepter l'un l'autre, le Comité a étudié soigneusement la recommandation de certains témoins que le pays mette sur pied un programme d'accueil provisoire comme l'a fait la Suède.

99. Le Comité a pris connaissance du fait que la Suède a fixé une limite de 1,000 personnes par année et que même là, chacun des cas est approuvé individuellement. Le Canada est en mesure d'accorder par autorisation ministérielle un droit officieux de premier asile qui, s'il était officiellement consacré causerait à la longue des difficultés. Bien que les usages internationaux actuels permettent de recourir à l'expulsion d'un réfugié indésirable, il se pourrait fort bien qu'aucun pays outre son pays d'origine ne consente à le recevoir. Le Comité recommande donc qu'on n'établisse pas de catégorie spéciale de premier asile.

Catégories interdites

100. Toute personne qui tombe dans les catégories interdites en vertu de l'article 5 de la Loi sur l'immigration n'est pas admissible comme immigrant au Canada. Le Comité a reçu un grand nombre de mémoires concernant la révision de cet article.
101. Le Comité a étudié les catégories interdites, et il recommande que certains paragraphes de l'article 5, énumérés ci-dessous, soient modifiés dans la nouvelle loi; il suggère en outre que tous les paragraphes soient réétudiés avec soin pour s'assurer que ces dispositions soient à jour. Étant donné que ces interdictions s'appliquent à quiconque entre au Canada—candidats à l'immigration, travailleurs temporaires, étudiants et visiteurs—it faut que la loi stipule clairement quand elles s'appliquent principalement ou uniquement aux candidats à l'immigration et quand elles s'appliquent à tous.

Retardés

102. Le sous-alinéa 5 a) (i) interdit l'entrée des «*idiots, imbéciles ou faibles d'esprit*». Le *London Council of Women* a fait valoir qu'un «*enfant retardé mentalement, quel que soit son âge, devrait avoir la permission d'immigrer avec ses parents*». (37:10). Le Comité admet qu'on ne devrait pas séparer les membres proches d'une même famille parce que l'un d'entre eux est retardé, et recommande donc que les personnes à charge parrainées qui sont mentalement retardées soient admissibles.

Malades mentaux et épileptiques

103. Les sous-alinéas 5a)(ii) et (iv) interdisent l'entrée de personnes qui sont aliénées ou atteintes d'épilepsie. Un des témoins a soutenu que:

«les personnes souffrant de troubles mentaux ne devraient pas se voir frappées d'interdiction, si elles peuvent mener une vie normale, surtout les victimes de

dépressions nerveuses, qui sont dues seulement à des circonstances temporaires et que bon nombre de gens subissent». (1-878)

Étant donné que bon nombre de formes de troubles mentaux ou d'épilepsie peuvent être traitées ou maîtrisées, avec succès, la plupart des membres du Comité estiment qu'une personne ayant déjà souffert d'une maladie de cet ordre devrait être admise au Canada si elle peut mener une vie normale et utile. Quelques membres souhaitaient qu'on élimine entièrement des catégories interdites les troubles mentaux et l'épilepsie.

Maladies contagieuses

104. L'alinéa b) exclut «*Les personnes atteintes de tuberculose sous quelque forme que ce soit, de trachome ou d'une maladie contagieuse ou infectieuse*», en vue surtout d'en protéger les Canadiens et de leur éviter des traitements coûteux. Le Comité est d'accord pour reconnaître qu'avec les progrès actuels de la médecine, toute interdiction de ce genre est vite désuète et il recommande que la disposition en cause se limite à énoncer un principe général sans faire mention d'une affection quelconque.

Crimes impliquant turpitude morale

105. L'alinéa 5 d), interdit l'admission des personnes qui ont été déclarées coupables de quelque crime impliquant turpitude morale, ou qui admettent avoir commis un tel crime. Bien que d'accord avec le principe, le Comité croit que l'expression «*turpitude morale*» est vague et laisse à désirer. Une meilleure définition énumérerait les délits graves comme le meurtre, le viol, les voies de fait, la fraude, le vol, la piraterie aérienne, l'enlèvement, le parjure et la contrebande, et il conviendrait d'émettre

des directives qui permettraient d'identifier d'autres crimes graves impliquant turpitude morale.

Homosexuels

106. Beaucoup d'organismes et de particuliers ont demandé la suppression de la catégorie des homosexuels à l'alinéa 5 e), soutenant que l'homosexualité entre des adultes consentants ne constitue plus un crime aux termes du code criminel et que, par conséquent, la loi sur l'immigration devrait traduire le changement d'attitude survenu chez les Canadiens depuis la dernière formulation de loi. Quelques membres du Comité tenaient à ce que l'interdiction frappant les homosexuels soit maintenue, mais la majorité estime qu'elle devrait être éliminée.

Prostituées

107. L'alinéa 5 e) interdit également l'admission des «*prostituées . . . ou des personnes qui vivent des fruits de la prostitution*». Le Comité estime que cette interdiction doit être maintenue, et suggère en outre qu'on remplace le terme «*prostituée*» par l'expression «*prostitué, homme ou femme*».

Mendiants et vagabonds

108. L'alinéa 5 g) interdit l'admission des «*mendiants ou vagabonds de profession*». Le Comité recommande que toute référence à «*vagabonds*» et «*vagabondage*» soit supprimée de cet alinéa.

Personnes à la charge du public

109. L'alinéa 5 h) interdit l'entrée des personnes qui «*sont à la charge du public, ou qui, de l'avis d'un enquêteur spécial, deviendront vraisemblablement à la charge du*

public». Alors que certains membres du Comité ont plaidé en faveur de la suppression de cet alinéa parce qu'ils estimaient qu'il est vague et confère des pouvoirs discrétionnaires inacceptables à l'enquêteur spécial, la majorité s'est dite en faveur de son maintien pour ne pas surcharger les services sociaux du Canada.

Alcooliques chroniques

110. L'alinéa 5 i) refuse l'entrée aux personnes qui sont des *«alcooliques chroniques»*. L'Association du Barreau canadien a recommandé que l'expression soit redéfinie en fonction de l'article 4 (1)b) de la Loi canadienne sur le divorce. Le Comité est d'accord et conçoit que la définition *«d'alcoolique chronique»* devrait se lire comme suit: *«Une personne qui s'adonne de façon excessive à l'alcool et pour laquelle il n'y a pas d'espoir raisonnable de réhabilitation dans un délai raisonnablement prévisible»*.
111. L'alinéa 5 j) interdit l'entrée aux personnes adonnées à l'usage de toute substance qui est un stupéfiant au sens de la Loi sur les stupéfiants, mais les barbituriques, les amphétamines et les hallucinogènes ne sont pas inclus dans cette définition. Le Comité recommande que cet alinéa soit rédigé à nouveau de manière à tenir compte des dernières découvertes dans le domaine des drogues et, surtout, pour y inclure les drogues toxicomanogènes, stupéfiants et autres.

Personnes adonnées à la subversion

112. Les alinéas 5 l) à 5 r) de la Loi sur l'immigration interdisent l'entrée des personnes adonnées à la subversion. Le Comité croit qu'il est nécessaire de définir ce groupe avec soin, de façon à ne pas en exclure celles qui défendent les opinions radicales tout en respectant la Loi, et il approuve ainsi la définition de la Loi sur les secrets officiels concernant les activités subversives:
- a) espionnage ou sabotage;

- b) activités en faveur de l'étranger dans le dessein de recueillir des renseignements ou de l'information concernant le Canada;
- c) activité tendant à changer le gouvernement au Canada ou ailleurs par la force, la violence ou tout autre moyen criminel;
- d) activités de la part d'une puissance étrangère en vue d'une attaque réelle ou éventuelle ou autres actes hostiles contre le Canada; ou
- e) activités de la part d'un groupe terroriste étranger visant à commettre des actes terroristes à l'intérieur du Canada ou contre le Canada,

Le Comité suggère qu'on ajoute à cette liste le terrorisme international.

Immigrants ou non-immigrants authentiques

113. L'alinéa 5 p) interdit l'entrée aux *«personnes qui, suivant l'opinion d'un enquêteur spécial, ne sont pas des immigrants ou non-immigrants authentiques»*. L'Association du Barreau canadien estime que cet alinéa *«devrait être soit supprimé entièrement, soit modifié pour prévoir à l'intention des enquêteurs spéciaux des directives ou critères sur la signification du terme authentique.»* (067). Le Comité recommande que cette interdiction soit maintenue, mais qu'on émette des directives précises sur son application à l'intention des enquêteurs spéciaux.

Contrôles et application

Contrôles d'entrée et de sortie

114. Le Comité a été convaincu de la nécessité d'améliorer les mécanismes de contrôle sur l'entrée et le séjour au Canada de personnes qui, arrivant en qualité de visiteurs, ont l'intention de résider dans le pays et d'y travailler illégalement. On connaît mal l'ampleur du problème, mais un grand nombre de Canadiens craignent que «l'immigration illégale» ne soit hors de contrôle. Cette crainte peut sans doute provoquer des réactions négatives à l'égard des immigrants en général. De plus, on s'inquiète du sort d'un grand nombre d'immigrants illégaux qui sont vulnérables à diverses formes d'intimidation, d'exploitation et de chantage.
115. Le Comité a étudié les méthodes qui permettent actuellement de dépister les visiteurs non authentiques qui se présentent aux ports d'entrée. Si, pour certaines raisons précises, on soupçonne quelqu'un de vouloir rester au Canada sous le couvert d'une visite, on peut lui refuser l'entrée. Cette situation peut devenir non seulement embarrassante, mais également catastrophique pour des individus qui sont venus de très loin croyant qu'il suffisait, pour entrer au Canada, d'être en possession d'un billet de retour. Certains visiteurs authentiques peuvent se voir refuser l'entrée faute de pouvoir prouver leur bonne foi. D'autres, aux termes de la procédure d'enquête spéciale, obtiendront de visiter le Canada—on a informé le Comité qu'ils représentent près de 30 p. 100 des cas—mais leur séjour sera assombri par l'expérience désagréable qu'ils auront connue au port d'entrée. Par ailleurs, il ne fait aucun doute qu'un grand nombre d'*illégaux* réussissent à passer et disparaissent sans laisser la moindre trace de leur entrée.
116. Pour ces raisons, le Comité a pesé les avantages et les inconvénients d'un système global de visas pour visiteurs qui dispenserait peut-être les seuls Américains d'obtenir un visa temporaire pour entrer au Canada, vu qu'on en reçoit quelque 30 millions par an. Il importerait alors de donner aux futurs visiteurs, avant leur départ, une

information précise sur les règlements canadiens et une documentation suffisante pour leur éviter un voyage inutile. En outre, l'inspection aux ports d'entrée en serait facilitée. Pourtant, on peut se demander si les agents postés à l'étranger, tout en disposant de plus de temps que leurs collègues des ports d'entrée, seront tellement mieux placés pour juger des intentions de chacun. Or, la mise en place du système et d'un nombre suffisant d'agents à l'étranger suppose un personnel et des frais considérables. Une fois de plus, à moins que le système de visas pour visiteurs ne se double d'un système de vérification des sorties, il est impossible de savoir si les visiteurs ont quitté le Canada.

117. Par conséquent, le Comité fait des réserves quant à la valeur pratique et à l'efficacité d'un système de visas pour visiteurs et recommande qu'on étudie d'abord la possibilité d'un système mixte de cartes d'entrée et de sortie. Si l'expérience de ce système se révèle inefficace, il conviendrait de réexaminer la possibilité du système de visas pour visiteurs.
118. Avec un système de cartes d'entrée et de sortie, quiconque entre au Canada, à l'exception des citoyens et immigrants reçus du Canada et des citoyens américains, serait requis de remplir une carte en deux exemplaires et d'y inscrire son nom, son numéro de passeport, sa citoyenneté et le lieu où il entend séjourner au Canada. L'agent d'immigration vérifierait avec le passeport l'exactitude, l'authenticité et la clarté des renseignements; il apposerait ensuite sur les deux exemplaires un tampon portant la date et le code ou un numéro. Le double de la carte, qu'il serait peut-être bon d'attacher au passeport pour éviter qu'il ne soit perdu, serait repris par l'agent d'immigration au moment du départ. Une simple opération d'ordinateur suffirait alors pour retrouver les visiteurs qui n'auraient pas quitté le pays. Cette méthode nous donnerait seulement un point de départ pour retrouver ceux qu'on soupçonne de n'avoir pas quitté le pays, mais elle permettrait de savoir qui il faut rechercher et nous donnerait pour la première

fois une idée assez précise de l'ampleur de l'immigration illégale. Les visiteurs, sachant que les autorités possèdent ces dossiers, hésiteraient à prolonger leur séjour.

119. Il y a plusieurs années, on a fait l'expérience, sur une échelle limitée, d'un système de cartes d'entrée et de sortie qui fut abandonné par la suite. Ce système ne prévoyait aucune inspection à la sortie du pays, et on invitait simplement les visiteurs qui quittaient le Canada à déposer leur formule dans une boîte. Le Comité ne voit pas en cette expérience une épreuve probante du système plus élaboré auquel il songe.
120. Pour que ce système soit efficace, les agents de l'immigration auraient à s'assurer que les personnes qui affirment être citoyens canadiens ou américains aux ports d'entrée et de sortie disent bien la vérité. On pourrait, à cette fin, exiger des voyageurs qu'ils présentent leur passeport. Cependant, il conviendrait d'accepter d'autres moyens d'identification dans le cas des 70 millions de ressortissants du Canada et des États-Unis qui voyagent entre les deux pays et qui n'ont jamais eu à exhiber leurs passeports.
121. Les visiteurs constitueraient d'être interrogés aux ports d'entrée. L'examen n'en serait guère accéléré, mais les agents de la première ligne d'inspection se sentiraient moins débordés sachant qu'un système de cartes d'entrée et de sortie existe. À cet égard, le Comité recommande vivement l'installation de comptoirs d'inspection distincts dans les aéroports nationaux pour les résidents canadiens et pour les visiteurs et les aspirants immigrants. Cela accélérerait les choses pour les Canadiens de retour au pays à qui l'on inflige souvent des retards, en cette époque où les avions sont de plus en plus gigantesques. Une fois apporté ce changement minime il serait possible de placer des agents d'immigration expérimentés en première ligne, où leur expérience serait précieuse, pour vérifier les documents des visiteurs et des immigrants.
122. La surveillance des entrées et des sorties exigerait l'affectation d'agents aux ports de sortie pour vérifier les

passports et retirer la carte de contrôle de sortie et un personnel supplémentaire pour traiter les cartes, mais le coût en serait certainement moins élevé que celui de l'institution d'un système de visa pour les visiteurs, nécessitant l'envoi d'un important personnel à l'étranger.

123. Le Comité recommande qu'un système de contrôle des entrées et des sorties s'accompagne de modalités efficaces de surveillance, contrôle et exécution au Canada à l'endroit des personnes soupçonnées de résider illégalement dans le pays. Dans ce but, il faudrait qu'un certain nombre de mesures précises soient prises, à savoir:

—Que les employeurs soient tenus de vérifier que leurs employés ont le droit de travailler au Canada, et soient passibles de poursuites s'ils emploient quiconque n'est ni Canadien, ni immigrant reçu, ou n'est pas en possession d'un permis de travail valide.

—Que les visiteurs ne soient pas autorisés à demander le statut d'immigrant reçu, d'étudiant ou de travailleur alors qu'ils sont au Canada (une autorisation ministérielle devant régler les cas d'exception).

—Qu'on envisage des méthodes permettant de détecter et de contrecarrer les mariages de convenance par lesquels des étrangers acquièrent frauduleusement le droit de résidence au Canada.

—Que les immigrants reçus qui quittent le Canada pour une période de temps appréciable soient tenus de demander une autorisation de retour auprès d'un agent d'immigration canadien dans le pays où ils séjournent, lequel agent déterminera si oui ou non l'absence était de nature temporaire avec intention de retourner au Canada. À l'heure actuelle, l'agent du port d'entrée au Canada doit prendre une décision hâtive à cet égard.

—Que toute personne au Canada autre qu'un citoyen canadien qui encourage, aide, ou incite d'autres à entrer ou à rester illégalement au Canada soit passible d'expulsion.

Enquête spéciale, procédures d'appel et d'expulsion

124. Les procédures d'enquête, d'appel et d'expulsion comprennent certains des mécanismes qui permettent de contrôler de façon équitable l'entrée ou le séjour au Canada de personnes qui n'y ont pas droit ou sont indésirables. Outre les mémoires de juristes, de groupes pour la défense des libertés civiles et d'autres groupements intéressés, le Comité a entendu le témoignage du président de la Commission d'appel de l'immigration et des fonctionnaires de l'immigration. De plus, le Comité a visité les ports d'entrée et les Centres de main-d'œuvre et d'immigration pour observer directement les procédures mises en œuvre.
125. Le Comité n'entend pas recommander de modifications essentielles, il se pose deux questions. Tout d'abord, il convient de déterminer s'il vaut mieux dans l'intérêt de la justice individuelle, avoir un système procédurier et rigoureusement juridique, avec des règles de procédures, de preuves et de priorités précises, ou bien chercher de façon moins formelle et plus directe à s'adapter et à réagir de façon appropriée aux circonstances dans chaque cas. Deuxième lieu, les tribunaux et les procédures juridiques visent à protéger des droits et non à accorder des privilèges. L'immigration en soit est, en ce sens, un privilège conféré par le Parlement du Canada. Les institutions judiciaires ou d'autres corps indépendants devraient éviter, dans toute la mesure du possible, d'intervenir dans le choix des immigrants. Il faudrait conserver aux tribunaux leurs droits de révision actuels, mais le Comité a tenu à s'assurer que les procédures en vigueur au Canada ne poussent pas les immigrants à éviter de demander le statut d'immigrant reçu à partir de l'étranger. Il ne faut pas que le simple fait d'entrer au Canada en tant que visiteurs, pour ensuite tenter leur chance, facilite aux immigrants éventuels la réalisation de leurs objectifs.

126. Le Comité a remarqué qu'un grand nombre de mémoires recommandaient la mise en place de mesures de sauvegarde qui existent déjà: par exemple, dans le cas d'une enquête spéciale, l'intéressé est actuellement informé de son droit de se faire représenter par un avocat, peut demander gratuitement la présence d'un interprète et de témoins si nécessaire, se voit communiquer le rapport contenant les accusations à son endroit et est informé de l'objet et des conséquences possibles de l'enquête. Le Comité rejette la proposition visant à rendre les enquêteurs spéciaux indépendants du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et recommande en outre, qu'aucun changement ne soit apporté à la pratique voulant que, lorsque l'enquête porte sur une personne cherchant à entrer au Canada, le fardeau de la preuve incombe à cette personne, tandis que lorsqu'il s'agit d'une personne déjà établie au Canada, ce fardeau de la preuve pour faire expulser cette personne incombe au ministre. Le Comité partage le point de vue de l'Association du Barreau canadien (et appuie la pratique ministérielle actuelle): *«il ne devrait pas y avoir «d'examen ultérieur» (par un enquêteur spécial) pouvant conduire à l'expulsion sans que soit tenue une audience formelle d'enquête spéciale»* (067).
127. On a soutenu devant le Comité que les pouvoirs de recherche, d'arrestation, de détention et de mise en liberté provisoire conférés par la Loi sur l'immigration sont exercés d'une façon qui respecte étroitement les dispositions du Code criminel et de la Loi sur la réforme du cautionnement. Le Comité convient, avec l'Association canadienne des libertés civiles, que «ce n'est pas manquer de respect que d'affirmer que les assurances d'un ministère ne peuvent pas remplacer des garanties législatives», et recommande que les mêmes garanties prescrites par le Code criminel et la Loi sur la réforme du cautionnement soient appliquées à la détention préalable des immigrants suspects ayant été admis au Canada ou qui ont interjeté appel (34.42). En même temps, le Comité recommande qu'un personnel

plus important soit chargé d'enquêter et de faire respecter les règlements et que des locaux et des moyens de communication plus appropriés soient mis en place aux postes frontières entre le Canada et les États-Unis où cela est nécessaire, et que la Gendarmerie royale contribue de son aide.

128. La Commission d'appel de l'immigration a le pouvoir à l'heure actuelle d'examiner les appels interjetés contre le rejet des demandes de parrainage présentées par des citoyens canadiens, et contre les ordonnances d'expulsion frappant les immigrants reçus, les personnes en possession de visas canadiens valides émis à l'étranger, les personnes revendiquant le statut de réfugié et dont la Commission a autorisé l'appel et les personnes qui revendiquent la citoyenneté canadienne et dont l'appel a été autorisé par la Commission. Dans le cas d'appels contre des ordonnances d'expulsion, la Commission doit tout d'abord juger de la légalité de cette ordonnance, si elle est jugée conforme à la loi, la Commission décide alors si la personne doit être autorisée néanmoins à séjourner au Canada pour des raisons d'humanité ou de bienveillance.

129. Le Comité a étudié attentivement les arguments que le président de la Commission d'appel de l'immigration a exposés devant le Comité, voulant que *tous* les étrangers jouissent du droit d'interjeter un appel auprès de la Commission contre une ordonnance d'expulsion ou autre, fondé sur des points de droit, de fait ou les deux à la fois, ainsi que sur des raisons d'humanité ou de bienveillance. La Commission a également le pouvoir exceptionnel d'accorder des exemptions spéciales, de modifier les lois du Parlement dans les cas où celles-ci s'appliqueraient avec trop de rigueur dans certains cas individuels, ce que son président considère comme la véritable raison d'être de la Commission et comme la justification pour donner accès à la Commission à toutes les personnes frappées d'une ordonnance d'expulsion. Une minorité de membres du Comité s'est déclarée en faveur de cette

recommandation de la Commission d'appel de l'immigration. Selon cette minorité, la justice exige que celui qui est frappé d'expulsion par un agent du ministère ait le droit d'obtenir que cette décision soit reconsidérée par le tribunal. Elle estime en outre que l'on devrait tenir compte de l'expérience de la Commission, accepter son jugement, tant pour accorder le droit d'appel, comme on l'a proposé, que pour le caractère pratique de la proposition, c'est-à-dire qu'elle n'entraînera pas trop de retard.

- 130.** La majorité des membres du Comité ont cependant rejeté la recommandation de la Commission d'appel pour diverses raisons. Ils estiment que le pouvoir exceptionnel de la Commission de contourner les lois du Parlement ne doit pas être étendu aux visiteurs sans visa frappés d'expulsion. Même si on ne leur accordait que le droit de demander l'autorisation d'interjeter appel, cela exigerait le dépôt d'une demande, la production du dossier de l'enquête spéciale, des requêtes écrites des deux parties et leur étude par la Commission. On craint que cette procédure ne soit inévitablement longue et coûteuse (non seulement à cause du temps requis pour entendre l'appel, mais aussi parce que les frais de détention et de subsistance du sujet seraient puisés à même les deniers publics; elle créerait un surcroît de travail et serait grandement injustifiable vu que les enquêtes spéciales sont censées remplir ce rôle. C'est dans ce cas, précisément, que les membres du Comité se refusent à ce qu'une personne ait plus de chances d'obtenir le statut d'immigrant en évitant de se soumettre au processus de sélection qu'en s'y prêtant. De plus, la décision du Comité recommandant que les étudiants et étudiantes qui veulent suivre des cours au Canada soient obligés de faire une demande de visa à l'étranger élargirait quelque peu la compétence actuelle de la Commission d'appel. Si dans l'avenir on décidait d'adopter le système de visas pour les visiteurs, la compétence de la Commission serait accrue bien au-delà de ce que cette dernière essaie d'obtenir actuellement.

131. Le Comité partage l'avis de l'Association canadienne pour la défense des libertés civiles, selon laquelle il est inutile et injuste d'utiliser une ordonnance d'expulsion dans un but d'extradition: inutile parce qu'un pays qui désire qu'une personne soit extradée peut en faire la demande; injuste parce que l'extradition assure la tenue d'un procès criminel, ce qui n'est pas le cas pour l'expulsion. Le Comité recommande donc qu'une personne qui doit être expulsée ait le droit de l'être vers le pays de son choix, si le pays en question est disposé à la recevoir. (34:43).
132. L'expulsion est infamante et a pour conséquence qu'une fois expulsée une personne ne peut légalement revenir au Canada qu'après avoir obtenu un permis du Ministre. Le Comité a considéré que les arguments de l'Association du Barreau canadien et ceux des Associations pour les libertés civiles du Canada et de la Colombie-Britannique, étaient fondés en demandant qu'il y ait un autre mécanisme moins draconien de renvoyer des personnes du Canada (067, 047, 34:48-9 respectivement). Il est injuste qu'une personne qui a le droit d'être entendue par un enquêteur spécial y renonce pour s'en aller plutôt volontairement, simplement parce que le seul résultat possible, si l'inadmissibilité soupçonnée s'avère réelle, est le processus brutal de l'expulsion. Aussi, le Comité recommande l'introduction d'une procédure «doit repartir» pour les cas d'infractions mineures à la Loi sur l'immigration ou à ses règlements.
133. Une ordonnance «doit repartir» devrait comprendre les mêmes dispositions d'enquête spéciale et d'appel que l'ordonnance d'expulsion. Le rejet d'un appel concernant l'injonction «doit repartir» devrait être définitif. Quiconque désobéirait à cette injonction non sujette à appel, ou maintenue en appel, devrait être expulsé sans autre appel.
134. Le Comité a étudié diverses suggestions visant à ajouter ou à supprimer des motifs d'expulsion touchant des personnes qui ne sont pas des citoyens canadiens. Comme on l'a déjà vu, il recommande également

d'interdire l'entrée et le séjour au Canada à quiconque encourage, aide ou incite d'autres à entrer ou à rester illégalement au Canada. Le Comité rejette l'adoption de dispositions supplémentaires qui seraient indûment rigoureuses ou discriminatoires contre les immigrants reçus qui deviennent des assistés sociaux ou qui font une demande d'assurance-chômage moins de dix ans après leur arrivée, ou contre des immigrants radicaux. Le Comité est d'accord avec les suggestions visant à supprimer la mention de deux catégories: les homosexuels, pour des raisons expliquées dans la discussion précédente concernant les catégories interdites, et les personnes qui ont été hospitalisées pour maladie mentale, puisque la menace d'expulsion a incité les immigrants à ne pas se prévaloir des services de santé mentale. De plus, la disposition actuelle qui stipule que tout détenu d'un pénitencier, d'une institution de redressement ou d'une prison peut être frappé d'expulsion devrait être modifiée de sorte que ledit immigrant reçu ne soit frappé d'expulsion que s'il a été condamné pour un délit qui relève de la catégorie de crimes qui aurait interdit son entrée au Canada, comme on le recommande plus haut.

135. La Loi sur l'immigration prévoit qu'une personne est réputée domiciliée au Canada après y avoir résidé pendant au moins cinq ans comme immigrant reçu. L'importance du domicile est liée à celle de l'expulsion. Les immigrants reçus peuvent être expulsés pour un certain nombre de raisons: parce qu'ils ont commis un crime ou sont entrés au Canada de façon illégale ou frauduleuse par exemple. Les immigrants reçus ayant un domicile ne peuvent pas l'être, non plus que, bien entendu, les immigrants reçus ayant demandé et obtenu la citoyenneté. Tout en ne voulant pas voir des immigrants admissibles demander la citoyenneté canadienne uniquement pour se protéger contre une possibilité d'expulsion, le Comité ne voit aucune raison valable pour que l'idée de domicile canadien soit maintenue. Il croit bon d'encourager les immigrants

reçus à acquérir la citoyenneté canadienne. Le Comité est d'avis que les immigrants reçus doivent jouir du droit de rester au Canada, y compris la protection contre l'expulsion que lui accorde la Commission d'appel de l'immigration qui peut faire preuve à son égard d'une bienveillance spéciale, pour des motifs humanitaires. Mais ce droit n'est pas inaliénable comme pour les citoyens canadiens. Il recommande donc de supprimer la notion de domicile canadien de la Loi sur l'immigration.

Travailleurs temporaires

136. Le Canada peut accorder des visas de travail (appelés généralement «permis de travail») aux personnes qui désirent occuper temporairement des emplois pour lesquels on ne peut trouver de Canadiens ou d'immigrants reçus qui ont les compétences nécessaires. Les visas de travail ont été instaurés à la fois pour garantir l'emploi des citoyens canadiens et des immigrants reçus et pour permettre aux employeurs de combler des postes qui ne peuvent l'être que par le travail temporaire. Les 87,341 permis de travail délivrés en 1974, couvraient de nombreuses catégories de travailleurs-directeurs, surveillants, personnel technique en stage de formation au sein de sociétés multinationales, gens du spectacle, travailleurs agricoles saisonniers, ouvriers, personnel domestique, visiteurs occupant toutes sortes d'emplois temporaires; et bien d'autres.
137. Le comité a été impressionné par des mémoires où l'on a exprimé la crainte que certaines catégories de travailleurs temporaires soient exploités en étant relégués à des emplois offrant peu d'attraits et mal rémunérés, ou bien travaillant dans de mauvaises conditions et n'ayant pas droit aux avantages sociaux. Des témoins ont soutenu que les travailleurs temporaires pouvaient subir les effets psychologiques de l'éloignement de leur famille, du fait qu'ils sont peut-être incapables de parler la langue ou de comprendre quels sont leurs droits, et aussi de la déception d'avoir à retrouver chez eux les difficultés économiques après avoir connu le niveau de vie du Canada.
138. Par ailleurs, le Comité a remarqué que des mesures de protection et de sauvegarde avaient été prévues en vue d'assurer que les salaires et les conditions de travail correspondent pour le moins à des normes jugées acceptables pour les Canadiens. De plus, comme le fait remarquer une étude de la Commission de réforme du droit, rien n'oblige les travailleurs étrangers à venir au Canada et ils sont, la plupart du temps, satisfaits des arrangements car les niveaux de salaires canadiens sont

très alléchants pour eux. (0240) Le Comité reconnaît que même en périodes de fort chômage au Canada, on aura toujours besoin de travailleurs temporaires et surtout saisonniers. Il s'est donc attaché à identifier le problème.

139. Douze pour cent des travailleurs temporaires viennent maintenant au Canada par suite de programmes spéciaux mis sur pied en collaboration avec leurs gouvernements. Le Mexique et la Jamaïque sont les principaux pays concernés et d'après les contacts que les membres du Comité ont eus avec ces gouvernements, il semblerait que ces arrangements satisfont tous les intéressés.
140. Mis à part un petit nombre d'employés d'hôtels, la plupart sont des travailleurs agricoles saisonniers qui retournent dans leurs familles et n'envisagent pas de s'installer au Canada. Étant donné qu'ils viennent dans le cadre d'un accord intergouvernemental, les conditions de travail et de rémunération sont fixées en détail, la surveillance en est beaucoup plus étendue que pour les travailleurs canadiens migrants, et le travailleur peut recourir à l'aide des autorités de son pays au Canada si le contrat n'est pas pleinement respecté. Le Comité est d'avis que ce sont les ententes les plus satisfaisantes en vertu desquelles des travailleurs viennent au Canada.
141. Certaines critiques exprimées dans les témoignages semblent se fonder sur la fausse hypothèse que le Canada a un programme pour les «travailleurs invités», comme c'est le cas dans différents pays d'Europe de l'Ouest. Bien qu'il puisse y avoir des cas où, dans des situations particulières, plusieurs prolongations de permis de travail sont accordées, le Comité croit comprendre que la plupart des travailleurs temporaires sont demeurés au Canada moins de 200 jours et qu'en 1974, la durée du séjour au Canada a été inférieure à 90 jours pour plus d'un tiers d'entre eux. La situation est assez différente pour les «travailleurs invités» et le Comité s'oppose énergiquement à ce que le Canada entreprenne des démarches en vue d'adopter un tel

programme. A ce propos, certains témoins, dont le Congrès du travail du Canada, ont plaidé en faveur de l'adhésion totale du Canada aux dispositions de la Convention 97 de l'OIT*. Le Comité ne désapprouve pas, mais tient à faire remarquer que la Convention a en réalité pour but de protéger les «travailleurs invités» qui travaillent de façon régulière et continue dans un pays autre que celui de leur citoyenneté.

Le but de la Convention n'est pas de protéger les travailleurs temporaires, mais on devrait en observer les dispositions pertinentes chaque fois qu'on le peut.

- 142.** De sérieuses plaintes ont été formulées au sujet des fausses représentations parfois faites par des employeurs canadiens sur les perspectives d'emploi au Canada. On a fourni au Comité les détails de la situation déplorable dans laquelle se sont retrouvés des travailleurs du textile venus de la Colombie où certains d'entre eux avaient laissé des emplois stables pour venir travailler dans une usine à Louiseville (Québec). Le marché de la Société en cause a connu une baisse et les travailleurs colombiens ont été mis à pied après un séjour relativement bref au Canada.

Le Comité croit qu'un tel cas illustre les dangers que l'on court en faisant venir au Canada des travailleurs en vertu de permis de travail temporaires, afin de combler les postes qui ne sont pas vraiment temporaires et qui devraient être remplis par des Canadiens ou par des immigrants reçus. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration doit insister pour que les permis de travail ne soient délivrés que lorsque les besoins sont vraiment de nature temporaire.

- 143.** De cette position découle un corollaire: lorsque se manifeste un besoin persistant de main-d'œuvre dans une localité donnée et qu'il est évident que les Canadiens ne veulent pas le combler, il devrait être possible de concert avec les autorités provinciales, d'identifier ce besoin, d'allouer des points pour les postes désignés et la demande régionale et de trouver à l'étranger des immigrants qui consentiraient à effectuer ce travail, à

*Convention sur la migration pour l'emploi entrée en vigueur en janvier 1952 et qui assure une protection aux travailleurs migrants mais non temporaires.

condition que les salaires offerts soient comparables à la rémunération accordée pour le même type d'emploi dans les autres collectivités canadiennes.

144. L'Association canadienne pour la protection des libertés civiles a suggéré qu'on accorde au travailleur temporaire qui vient de perdre son emploi une période de grâce avant d'exiger qu'il ne quitte le pays, afin de lui permettre de régler ses affaires ou de trouver un autre emploi que les représentants de la Main-d'œuvre jugeraient acceptable (34:40). Le Comité admet qu'il convient d'accorder à un employé temporaire un délai raisonnable pour préparer son départ. Il considère cependant que même si le travailleur saisonnier devrait pouvoir détenir un emploi saisonnier équivalent dans la même région, avec l'approbation des autorités de la Main-d'œuvre, le fait de permettre à une personne de se chercher un autre emploi serait incompatible avec le principe même du permis de travail temporaire.

145. Le Comité a conclu qu'on devrait surtout s'en remettre aux immigrants pour combler les postes qui ne peuvent pas être occupés par des Canadiens ou ne pourront pas l'être dans un avenir raisonnable. Il recommande:

—Qu'on recrute des travailleurs étrangers uniquement pour combler des postes qui sont, par définition, temporaires, soit en raison de la nature du travail, soit parce que les Canadiens qui reçoivent une formation pour occuper ces emplois ne sont pas prêts à entrer en fonctions:

—Qu'on délivre aux employés temporaires des cartes de sécurité sociale distinctives;

—Qu'on ne prolonge pas la période de validité des permis de travail, sauf dans des circonstances exceptionnelles précisées;

—Qu'on procède de façon plus régulière et approfondie à la vérification des conditions de travail et des conditions salariales dans les domaines qui relèvent du gouvernement fédéral et qu'on exerce des pressions pour que les gouvernements provinciaux fassent de même, dans les limites de leur juridiction;

—Qu'on fasse des efforts plus soutenus pour convaincre les autorités provinciales ou locales, ou les syndicats, d'accorder plus librement des certificats de compétence professionnelle;

—Qu'on nomme un conseil consultatif représentant le gouvernement fédéral et toutes les provinces où des travailleurs étrangers sont employés afin de protéger les droits de ces derniers;

—Qu'on ne force pas les employés temporaires à payer des cotisations d'assurance-chômage puisqu'ils ne peuvent pas recevoir de prestations.

146. Pour ce qui est des visiteurs, le Comité considère à l'instar de l'étude faite pour le compte de la Commission de réforme du droit, que les *«visiteurs sont ici pour visiter, et non pas travailler»* (0240) et recommande en outre qu'on leur interdise de demander des permis de travail au Canada. Cela découragerait les visiteurs qui viennent dans l'espoir de trouver du travail et de demeurer ici.
147. Le Comité est d'avis qu'il faudrait réviser la «liste des dispenses» des catégories de travailleurs étrangers qui sont autorisés à occuper des postes, indépendamment du fait qu'ils sont citoyens canadiens ou immigrants reçus. Plus précisément, il recommande que la catégorie des enseignants du primaire et du secondaire soit rayée de la liste et que les autres catégories soient étudiées pour que cette liste continue de servir les objectifs pour lesquels elle a été conçue. Il approuve également l'intention du gouvernement de rayer certaines dispositions visant les exemptions fiscales consenties aux enseignants, lorsqu'il renégociera les ententes concernant les impôts avec les pays qui font actuellement l'objet de telles dispositions.
148. On a également fait remarquer au Comité que nombre de travailleurs temporaires acquièrent de l'expérience et se familiarisent avec la société canadienne pendant leur séjour au pays, et de ce fait, sont particulièrement aptes à poser leur candidature comme immigrants. Pour les employés temporaires qui veulent obtenir le statut d'immigrant reçu, le Comité

recommande que lorsque leur cas est étudié à l'étranger, on reconnaisse leurs antécédents professionnels au Canada et qu'on leur accorde des points dans la catégorie de «l'évaluation personnelle». Toutefois, il s'oppose à ce qu'on autorise les travailleurs temporaires à demander le statut d'immigrant reçu pendant leur séjour au Canada.

Étudiants étrangers

149. Le Comité est entièrement d'accord pour que le Canada continue à recevoir des étudiants étrangers. Il approuve l'opinion de l'Association nationale des étudiants qui considère que la diversité des cultures que les étudiants étrangers représentent dans les universités canadiennes enrichit le milieu culturel (0110). Un séjour d'études au Canada est compatible avec la position canadienne en matière de libre circulation des personnes et des idées, et nous permet de faire profiter les autres de nos connaissances. Le Comité reconnaît en outre que le nombre des étudiants canadiens qui suivent des cours à l'étranger dépasse celui des étudiants étrangers au Canada. Il considère que le séjour au Canada de jeunes étrangers leur permet de se faire une opinion positive du Canada.
150. Toutefois, si cette pratique se poursuit, le Comité considère qu'il faut prendre des mesures énergiques pour éviter les abus et il recommande à cette fin, que tous les étudiants soient tenus de demander des visas d'étudiant *avant* leur arrivée au Canada. Cependant, de l'avis du Comité, la loi actuelle devrait être plus souple sur un point: le visa devrait être valide pour toute la période pendant laquelle l'étudiant prévoit suivre des cours au Canada, à condition que ce dernier se présente chaque année à un Centre canadien de l'immigration et qu'il fournisse la preuve qu'il s'est inscrit au programme de l'année suivante.
151. Le Comité a pris note de l'inquiétude générale des parents et des étudiants devant le fait que les étudiants étrangers, à cause de leur nombre, puissent prendre la place de Canadiens compétents dans beaucoup d'universités et d'écoles de formation professionnelle. En fait, les quelque 32,000 étrangers qui étudiaient au Canada en 1974 représentaient moins de 6 p. 100 des 560,000 étudiants qui fréquentaient les universités et collèges canadiens. Toutefois, aussi surprenant que cela puisse paraître, à l'heure actuelle ni le gouvernement fédéral, ni les gouvernements provinciaux ne connaissent à l'avance le nombre d'étudiants acceptés par les

établissements d'enseignement au Canada car il n'existe aucune sorte de contrôle.

152. Le Comité est d'avis qu'on devrait surveiller plus étroitement les collèges et les écoles qui acceptent des étudiants étrangers, puisqu'il est démontré que certains établissements peuvent être utilisés simplement comme moyen d'accès au Canada. Le Comité soupçonne également que l'attrait de certaines écoles réside moins dans la formation spécialisée qu'elles offrent—(les écoles de coiffure en sont un exemple)—que dans la possibilité légale ou illégale de travailler au Canada. Le gouvernement fédéral devrait donc proposer aux autorités provinciales d'envisager l'instauration d'un système d'inspection, d'octroi de permis ou d'accréditation et s'offrir à ordonner aux agents de l'immigration à l'étranger de délivrer des visas aux seuls étudiants inscrits dans des institutions agréées.
153. Dans son mémoire au Comité, le gouvernement du Québec s'est plaint qu'il ne connaissait pas le nombre d'étudiants étrangers qui s'inscrivaient dans des établissements d'enseignement qu'il subventionnait. Un système d'accréditation, joint à un exercice plus poussé du pouvoir actuel des provinces de limiter le nombre d'étudiants étrangers dans une institution, permettrait mieux à ces dernières et aux institutions de répondre tant aux besoins des étudiants canadiens qu'étrangers.
154. Le Comité a accueilli favorablement la thèse voulant que tous les étudiants universitaires étrangers, après avoir terminé avec succès une année d'étude, puissent postuler un emploi pendant les congés au même titre que les étudiants canadiens. Il n'a pas été facile pour le Comité d'en arriver à une décision. En vertu des règlements actuels, les étudiants sont autorisés à travailler uniquement si un Centre de main-d'œuvre du Canada atteste qu'il n'y a pas de Canadien pour occuper l'emploi. Les seules exceptions à cette règle sont les étudiants dont l'emploi correspond intégralement au domaine d'études de la personne.

155. Le Comité reconnaît que les étudiants étrangers doivent souvent travailler pour financer leurs cours tout comme les Canadiens, que le Canada ne désire pas accueillir seulement les étudiants fortunés et qu'il est démoralisant pour un étudiant d'être inactif pendant les vacances. Quelques membres du Comité ont estimé que vu le nombre restreint des étudiants étrangers qui cherchent un emploi par rapport à celui des étudiants canadiens, le fait d'accorder aux étudiants étrangers le droit à l'égalité des chances sur le marché du travail ne nuirait pas outre mesure aux étudiants canadiens et entraînerait d'autres avantages. Toutefois, la majorité des membres du Comité a conclu qu'en cette période où les étudiants canadiens ont peine à se trouver un emploi, le règlement actuel devrait être maintenu.
156. On a soulevé que les demandes d'emploi des étudiants étrangers étaient presque toujours rejetées d'office. Le Comité exhorte le gouvernement à demander aux fonctionnaires des Centres de main-d'œuvre du Canada d'être plus ouverts et plus bienveillants à l'égard des étudiants étrangers qui cherchent un emploi durant les vacances.
157. Un étudiant étranger a soutenu devant le Comité que les conjoints des étudiants devraient être admis à travailler. Le comité reconnaît qu'une séparation forcée d'étudiants mariés est pénible et il ne voit aucune objection à ce qu'un conjoint accompagne un étudiant étranger. Mais il serait illogique, vu sa première position, de consentir à ce que le conjoint ait le droit de travailler. Cette disposition peut décourager un bon nombre de conjoints de venir au Canada. Quelque 5p. 100 des étudiants viennent au Canada avec des bourses de l'ACDI et le Comité propose que cet organisme étudie ce problème s'il ne l'a pas déjà fait.
158. Plusieurs mémoires ont proposé que les étudiants étrangers puissent demander le statut d'immigrant reçu pendant qu'ils sont au Canada. Le Comité a pris position en faveur d'une interdiction générale aux étrangers de changer de statut pendant qu'ils sont au Canada. Sa

position à cet égard est particulièrement ferme. Il préconise comme moyen d'assistance internationale, de laisser librement les étudiants étrangers fréquenter les institutions financées par l'État, ce qui n'aurait de poids que si ces mêmes étudiants sont incités à retourner dans leur pays natal. S'ils sont alors déterminés à revenir au Canada, ils peuvent demander le statut d'immigrant après une période d'absence d'un ou deux ans. Mais un séjour d'études au Canada devrait être une fin en soi et ne devrait aucunement servir de prétexte pour immigrer.

- 159.** L'Union nationale des étudiants et un étudiant sud-africain de race noire ont évoqué un problème spécial devant le Comité. Si les étudiants étrangers ne peuvent pas chercher à obtenir le statut d'immigrants reçus, peuvent-ils retourner dans leur pays d'origine s'il s'est produit un changement de gouvernement ou s'ils sont menacés d'emprisonnement ou d'autres peines, à leur retour? Le Comité estime que les arrangements existants ou les propositions discutées ailleurs dans le présent rapport suffisent à régler ce problème. Il attire l'attention sur le fait que l'article 15 de la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration permet au détenteur d'un visa d'étudiant d'interjeter appel précisément pour ce motif contre une ordonnance d'expulsion. De plus, le Comité est certain que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration fera preuve de bienveillance à l'égard d'un étudiant étranger qui se trouverait dans une telle situation, et qu'il jouit dans bien des cas du pouvoir nécessaire pour traiter l'étudiant comme réfugié en vertu de la définition élargie de ce terme dont les critères sont établis plus haut.

Services aux immigrants

160. Au cours de ses audiences, le Comité a entendu un nombre considérable de témoignages sur les services aux immigrants et l'insuffisance des dispositions actuelles. La plupart des services dont les immigrants ont besoin relèvent de la compétence des provinces et des villes ou sont assurés par des organismes bénévoles. Toutefois, le Comité souscrit partiellement à la déclaration suivante d'un immigrant italien établi à Montréal: *«Si le Canada décide d'accueillir des immigrants, il a l'obligation morale de pourvoir à leurs besoins et de s'assurer qu'ils ne seront pas isolés et que leurs droits ne seront pas aliénés.»* (16:49)
161. Attendu qu'un nombre infime de services assurés aux immigrants relèvent directement de la compétence du gouvernement fédéral et que, de toute façon, ils ne seront pas touchés par la nouvelle mesure législative, le Comité traitera de ce sujet assez brièvement. Toutefois, il ne voudrait pas donner l'impression que ces problèmes ne sont pas graves ni urgents.
162. Heureusement, les groupes déjà établis au Canada ont réglé la plus grande partie des problèmes d'orientation et d'aide et des organismes privés et publics s'efforcent de répondre aux besoins nouveaux. Mais de sérieuses difficultés de coordination se posent. Comme l'a déclaré la Société d'assistance aux immigrants juifs: *«le système qui existe présentement est foncièrement fragmentaire . . . il faut élaborer une politique qui favorise une collaboration plus étroite entre les services gouvernementaux et les organismes bénévoles en vue d'aider les immigrants.»* (33:45) Par conséquent, le Comité prie instamment le Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration d'accorder une plus grande attention à la planification, l'élaboration et la coordination des services aux immigrants et propose que le gouvernement organise des consultations à trois niveaux avec les autorités provinciales et municipales appropriées, en adoptant comme modèle les récentes réunions tripartites sur les problèmes urbains.

- 163.** La première prise de contact de l'immigrant avec le Canada s'effectue normalement par l'entremise du bureau d'immigration à l'étranger. Un grand nombre de mémoires faisaient état de la difficulté qu'éprouvent les immigrants éventuels à obtenir des renseignements suffisants et pertinents. Tandis que certains témoins ont proposé une diversité de services préalables à l'arrivée des immigrants, allant des cours de langue à l'orientation, le Comité pense qu'une orientation efficace et précise est tout ce qu'il faut pour veiller à ce qu'un candidat fasse un bon choix en décidant d'émigrer au Canada. Toute autre préparation est d'une valeur douteuse, puisque seules les personnes particulièrement remarquables se souviendront encore des renseignements reçus au moment où elles auront effectivement besoin de les utiliser.
- 164.** Le Comité n'a pas eu l'occasion de prendre connaissance du service d'orientation à l'étranger, mais certains membres ont pu observer le fonctionnement des services d'orientation après l'arrivée dans les centres d'immigration canadiens. La Direction de l'établissement a surtout pour but d'aider le chef de famille à trouver un emploi et dispense une formation linguistique, aide l'immigrant à se trouver un logement et consent, au besoin, des petits prêts. Ces services semblent bien organisés et efficaces au moins dans les grands centres.
- 165.** Certains immigrants et les membres de leurs familles ont besoin de services supplémentaires pour s'adapter à la vie canadienne et pour participer pleinement au travail et à la vie communautaire. Des fonds suffisants sont absolument nécessaires au succès de l'établissement des immigrants et des organismes de services. Même si c'est le gouvernement fédéral qui attire les immigrants au pays, les provinces, qui profitent également des talents et des compétences des nouveaux arrivants, partagent avec le fédéral la juridiction sur l'immigration. De nombreux témoins qui travaillent pour les organismes de services aux immigrants ont plaidé pour que le

gouvernement fédéral verse des fonds pour accueillir les immigrants, les aider à s'établir, et venir en aide aux programmes et organismes de services sociaux. En effet, le YWCA de la région métropolitaine de Toronto a dit: *«(Des fonds s'imposent) particulièrement pour aider à coordonner les activités des instituteurs, des infirmières des services sanitaires, des centres de main-d'œuvre et de tous les autres groupes qui viennent en aide aux immigrants, mais travaillent indépendamment les uns des autres et ignorent les services dont leurs clients ont besoin et ceux qui sont à la disposition»* (0114). Le Comité conseille au gouvernement fédéral de réexaminer son programme de soutien aux organismes bénévoles et de lui donner plus d'ampleur.

- 166.** Le comité identifie trois domaines où les services aux immigrants devraient retenir tout spécialement l'attention.

—Comme l'a fait observer la Commission scolaire de Toronto qui est la Commission scolaire où il y a le nombre le plus imposant d'enfants immigrants: 40% de tous les immigrants sont des enfants et beaucoup d'entre eux ont été éduqués dans des cultures et des langues différentes de celles que l'on retrouve au Canada. Il existe déjà des programmes de langue à frais partagés pour les adultes. Compte tenu des besoins spéciaux d'un grand nombre d'enfants immigrants, le Comité soutient le principe selon lequel le fédéral doit contribuer à partager les coûts supplémentaires qu'entraîne l'éducation des enfants immigrants qui ont besoin d'une formation spéciale en anglais ou en français, ou d'autres programmes de rattrapage, à condition qu'il soit bien clair que ces fonds sont affectés aux systèmes scolaires.

—Une attention particulière a été également accordée à la condition des immigrantes, et surtout à celle des épouses et des mères. Lorsqu'elles ne font pas partie de la main-d'œuvre active, elles ont très peu d'occasion d'apprendre la langue et d'établir des contacts personnels; ce sont là des avantages dont jouissent leurs

époux et leurs enfants, qu'ils soient d'âge scolaire ou qu'ils soient travailleurs. Isolées par ces différences linguistiques, beaucoup de ces femmes demeurent au foyer et peuvent se détacher totalement de la collectivité et même de leur propre famille. On a souligné que la formation linguistique était le besoin fondamental le plus important de ces femmes. Le Comité sait que des fonds fédéraux sont mis à la disposition des provinces afin de financer les cours qui sont organisés par l'entremise de la division de l'éducation aux adultes dans les écoles. Les membres du Comité ont toutefois l'impression que les autorités responsables n'avaient pas accordé assez d'attention à ce programme et ils recommandent que l'on procède à une révision.

—L'un des problèmes précis dont a été saisi le Comité est la difficulté avec laquelle les immigrants provenant de diverses cultures s'adaptent au système juridique canadien. Le professeur Frederick Zemans du Osgoode Hall qui est également directeur des services juridiques de la collectivité de Parkdale a soutenu que les immigrants ont besoin d'une aide spéciale relativement aux droits du consommateur et aux droits du locataire; il faudrait également informer les femmes des droits que leur reconnaît la loi en cas de bris de mariage. Le Comité est d'accord avec un avocat de Toronto qui a suggéré que l'on forme des experts parajuridiques dans les collectivités d'immigrants parce que les «experts en immigration» qui travaillent aujourd'hui dans ces secteurs sont très souvent des agents de voyages n'ayant aucune formation spécialisée qui donnent de mauvais conseils, exigent des honoraires excessifs et s'occupent de cas désespérés. (10:5-6). Le Comité s'inquiète de ces pratiques et propose que le gouvernement fédéral consulte les provinces en vue de présenter un règlement dans ce domaine. Le Comité croit de plus en la nécessité d'un programme concerté pour organiser des services d'information, de consultation et de présentation à l'employeur, dans les principales communautés d'immigrants.

167. Les droits humains des immigrants sont un problème connexe. De nombreux mémoires reçus par le Comité laissent entendre que pour que la réputation du Canada au chapitre de l'adaptation multiculturelle réussie soit maintenue, il faut considérer de plus près l'élaboration de programmes axés sur la compréhension entre les cultures et entre les races. Le gouvernement de Terre-Neuve (30:81) et le docteur André Raynauld, Président du Conseil économique du Canada (15:11) par exemple, croient qu'il est maintenant nécessaire d'évaluer la nature et l'étendue des tensions entre les groupes et d'examiner les répercussions probables de l'immigration future sur les relations communautaires. Le Comité en convient. Si une évaluation démontrait le besoin d'intensifier considérablement les programmes nationaux, communautaires et scolaires pour promouvoir l'harmonie inter-culturelle, le Comité croit que le gouvernement fédéral devrait étudier avec les provinces des façons de susciter et de mettre en œuvre de tels programmes.
168. Le Comité considère également qu'une commission fédérale des droits de l'homme, dotée de programmes de conciliation et d'éducation et d'une loi ferme, aiderait à assurer un traitement juste et équitable aux minorités raciales et ethniques. Les droits de l'homme, ainsi que l'éducation multiculturelle, sont nécessaires pour que l'harmonie et la compréhension règnent entre les groupes.

Restructuration du ministère

169. Le Comité a reçu diverses propositions visant à détacher l'immigration de la main-d'œuvre, pour la greffer à d'autres fonctions connexes du gouvernement. L'Association canadienne des travailleurs sociaux, notamment, a proposé ce qui suit:

«Il conviendrait qu'un ministère de l'immigration soit créé . . . ce ministère pourrait mettre l'accent sur les aspects culturels et sociaux de l'immigration, tels les services d'établissement, les programmes ayant trait au multiculturalisme et à la citoyenneté» (0208).

Selon d'autres, il faut maintenir les liens actuels entre l'immigration et la main-d'œuvre.

170. Les membres du Comité différaient d'opinion à certains égards. Tous reconnaissaient que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration doit actuellement porter une lourde charge, mais tandis que certains estimaient qu'il fallait, pour cette raison, scinder le ministère en deux organismes distincts, d'autres prétendaient que l'immigration serait ainsi moins importante et confiée à un ministre moins expérimenté, et partout moins influent. D'autres encore trouvaient que ce lien avec la main-d'œuvre suscitait une importance exagérée à l'égard de l'emploi, à quoi d'autres rétorquaient que les immigrants viennent surtout ici pour améliorer leurs occasions d'emploi et que ce lien leur assurerait précisément l'étroite collaboration des deux Directions concernées. Il a aussi été proposé de mettre sur pied un nouveau ministère de l'Immigration et de la Population, ou de lier étroitement l'immigration au développement régional pour que l'accent soit mis sur l'établissement des immigrants.
171. Des différentes propositions soumises au Comité celle qui s'est acquise le plus fort appui est celle demandant qu'on sépare l'Immigration de la Main-d'œuvre et de la Commission d'assurance-chômage et qu'on la rattache à la citoyenneté du multiculturalisme et à la population pour former un

nouveau portefeuille—On estime que ce serait regrouper rationnellement les responsabilités fédérales et qu'un ministre investi de ce portefeuille aurait une influence considérable sur le Cabinet. De même, on considère généralement nécessaire de consacrer des efforts sérieux en vue de renforcer les services d'établissement de la Direction de l'immigration.

Coopération fédérale-provinciale

172. La coopération fédérale-provinciale est un domaine où le Comité pense qu'il faut apporter des changements importants. Des efforts vigoureux sont nécessaires, croit le Comité, pour assurer une participation plus active des provinces dans la conception des politiques, en vue d'accroître l'utilité de l'immigration comme moyen de répondre à des besoins régionaux variés. Le ministre a affirmé au Comité qu'il s'est engagé à apporter ces changements et il semble faire de sérieux efforts pour accroître leur participation. Le Québec, seule province ayant une loi sur l'immigration et un ministère de l'immigration, a beaucoup d'avance sur les autres provinces étant donné l'effort qu'elle a fait pour évaluer ses besoins et les faire connaître au niveau fédéral. Le Comité sait que le gouvernement fédéral voit d'un bon œil l'intensification de la collaboration avec les autres provinces qui suivront l'exemple québécois et il aimerait qu'on accorde une attention particulière aux domaines suivants:

—Un comité fédéral-provincial permanent devant coordonner la conception et l'application de la politique d'immigration, ainsi qu'un mécanisme consultatif chargé d'identifier les «collectivités désignées» et d'élaborer les procédures d'expulsion et de «demande de départ»;

—une présence provinciale dans le recrutement et la sélection des immigrants, ce qui pourrait comprendre l'affectation à l'étranger d'agents qui s'occuperaient de recrutement et d'orientation, d'après des modalités semblables à celles qui ont résulté de l'entente Lang-Cloutier intervenue entre Ottawa et Québec;

—les questions de l'éducation et de l'inscription des étudiants étrangers. Le Comité a déjà recommandé que les provinces accréditent des établissements d'enseignement et avisent, peut-être, le gouvernement fédéral du nombre d'étudiants étrangers devant être acceptés par les collèges ou écoles. La collaboration du fédéral est essentielle;

—la coopération dans les services aux immigrants: on pourrait commencer par une évaluation commune des

besoins, comme l'a demandé un comité spécial constitué par le maire de Toronto, David Crombie (041).

173. Le Comité a accordé une attention spéciale aux problèmes politiques que rencontre le Québec, suite à la chute décisive du taux de fécondité de ces 15 dernières années. Par le passé, le taux élevé de fécondité des Canadiens français compensait au taux d'immigration toujours faible des Français au Canada. Mais, la revanche des berceaux ayant touché à sa fin, le Québec s'est finalement mis à faire activement appel à l'étranger pour avoir des immigrants francophones ou des immigrants ayant peu de difficultés à s'intégrer à la collectivité canadienne-française.
174. Le Comité a reçu des mémoires émanant de divers groupes à ce sujet. On l'a aussi informé de communications du gouvernement du Québec au gouvernement du Canada, et il a aussi entendu à huis clos deux hauts fonctionnaires du ministère de l'Immigration du Québec.
175. Le fait français est un élément essentiel à la vie culturelle et politique du Canada. C'est pourquoi le Comité accepte d'ajouter aux autres considérations économiques et sociales qui entrent normalement dans le cadre de l'élaboration et de l'application d'une politique d'immigration, le caractère prioritaire du maintien du fait canadien-français dans des conditions de développement saines. Le Comité se rend compte qu'on ne peut atteindre cet objectif en se basant principalement sur une politique d'immigration. Mais il considère que le gouvernement du Canada ne devrait pas se refuser à entreprendre des efforts raisonnables, dans le cadre de sa juridiction, qui pourraient aider à la réalisation de cet objectif. Par exemple le Comité approuverait des efforts accrus en vue d'encourager l'immigration en provenance des pays de l'Amérique latine car, habituellement, les personnes de culture latine s'intègrent aisément aux collectivités francophones du Canada.

La loi et les règlements

176. En vertu du système actuel, la loi sur l'Immigration comprend principalement des statuts adoptés par le Parlement et des règlements que le gouvernement présente de temps à autre, conformément à l'autorité que lui octroie la loi sur l'Immigration. Le Comité ne voit d'autre choix que de maintenir un équilibre entre une loi de base qui établit le cadre du principe et des règlements qui fixent les procédures d'application de ce principe.
177. Cependant, comme le Livret vert l'a admis, «les critères essentiels régissant l'admission au Canada sont dispersés (d'une façon quelque peu fortuite) dans la loi et le Règlement (actuels), ce qui complique inutilement la tâche de toute personne qui lit simplement la loi pour en saisir les principes fondamentaux et les conditions mises à l'admission des immigrants et des non-immigrants» (Livre vert I, p. 75). Le Comité recommande donc qu'une nouvelle loi sur l'Immigration, dans ses dispositions initiales, fasse clairement une déclaration de principes et des objectifs, y compris ceux qui touchent l'admission, le parrainage non discriminatoire des parents, les réfugiés, et l'interdiction de certaines catégories de personnes. Les détails opérationnels de même que les procédures devraient figurer aux règlements. On devrait en poursuivre la publication dans la *Gazette du Canada*, et sous une forme plus aisément accessible au public et aux candidats à l'immigration. De plus, on devrait justifier toute modification importante des règlements devant un Comité permanent de la main-d'œuvre et de l'immigration: dans la mesure du possible, on devrait le faire avant qu'elles ne prennent effet. Le Comité s'oppose à la pratique qui consiste à édicter des règlements sous forme de directives ministérielles confidentielles.
178. Le Comité a constaté que les autorisations ministérielles ont été utilisées dans plus de 16,000 cas en 1974, dans l'intention de contourner, dans des circonstances spéciales et le plus souvent pour des réfugiés, certaines dispositions de la Loi et des

règlements. Avec une nouvelle loi, on aurait probablement beaucoup moins recours aux autorisations du ministre. Néanmoins, le Comité estime que l'utilisation discrétionnaire de ces autorisations doit être préservée, à cause de sa souplesse caractéristique qu'il convient de maintenir si l'on veut conserver une dimension humaine à notre politique de l'immigration.

Appendice «A»

Attitudes du public envers la politique d'immigration

1. Le nombre total de personnes ou représentants d'organisation ayant présenté des exposés écrits ou verbaux au Comité a été de 1873. 1265 de ces exposés étaient des lettres personnelles, 203 provenaient d'organismes et 405 étaient des personnes et organisations qui se sont présentées devant le Comité lors de ses audiences à travers le Canada, dont quelques-unes ont également présenté des mémoires. (Voir les tableaux 1, 2 et 3).
2. 553 de ces exposés représentaient un intérêt particulier ou collectif. La première catégorie d'intérêts (30%) était celle des organismes et communautés de groupes minoritaires, ethniques ou multiculturels. Les groupes religieux ou les ecclésiastiques et les organismes représentant le développement international et les réfugiés constituaient, avec 6%, le second ensemble dans l'ordre d'importance. Le tableau 4 montre l'opinion ou le sentiment exprimés selon le genre de groupe.
3. Déduction faite des requêtes exprimant un intérêt ou un problème particuliers, 1629 exposés représentaient des opinions générales sur la politique d'immigration. Parmi ceux-ci, près de la moitié (48.6%) voulaient que toute immigration ou toute immigration de couleur cesse; 22% préconisaient des contrôles stricts sur l'immigration et 6% voulaient que l'immigration soit liée aux conditions économiques et aux besoins de main-d'œuvre. Les exposés soutenant la politique actuelle, avec de légères modifications, représentent 15.8% et 7% voulaient une politique d'immigration plus ouverte.
4. Les tableaux 5 et 6 montrent la divergence des opinions selon qu'elles ont été exprimées dans une lettre individuelle, dans un mémoire d'organisation ou au cours d'une audience publique.
5. La proportion et les sentiments varient selon que les opinions ont été exprimées par un particulier dans une

lettre personnelle, par un organisme présentant un mémoire ou par un témoin devant le Comité. Alors que 88% des lettres demandaient un contrôle rigoureux ou total sur l'immigration, seulement 25% des mémoires d'organisations et 23% des personnes se présentant devant le Comité au cours d'audiences publiques ont exprimé ces opinions. Cette grande variation reflète la tendance qu'ont les personnes favorables aux rigoureuses restrictions à écrire des lettres personnelles. Alors que seulement 9% des lettres individuelles recommandaient de garder la politique non discriminatoire actuelle ou d'admettre plus d'immigrants, 62% des organismes et 63% des témoins ont soutenu la politique actuelle ou en ont recommandé une plus ouverte.

6. Bien que la proportion des sentiments individuels plaidant en faveur des restrictions contre l'immigration, ait été élevée, ce sont les personnes qui ne sont pas satisfaites de la politique actuelle qui ont tendance à répondre: il est moins probable que celles qui s'en trouvent bien fassent connaître leur opinion.
7. De plus, l'immigration n'est pas une question de premier plan pour bon nombre de personnes et de communautés: Une communauté donnée peut être parvenue à établir des rapports harmonieux entre ses différents groupes, par suite d'une longue tradition d'immigration et d'une grande faculté d'adaptation entre les immigrants et les résidents établis depuis longtemps. Ou, encore, la communauté peut n'avoir accueilli que peu ou pas d'immigrants, et n'avoir eu que des contacts très limités avec eux.
8. Beaucoup de citoyens des grandes villes ont exprimé leur mécontentement quant à la politique actuelle. C'est de l'Ontario (880, soit 73%) et de la Colombie-Britannique (188, soit 16%) que nous est parvenu le plus grand nombre de lettres de particuliers et la plupart d'entre elles prônaient une politique restrictive.
9. Les mémoires d'organisations reflétaient un souci tout à fait différent. Des 203 organisations qui ont présenté des mémoires, 113 (soit 56%) venaient de

l'Ontario, et près du tiers des organisations ontariennes se sont intéressés à un aspect ou à un problème particulier. Les 44 autres, soit 39%, souhaitent qu'on maintienne la politique actuelle ou qu'on la libéralise (Voir le tableau 2).

10. Dans les grandes villes, les changements survenus dans la dimension et la composition de la population ont eu des conséquences importantes sur la vie de quartier, les écoles, les milieux de travail, de même que sur les services sociaux et récréatifs. La majorité croit que les modifications de l'équilibre ethnique ou racial sont une menace pour la qualité et le niveau de vie des résidents établis depuis longtemps. Les mœurs, valeurs ou modes de vie étrangers ont souvent été décrits comme incompatibles avec ceux de la communauté canadienne. Toutefois, l'élément qui semblait prévaloir dans la majorité des lettres des particuliers était la crainte d'un accroissement rapide du nombre des immigrants de couleur en provenance du Tiers-Monde, et nombreux sont ceux qui ont parlé de tensions et de conflits raciaux, ou, du moins, d'érosion de l'identité canadienne et qui ont prévenu que les communautés canadiennes seraient incapables d'absorber un trop grand nombre d'immigrants de pays dont les cultures diffèrent de celle du Canada.
11. D'autres encore craignent que, parce que les immigrants du Tiers-Monde tendent à occuper des emplois non spécialisés et mal rémunérés, en admettre un grand nombre créerait des problèmes de classes, voire la dépréciation d'autrui.
12. La majorité des personnes à exprimer de telles préoccupations étaient d'avis que le gouvernement avait perdu tout contrôle sur le mouvement d'immigration. Dans la plupart des soumissions reçues, on pouvait voir que le public avait perdu confiance dans l'aptitude du gouvernement à maîtriser la dimension des mouvements d'immigration, à prendre en mains l'évolution de la composition raciale et ethnique de la population canadienne, de même qu'à diriger l'établissement des

nouveaux arrivants dans les régions sous-peuplées éloignées des grands centres. On s'est aussi préoccupé de l'aptitude des communautés canadiennes à assimiler les nouveaux arrivants, et du rôle gouvernemental dans l'aide offerte aux immigrants pour faciliter leur établissement et leur intégration.

13. Beaucoup n'ont pas traité de la question de la politique d'immigration en général; 244 (soit 12.9% du total) ont présenté des soumissions touchant des aspects ou problèmes particuliers, des questions d'intérêt personnel ou d'ordre juridique. Des 405 personnes à se présenter devant le Comité, 113 (soit 28%) ont traité de questions précises, comme ce fut le cas dans 56 (27%) mémoires présentés par des organisations et 75 particuliers (7%).
14. Bon nombre des personnes à traiter de problèmes précis ont recommandé l'élimination de certaines catégories interdites, notamment celle des retardés mentaux, des personnes souffrant de troubles mentaux, des épileptiques et des homosexuels. D'autres questions ou problèmes particuliers ont été soulevés par des organismes professionnels et commerciaux, des organismes autorisés ou des employeurs; des organisations bénévoles s'occupant de groupes d'immigrants et de communautés; des organisations s'occupant de l'équilibre et des tendances démographiques; des étudiants étrangers, leurs organisations et leurs conseillers; et des organisations préoccupées de la survie culturelle du Québec et du Canada français. D'autres encore, parmi lesquelles comptaient bon nombre d'immigrants, ont décrit les difficultés précises de l'immigration, et des lois d'appel. Certains particuliers et des organismes politiques radicaux, ont critiqué «l'exercice du Livre vert», sous prétexte que les travaux du Comité ne faisaient que saper la bonne volonté des Canadiens à accepter des minorités raciales ou culturelles.

Tableau 1

Lettres ou mémoires de particuliers: #1—1,208

Opinions exprimées d'après le lieu de résidence

Opinions exprimées	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies T.N.-O.	Colombie-Britannique	TOTAL
Arrêter l'immigration ou toute immigration de couleur	6	5	590	30	107	765 (60%)
Limitation rigoureuses	5	12	179	26	55	288 (23%)
Axer l'immigration sur les besoins économiques ou de main-d'œuvre	2	2	22	4	4	38 (3%)
Maintenir la politique actuelle	3	3	47	13	7	75 (6%)
Politique totalement ouverte	1	4	8	2	5	24 (2%)
Préoccupations juridiques	—	1	—	—	—	1 (1%)
Aspect ou problème particulier	9	7	34	7	10	74 (6%)
TOTAL	26 (2%)	34 (3%)	880 (73%)	82 (7%)	188 (16%)	1,265*# 1,210*

*Les totaux ne concordent pas, car certains auteurs n'ont pas donné d'adresse.

#L'écart (1265 - 1208) est dû au fait que certains ont exprimé leur opinion à la fois sur la politique d'immigration en général, et sur des aspects juridiques ou spéciaux.

Tableau 2

Mémoires présentés par des organisations: #1—275

Opinions exprimés d'après le lieu de résidence

Opinions exprimées	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies T.N.-O.	Colombie-Britannique	Total
Arrêter l'immigration ou toute immigration de couleur	—	—	3	2	1	6 (3%)
Limitations rigoureuses	1	—	20	4	6	31 (15%)
Axer l'immigration sur les besoins économiques ou de main-d'œuvre	1	3	9	4	2	19 (9%)
Maintenir la politique actuelle	3	10	27	12	6	58 (29%)
Politique totalement ouverte	4	2	17	7	3	33 (16%)
Préoccupations juridiques	—	—	2	—	1	3 (1%)
Aspect ou problème particulier	3	2	35	9	4	53 (26%)
Total	12 (6%)	17 (8%)	113 (56%)	38 (19%)	23 (11%)	203* (100%)

*Le total n'est pas de 275, car 72 mémoires figuraient dans les procès-verbaux des comités.

Tableau 3

Procès-verbaux des comités (organisations et particuliers)

Opinions exprimées d'après le lieu de résidence

Opinions exprimées	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies T.N.-O.	Colombie-Britannique	TOTAL
Arrêter l'immigration ou toute immigration de couleur	1	1	5	5	9	21 (5%)
Limitations rigoureuses	6	3	6	7	24	46 (11%)
Axer l'immigration sur les besoins économiques ou de main-d'œuvre	5	6	13	12	6	42 (10%)
Maintenir la politique actuelle	10	30	43	25	17	125 (31%)
Politique totalement ouverte	10	8	15	16	9	58 (14%)
Préoccupations juridiques	—	2	3	2	2	8 (2%)
Aspect ou problème particulier	26	12	27	22	17	105 (26%)
TOTAL	58 (14%)	62 (15%)	112 (28%)	89 (22%)	84 (21%)	405 (100%)

Organisations et particuliers représentant en domaine précis:

Procès-verbaux des comités et soumissions écrites (1-275)

Opinions exprimées selon le groupe

Opinions exprimées	Minorités ethniques groupes culturels	Groupes religieux Réfugiés Tiers Monde	Professions libérales et syndiqués	Services scolaires ou sociaux: planification urbaine	Partis politiques comités des citoyens, associations philanthropiques	Universitaires, étudiants, organisations universitaires	Minorités non ethniques (catégories interdites)	Population démographie écologie	Juridiques para-judiques, droits de l'homme	Radicaux gauchistes ou fascistes	TOTAL
Maintenir la politique actuelle	69	33	8	24	13	11	—	2	8	—	168 (30%)
Axer l'immigration sur les besoins économiques ou de main-d'œuvre	15	3	16	3	12	10	—	1	—	—	60 (11%)
Limitations rigoureuses	11	4	8	2	22	3	—	12	—	—	63 (11%)
Arrêter l'immigration de couleur	3	1	—	—	4	1	—	2	—	4	15 (3%)
Politique totalement ouverte	38	25	3	6	—	5	1	—	1	6	85 (15%)
Préoccupations juridiques	1	—	—	—	—	—	—	—	11	—	12 (2%)
Aspect ou problème particulier	24	17	11	18	6	14	29	4	1	3	127 (23%)
Non pertinent	5	3	1	—	—	3	—	—	—	11	23 (4%)
TOTAL	166 (30%)	86 (16%)	47 (8%)	53 (10%)	57 (10%)	47 (8%)	30 (5%)	21 (4%)	21 (4%)	25 (5%)	553 (100%)

Tableau 5

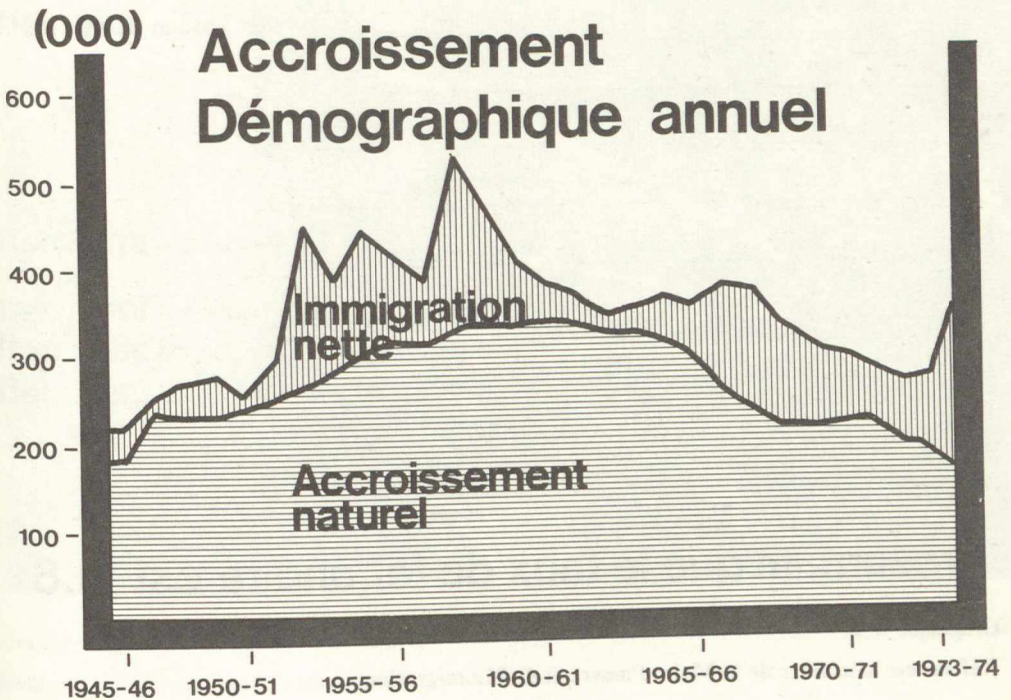
Opinions exprimées

Exposés	Arrêter l'immigration	Limitation rigoureuse	Axer l'immigration sur les conditions économiques	Maintenir la politique actuelle	Politique plus ouverte	TOTAL
Lettres ou mémoires de particuliers	96.5% (765)	78.9% (288)	38.3% (38)	29.0% (75)	20.8% (24)	73.0% (1190)
Mémoires présentés par des organisations	0.7% (6)	8.4% (31)	19.1% (19)	22.4% (58)	28.6% (33)	9.0% (147)
Témoins convoqués devant le Comité	2.6% (21)	12.6% (46)	42.4% (42)	48.4% (125)	50.4% (58)	17.9% (292)
TOTAL	48.6% (792)	22.4% (365)	6% (99)	15.8% (258)	7% (115)	100% (1629)

Appendice B

Population et Immigration

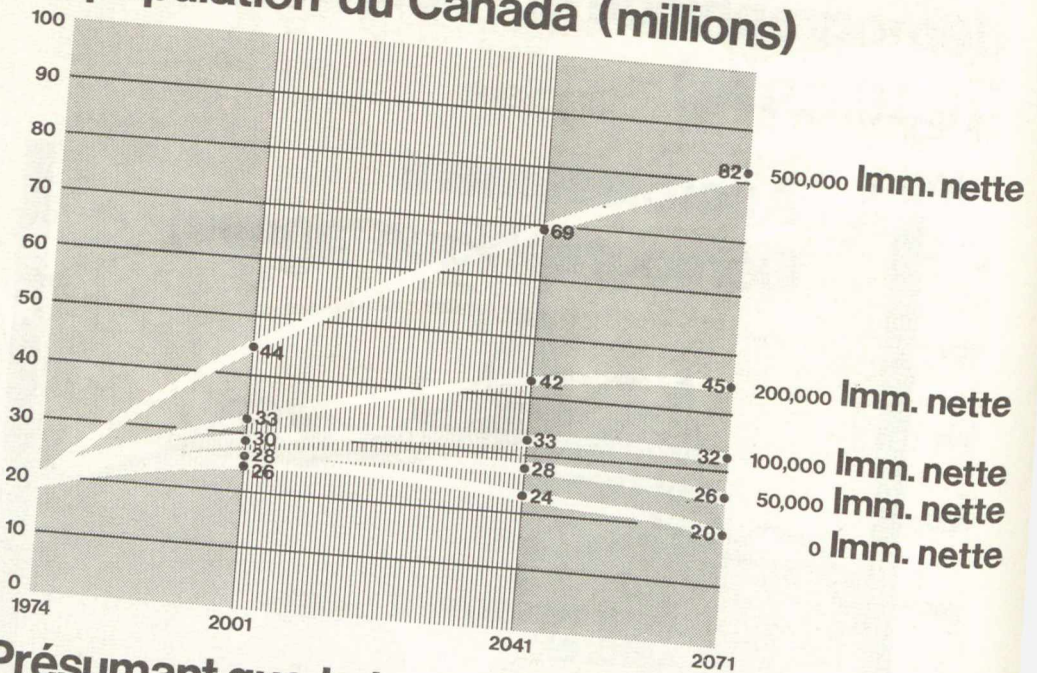
Éléments de l'accroissement démographique du Canada (1946-1974)



Graphique n° 1

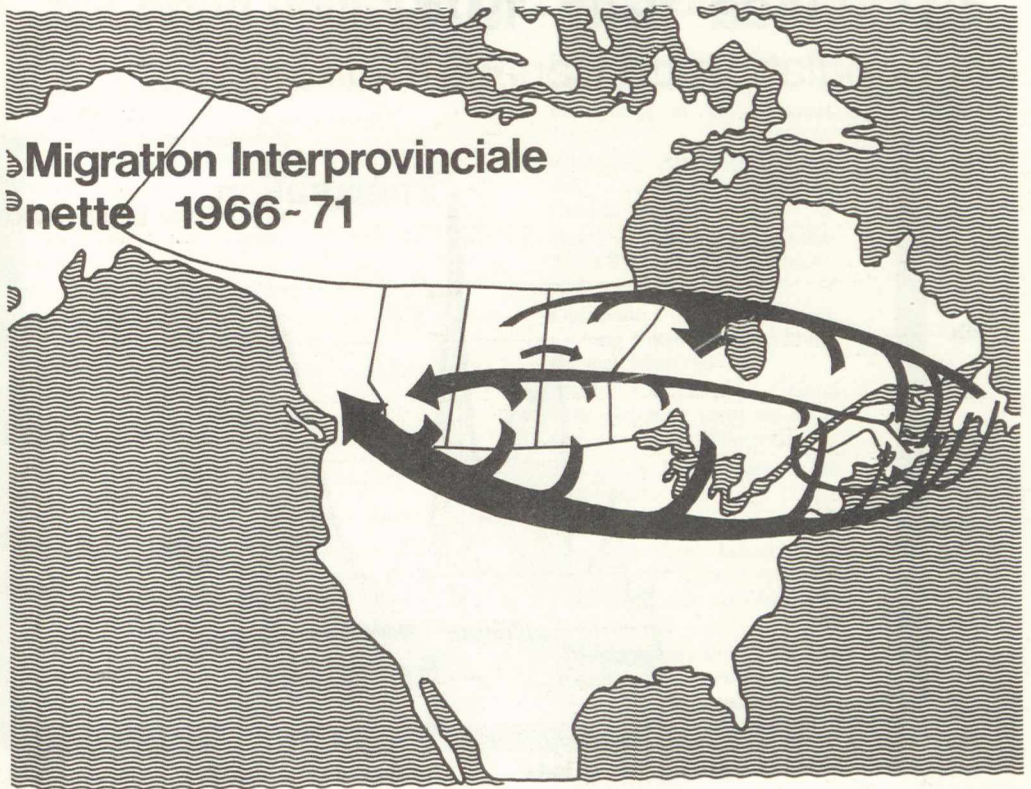
Référence: Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration

Impact possible de l'immigration nette sur la population du Canada (millions)



Graphique n° 2

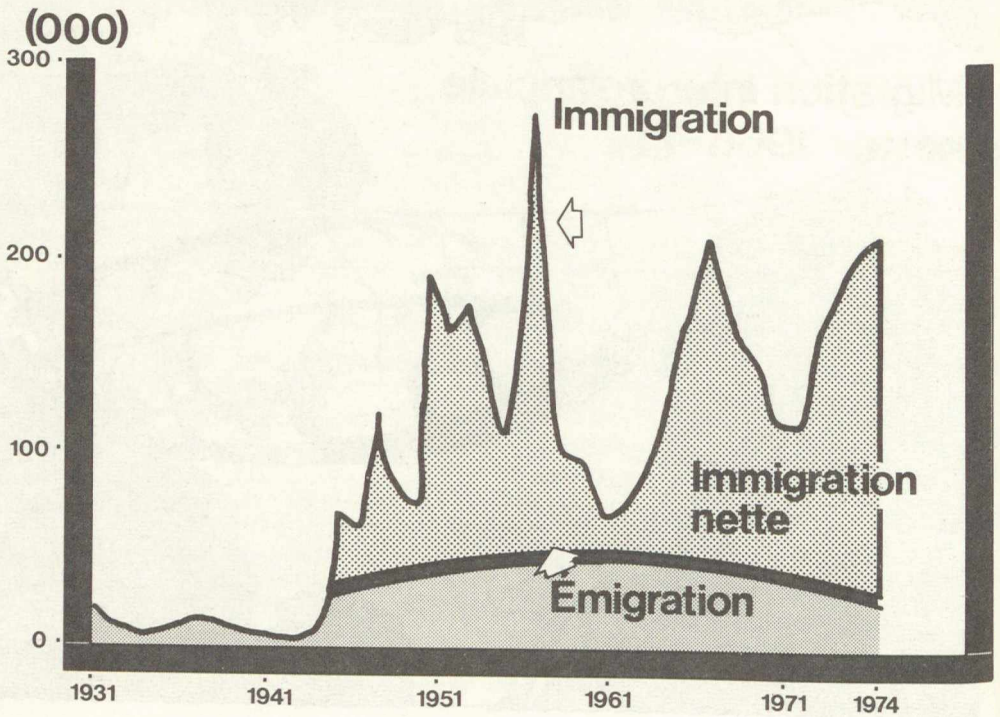
Référence: Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration



Graphique n° 3

Référence: Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration

L'émigration et l'immigration au Canada 1946-1974



Graphique n° 4

Référence: Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration

Appendice C

Témoins qui ont comparu devant le Comité

Les noms figurent dans l'ordre de comparution aux audiences. Le fascicule des Procès-verbaux et témoignages du Comité dans lequel leur témoignage est enregistré est indiqué.

Séance : Fascicule	Séance : Fascicule
Andras, l'honorable Robert, Ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration	1:4
Gotlieb, Alan, Sous-ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration	1:5
Gotlieb, Alan, Sous-ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration	1:6
Henripin, Jacques (Prof.), Université de Montréal	1:8
Head, Wilson (Prof.), Université York	1:9
Zemans, Frederic (Prof.), Osgoode Hall	1:10
Roby, Clayton	1:10
Price, Stephen, Administrateur, Services d'aide juridique Parkdale	1:10
Ferguson, Edith (M ^{lle}), Ministère des services communautaires et sociaux de l'Ontario	1:11
Hawkins, Freda (Prof.), Université de Toronto	1:12
Papachristou, Basile	1:13
Sheehan, Terry, Sous-directeur général, Facilitation, exécution de la loi et contrôle Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration	1:13
Lortie, Gérard, Directeur, Service d'aide aux voyageurs et immigrants, Montréal	1:14
Robichaud, Jean-Bernard, Chef administratif, Service d'aide aux voyageurs et immigrants (Centre des services sociaux) Montréal	1:14
Brown, Kay (M ^{lle}), Expert-conseil, Services sociaux pour les immigrants et les migrants, Toronto.	1:14
Raynauld, André (D ^r), Président, Conseil économique du Canada	1:15
Duchini, Père Joseph, paroisse Notre-Dame de Pompéi, Montréal	1:16
Gaudreau, Père Clément, paroisse Notre-Dame du Mont-Carmel, Montréal	1:16
Black Community Central Administration (centrale de la communauté de Montréal)	1:16
Bedoukian, Kerop, Congrès des Arméniens	1:16
Ramaiah, V. S.	1:16
Guccardo, Frank, Lavoie-Roux, Thérèse (M ^{me}), du Conseil scolaire des écoles catholiques de Montréal	1:17
Conseil scolaire des écoles protestantes de la métropole montréalaise	1:17
Guindon, Hubert (Prof.), Faculté de Sociologie, Université Concordia	1:17
Ambrus, Jozsef	1:17
Duggal, J. L.	1:17
Bureau de la communauté chrétienne haïtienne de Montréal	1:17
Hargreaves, Monette, Boyer, Leduc et Richer (avocats), Montréal	1:17

Séance : Fascicule

Séance : Fascicule

Services aux immigrants catho- liques (Services for Catholic Immigrants), Montréal	1:17	Le Comité canadien des Ukrai- niens de Montréal	1:18
Mitescu, Daniela (M ^{me})	1:17	Théberge, Marie (M ^{me})	1:18
Centre d'information et de recherches pour immigrants, Montréal	1:17	Beaudoin, Gilles, maire de Trois-Rivières	1:19
Brunel, John	1:17	Gendreau, Pères Georges, représentant l'archevêque de Trois-Rivières	1:19
Thomas, T. V. (M ^{me})	1:17	Joyal, André	1:19
Fédération des sociétés helléni- ques unies de Montréal	1:17	Landry, Jean-Claude	1:19
Association chrétienne Canada- Orient	1:17	Bastien, Gérald	1:19
Association Homophile de Montréal	1:17	Institut politique de Trois- Rivières	1:19
Centre Homophile Urbain de Montréal	1:17	Le Comité d'accueil aux Néo- Canadiens, Trois-Rivières	1:19
Centre Humanitaire d'aide et de Libération, Montréal	1:17	Association Arc en Ciel, Sher- brooke	1:20
Comité contre le racisme, Montréal	1:17	Centre Multiculturel, Sher- brooke	1:20
Bergeron, Henri-Paul	1:17	Service d'aide aux Néo-Can- adiens, Sherbrooke	1:20
Vaccaro, Rosina (M ^{me})	1:17	Association des Italiens de Sherbrooke	1:20
Maison d'accueil de Montréal pour les Immigrants	1:17	Do, Magali (M ^{me})	1:20
The Montreal Community Church	1:17	Foire et Carnavels ambulants, Sherbrooke	1:20
Lachance, Guy (M ^{me})	1:17	Alacoque, Roger	1:20
Lachance, Guy	1:17	Services aux étudiants d'outre- mer, Sherbrooke	1:20
Bertrand, Guy	1:17	Association canadienne d'édu- cation de langue française, Québec	1:21
Joyce, Alan	1:17	Haberman, Michael	1:21
L'ordre des ingénieurs du Québec	1:18	Makdissi, Marie-Louise (M ^{lle})	1:21
Guilfoyle, Norman	1:18	Centre d'animation pour le ser- vice outre-mer, Québec	1:21
The Grand Committee of Hun- garian Churches and Societies of Montreal	1:18	Bien-être des immigrants, Québec	1:21
The Montreal Chinese Com- munity Service Centre	1:18	Tetu, Michael	1:21
Goldberg, Marvin E. (Prof.), Faculté de gestion, Université McGill	1:18	Filteau, Jacques	1:21
La communauté chrétienne de Notre-Dame de la Guadeloupe, Montréal	1:18	Clément, Daniel	1:21
		Dorval, Jean-Guy	1:21
		Yaremko, Michael	1:21
		Brulotte, Raymond	1:22
		Conseil de la Vie Française en Amérique, Québec	1:22

Séance : Fascicule

Lavallée, Paul-Henri	1:22
Beauce Carnaval Inc.	1:22
Centre d'intégration pour les immigrants, Québec	1:22
Saunders, George, Directeur général, Groupe des travaux de recherche, Services de la main-d'œuvre, Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration	1:23
Montgomery, Donald, secrétaire-trésorier, Congrès du Travail du Canada	1:23
Le conseil municipal de Sudbury	1:24
Mine, Mill, and Smelter Workers Union, Sudbury	1:24
Sudbury Citizens Committee	1:24
West Indian Society of Sudbury	1:24
India Canada Association, Sudbury	1:24
Chakravarty, M. (Prof.)	1:24
Smith, L. (M ^{me})	1:24
École Secondaire Macdonald Cartier, Sudbury	1:24
Tschirky, J.A.	1:24
Burke, Donna (Mrs.)	1:24
Fletcher, Paula (M ^{me}) Centre multiculturel régional de Sudbury	1:24
Robertson, John	1:24
Ontario Project on Population and Immigration	1:24
The Filipino Ad Hoc Committee on the Green Paper	1:25
B.C. Interfaith Citizenship Council	1:25
B.C. Wildlife Federation	1:25
Surrey-White Rock Citizen's Committee on Immigration	1:25
Kehoe, Jack (Prof.)	1:25
Karim, Bahabur	1:25
Surrey Business and Professional Women's Association	1:25
Baumgartel, B.W.	1:25
Sara, H.S.	1:25

Séance : Fascicule

Fairey, Peter	1:25
Gregory, George	1:25
The British Columbia Human Rights Council	1:25
Fédération des naturalistes de la Colombie-Britannique	1:26
B.C. Human Rights Commission	1:26
Family Planning Association of B.C.	1:26
East Indian Canadian Citizens' Welfare Association	1:26
Gay People, Université de Simon Fraser	1:26
Marticulate Canadians (Vancouver)	1:26
Lamba, Yash Engineer, H.M.	1:26
Programme Perspectives-Jeunesse de Vancouver	1:26
Powis, Sandy (Miss)	1:26
Bryce, Murray D.	1:26
B.C. Provincial Council of Women	1:26
Chinese Benevolent Association	1:26
Association des malades mentaux (Vancouver)	1:26
Deccan Cultural Society of B.C.	1:26
Status of Women and Laws Committee of the University Women's Club of Vancouver	1:26
Canadian Scientific Pollution and Environmental Control Society	1:26
Dhaliwal, Herb	1:26
Costello, Paul	1:26
Baillargeon, C.	1:26
Chiang, Rudolph	1:26
Martin, Edward	1:26
Thompson, Niel S.	1:26
Osborne, Tom	1:26
The British Columbia Human Rights Council	1:25
Phillips, Art, Maire de Vancouver	1:26

	Séance : Fascicule
The British Columbia Human Rights Council	1:26
Kalbach, Warren (Prof.)	1:26
Sentinel Secondary School, Vancouver-Ouest (11 ^e année)	1:26
Debrouich-Schuster, Peter	1:26
Black, Elizabeth (Mrs.)	1:26
Fédération des jeunes Conservateurs Progressistes	1:26
Anderson, Vivienne (Mrs.)	1:26
Conseil Scolaire de Vancouver	1:27
Wong, S. T. (Professeur), département de Géographie Université de Simon Fraser	1:27
The United Way of Greater Vancouver	1:27
Star, Spencer (Prof.)	1:27
The Community Resources Board, Vancouver West End	1:27
Fraser, J. D.	1:27
Fédération des Franco-Colombiens	1:27
Phillips, L.	1:27
B.C. Interchurch Committee for World Development Education	1:27
Immigration Policy Action Committee	1:27
Immigration Women Advocate Committee	1:27
Ethnic Press Association of B.C.	1:27
Handsworth Secondary School	1:27
British Columbia Construction Association	1:27
Association canadienne des travailleurs des industries mécaniques et assimilées	1:27
Junker, W.	1:27
Stott, Adrian	1:27
Baker, Perry	1:27
Banascher, Leo	1:27
Crowson, David	1:27
Simon, P. C. (Dr.)	1:27
Rampuri, G. S.	1:27
North Shore Unitarian Church	1:27

	Séance : Fascicule
Taylor, L. H.	1:27
Horne-Payne, John R.	1:27
von Platen, Graf	1:27
Haisla Nation (American Indian Movement)	1:27
Chinese Free Masons	1:27
Filipino Ad Hoc Committee on the Green Paper	1:27
Struyk, Emile	1:27
Myrtle, Pete	1:27
Jamaica Caribbean Association of British Columbia	1:27
Gay Alliance Toward Equality (Vancouver)	1:27
Nelzer, Irene	1:27
Petrie, John	1:27
Legal Aid Society of B.C. (Kamloops)	1:28
Moffat, Robert M.	1:28
Danks, Sandra (Miss)	1:28
McInulty, Jan (Miss)	1:28
Raboczi, Colleen (Mrs.)	1:28
Scatchard, C. K., administrateur régional de l'immigration, Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (Kamloops, C.B.)	1:28
Canadian Scientific Pollution and Environmental Control Sovietz (SPEC-Kamloops)	1:28
Sikh Temple, Sikh Cultural Sovietz	1:28
Université Notre-Dame	1:28
Nelson Overseas Students Assistance Committee	1:28
Kamloops Community Y.W.C.A.	1:28
Hospital Reform Group of Prince George	1:29
McLean, Warren	1:29
Grimson, G. (M ^{me})	1:29
Gabriel, C. (M ^{me})	1:29
Prince George Peace Development Committee (B.C. Interfaith Citizenship Council)	1:29
Rayner, F. J. (Rev.)	1:29

Séance : Fascicule		Séance : Fascicule	
Chartrand, Gladys (M ^{lle})	1:29	Groupe d'étude progressif des Philippines	1:32
Alexander, David (Dr.)	1:30	Gay Alliance for Equality, TORONTO	1:32
Légion royale canadienne, commandement de Terre-Neuve et du Labrador	1:30	Association panhellénique	1:32
St. John's and District Ministerial Association	1:30	Latvian National Federation of Canada	1:33
Association of Registered Nurses of Newfoundland	1:30	Interchurch Committee on Chile, Canadian Council of Churches	1:33
Interchurch Project on Population	1:30	Hawkins, Freda (Prof.), Université de Toronto	1:33
Conseil du Statut de la femme de Terre-Neuve	1:30	Jewish Immigrant Aid Services of Canada	1:33
Newfoundland-Labrador Human Rights Association	1:30	Canadian Jewish Congress	1:33
Helwig, P.	1:30	Baltic Federation of Canada	1:33
International Grenfell Association	1:30	Hungarian Canadian Federation	1:33
Community Homophile Association (St. John's)	1:30	Toronto Committee to Oppose The Green Paper	1:33
Friends of India Association	1:30	Social Planning Council of Metropolitan Toronto	1:33
Government of Newfoundland	1:30	Toronto Working Group of Society of Friends	1:33
Pratt, Pearl (M ^{lle})	1:30	Canadian Association for the Mentally Retarded	1:33
Interchurch Project on Population (Nouveau-Brunswick)	1:31	Y.M.C.A. de la région métropolitaine de Toronto	1:33
Gay Friends	1:31	National Survival Institute	1:33
Jamieson, Patrick	1:31	C.A.I.T. (Italian Trade Unionists)	1:33
Canadian Federation of University Women (Fredericton Branch)	1:31	Interchurch Project on Population, Chapitre de l'Ontario	1:33
Fortas, André (Dr.)	1:31	Trinity United Church, Toronto	1:33
Conservation Council of New Brunswick	1:31	Association of East African Asians	1:33
Stocker, Joyce (M ^{lle})	1:31	Federation of Engineering and Scientific Associations	1:33
Canadian Association of Statutory Human Rights Agencies	1:31	Zero Population Growth	1:33
Committee Against the Green Paper	1:31	Metro Toronto Committee of the Communist Party of Canada—Marxist-Leninist	1:33
Association of Indo-Canadians, Inc.	1:31	Scarborough West Advisory Group	1:33
Église anglicane du Canada: Groupe d'étude national sur le Livre vert	1:32		
Congrès polonais-canadien	1:32		
Projet de l'Ontario sur la Population et l'Immigration	1:32		

Séance : Fascicule.

Cross-Cultural Communication Centre	1:33
McCallum, Margaret (M ^{lle})	1:33
Dixon, R.G.	1:33
Metro Agencies Action Committee	1:34
Barr, Douglas	1:34
Dufresne, Debbie (M ^{me})	1:34
Bartol, Zlata (M ^{lle})	1:34
The Ontario Advisory Council on Multiculturalism	1:34
Église Unie du Canada	1:34
Best, Alf, C.R.	1:34
Loweth, Elizabeth (M ^{me})	1:34
Association canadienne des libertés civiles	1:34
Metro Toronto Y.W.C.A.	1:34
Western Guard Party	1:34
Italian Business and Professional Men's Association	1:34
Progressive Conservative Metro Group, Toronto	1:34
Indian Immigrant Aid Services	1:34
Campbell, Donald	1:34
Église Unie de St. Mathews	1:34
Japanese Canadian Citizens Association	1:34
Gilbart, John	1:34
Kukelka, John	1:34
India Club and Asia Publications	1:34
The Law Union of Ontario	1:34
Sellery, L.M. (M ^{me})	1:34
The Peoples Assembly on Canadian Foreign Policy	1:34
Students' Legal Aid Society of the University of Toronto	1:34
The Centre for Spanish Speaking People	1:34
Chambre de commerce de Windsor	1:35
The Local Council of Women of Windsor	1:35
Brown-John, C. Lloyd (Dr.), University, Windsor	1:35

Séance : Fascicule

Ainsley, Clive (Prof.) University of Windsor	1:35
Groupe libéral d'étude sur le Livre vert de Kent-Essex	1:35
Windsor Gay Unity	1:35
Alexander, Philip H.	1:35
Conseil multiculturel des comités de Windsor et Essex	1:35
Thompson, W.	1:35
Comité du programme, Collège Iona, Université de Windsor	1:35
Association libérale de Essex-Windsor	1:35
Spellman, J.W. (Prof.), University' Windsor	1:35
Njoku, Emeka	1:35
Windsor West Indian Association	1:35
Creighton-Kelly, Chris	1:35
Drobnik, Louis	1:35
Parti canadien des droits de l'homme	1:35
Victor Copps, Mayor of Hamilton	1:36
Society for Hamilton Area International Response	1:36
Order of Sons of Italy of Ontario	1:36
Mwalwanda, Cornelius T.	1:36
Badenduck, Tore	1:36
Federalistes Mondiaux du Canada	1:36
Porter, Frances	1:36
Dundas Voice of Women	1:36
The McMaster Campus Ministers' Council	1:36
India-Canada Society of Hamilton and Region	1:36
The Graduate Students' Union, McMaster University	1:36
Gerstenberger, Rolf	1:36
Comité consultatif des immigrants de London	1:37
Conseil de la Femme de London	1:37

Séance : Fascicule

Groupe d'étude sur le Livre vert—Kitchener-Waterloo	1:37
Association du développement international de London	1:37
Centre culturel des Chinois de Kitchener	1:37
Henderson, Gordon	1:37
Association des aumôniers de McKerdy, Waterloo	1:37
Chambre de commerce de Kitchener	1:37
Wahlston, Doug (Dr.)	1:37
Église presbytérienne du Canada	1:37
Boyce, George	1:37
Global Community of Kitchener	1:37
Connor, Peter	1:37
Swytink, Margaret	1:37
Conseil de la Femme de London	1:37
Église presbytérienne du Canada	1:37
Boyce, George	1:37
Connon, Peter	1:37
Henderson, Gordon	1:37
Association du développement international de London	1:37
Hamilton and District Council of Women	1:38
McLean, David	1:38
Comité canadien des Ukrainiens, Conseil provincial de l'Ontario	1:38
World Congress of Free Ukrainians	1:38
Women's Institute of Welland West	1:38
Brampton and District University Women's Club	1:38
Prophetic Committee of Hamilton Conference, Église Unie du Canada	1:38
Rose, Robert	1:38

Séance : Fascicule

Association canadienne du logement et du développement urbain	1:39
Conseil d'immigration du Manitoba	1:39
Charles, K. J. (Prof.), Université Lakehead	1:39
Union internationale des étudiants	1:39
Ad Hoc Committee to Oppose the Green Paper	1:39
Brandon Canada—India Friendship Association	1:39
Crockett, Frank	1:39
Cercle canadien de la presse	1:39
Hykawy, M. H.	1:39
Labossière, Gerald (Rev.) Collège universitaire de Saint-Boniface	1:39
Société Franco-Manitobaine	1:39
Manitoba Fashion Institute	1:39
Comité des Ukrainiens—Canadiens	1:39
Association des conseillers scolaires du Manitoba	1:39
Manitoba Japanese Canadian Citizens Association	1:39
Association indienne de Winnipeg	1:39
The Federation of Provincial Medical Licensing Authorities of Canada	1:39
Comité Ad Hoc sur le Livre vert des Chinois-canadiens du Manitoba	1:39
Conway, Myrtle (Dr.)	1:39
Gays for Equality	1:39
La ville de Winnipeg	1:40
Buenting, James (Rev.)	1:40
Afro-Caribbean Association of Manitoba, Inc.	1:40
Revolutionary Marxist Group	1:40
Conseil du travail de Winnipeg	1:40
Comité central de Mennonites (Canada)	1:40
Sherman, Bud, M.P.L.	1:40

Séance : Fascicule

Projet Canadien inter-église sur la population	1:40
Interchurch Project on Population	1:40
Narvey, Kenneth	1:40
United Nations Association, Winnipeg Board	1:40
Association canadienne de la santé mentale, Division de la Saskatchewan	1:41
Association Indo-Canada, Régina	1:41
Pappas, Ernie	1:41
India Association de la Saskatchewan	1:41
Gupta, H. N. (Dr.)	1:41
Projet inter-église sur la population, Régina	1:42
Regina Committee for World Development	1:42
Fédération du travail de la Saskatchewan	1:42
Gay Community Centre of Saskatoon	1:42
Association culturelle Indo-Canada de Saskatoon	1:42
Sachdev, Mohinder s. (Prof.)	1:42
Conseil des Églises de Saskatoon	1:42
Arusha Cross-Cultural Centre, Calgary	1:43
Bentley, C. F. (Dr.), Université de l'Alberta	1:43
Fort Saskatchewan High School, Edmonton	1:43
Marshall, F. C. (Dr.)	1:43
Blake, Rose (Mrs.)	1:43
Club international de Calgary	1:43
Pickett, Jack	1:43
McCarthy, E. D.	1:43
Division de l'Alberta de la Ligue canadienne des droits	1:44
Hawrelak, W., Maire d'Edmonton	1:44
Sax, F. Donald	1:44

Séance : Fascicule

Conseil des sociétés indiennes de l'Alberta	1:44
Rogers, Mrs. Edith	1:44
Killoran, Jim	1:44
Wasuita, O. G.	1:44
Edmonton Cross Cultural Learner Centre and the Edmonton Interfaith Society	1:44
Task Force on Population	1:44
Calgary Interfaith Community Action Committee	1:44
Association des aumôniers de l'Université de l'Alberta	1:44
Association des diplômés chinois de l'Université de l'Alberta	1:44
Operation We Care	1:44
Alberta Cultural Heritage Council	1:44
Gardner, John	1:44
Pal, Harindar S.	1:44
Konrad, Herman W.	1:44
Ukrainian Professional and Business Men's Club and the Provincial Council of the Ukrainian Canadian Committee	1:44
Ricafort, F. E.	1:44
Peacock, Fletcher	1:44
Mangold, Ruby	1:44
Yates, Arthur	1:44
Hall-Beyer, Bart	1:44
Bennan, Joshua	1:44
Hameed, Syeda	1:44
Williams, John H.	1:44
Adjoint au maire Colin Wynne de la ville de Yellowknife	1:45
Hodgson, S. M., Commissaire des Territoires du Nord-Ouest	1:45
Haines, Paul	1:45
Dupuis, Robert	1:45
Blanchard, Alex	1:45
Padgham, M ^{me} Terry	1:45
MacQuarrie, Bob	1:45
Ormiston, Jim	1:45
Milligan, Susan	1:45

Appendix D

	Séance : Fascicule		Séance : Fascicule
Alexander, Colin	1:45	Bhalla, Surender	1:47
Jordan, Tony	1:45	Halifax-Dartmouth Committee of the Communist Party of Canada, Marxist-leninist	1:47
Zarem, Frank, maire de Char- lottetown	1:46	Mallach, Mike	1:47
Gouvernement de l'Île-du- Prince-Édouard	1:46	Hankey, Wayne (Rev.)	1:47
Bureau des services aux famil- les protestantes	1:46	Nova Scotia Association for the Advancement of Coloured People	1:47
Dix jours pour le développe- ment mondial	1:46	Black United Front of Nova Scotia	1:47
Association sacerdotale de l'Île-du-Prince-Édouard	1:46	Indo-Canadian Association of Nova Scotia, Dartmouth	1:47
Commission de l'action sociale du diocèse de Charlottetown	1:46	Gay Alliance for Equality, Halifax	1:47
Organisation catholique cana- dienne pour le développement et la paix	1:46	O'Brian, Kenneth (Dr.)	1:47
Association des droits civils de l'Île-du-Prince-Édouard	1:46	Filippino Association of Nova Scotia	1:47
Conseil multiculturel de l'Île-du-Prince-Édouard	1:46	The Women's Centre, Halifax	1:47
Fine, J. C.	1:46	Légion royale canadienne	1:48
Chambre de commerce de Charlottetown	1:46	Lithwick, Harvey (Dr.)	1:48
Groupe indo-canadien de l'Île-du-Prince-Édouard	1:46	Conseil scolaire de Toronto	1:48
Chevaliers de Colomb (Char- lottetown)	1:46	Pickering, Edward	1:48
Conseil des religieuses du dio- cèse de Charlottetown	1:46	Association minière du Canada	1:48
Dreffer, Fred	1:46	Association du Barreau cana- dien	1:48
Atlantic Institute of Education	1:47	Association canadienne-fran- çaise de l'Ontario	1:48
Andstein, Robert	1:47	Union nationale des étudiants	1:48
Centre international de l'éduca- tion, Université St. Mary	1:47	Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada	1:48
Lotz, Jim	1:47	Commission d'appel de l'immi- gration	1:49
Amnesty International, Halifax	1:47	Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, le Ministre et les hauts fonctionnaires	1:50
Bishop, E. R.	1:47	Secrétariat national de la poli- tique démographique	1:50
Wiles, Michael	1:47	Congrès du travail du Canada	1:51
Brown, Roger	1:47	Syndicat de la Main-d'œuvre de l'Immigration et l'Alliance de la Fonction publique du Canada	1:51
Ville d'Halifax, Département de planification sociale	1:47		
Conseil économique des Provin- ces de l'Atlantique	1:47		

Appendice D

Index des autres mémoires:

Voici la liste des particuliers et des groupes dont les propositions n'ont pas été publiées parce qu'ils ne sont pas venus témoigner devant le Comité.

- Alase, S. (M^{me})
Accredited Mortgage Investment Corporation.
Ad Hoc Collection of Left-Wing, Organisations ethniques et autres.
Aerts, Peter, Toronto, Ontario.
Afro-Caribbean Association du Manitoba.
Ahmad, Aziz, Toronto, Ontario.
Albanese, Philip, Thunder Bay, Ontario.
Alberta Association for the Mentally Retarded.
The Alberta Cultural Heritage Council.
Alberta Inter-Faith Society Task Force on Population.
Aldan, Floreth M., Toronto, Ontario.
Terence H. Aldridge, Oxfordshire, Angleterre.
Alex, Gary, Willowdale, Ontario.
Alexander, Anna, Toronto, Ontario.
Alexander, D. G., Winnipeg, Manitoba.
Alexander, P. H., Windsor, Ontario.
Allan, Dianne, Toronto, Ontario.
Allan, W. A. (M^{me}), Toronto, Ontario.
Alley, J. Inveremere, Colombie-Britannique.
Alliance Against Racism and Political Repression.
Allison, Earl, Toronto, Ontario.
Alphone, M., Montréal, Québec.
Ames, Carol, Agincourt, Ontario.
Amison, E., Thornhill, Ontario.
Amos, Lorraine, White Rock, Colombie-Britannique.
Anderson, C. G., Scarborough, Ontario.
Anderson, G. M. (M^{me}), Toronto, Ontario.
Anderson, Jeanne A. (M^{me}), Willowdale, Ontario.
Anderson, R. C., Scarborough, Ontario.
Anderson, Richard et Anderson, Vivienne, Victoria, Colombie-Britannique.
Andrew, Paul, Glovertown, Terre-Neuve.
Andrews, Mary E., Don Mills, Ontario.
Anthony, R. W., Toronto, Ontario.
Anne Martin Personnel Company Ltd., Toronto, Ontario.
Aplin, L., Toronto, Ontario.
Apperly, A. E., West Hill, Ontario.
Appleton, John et Eileen, Agincourt, Ontario.
Aquin, Creighton, Montréal, Québec.
Arusha Cross-Cultural Centre, Calgary, Alberta.
Ashton, L., Bowmanville, Ontario.
Ashton, William, Aurora, Ontario.
Asia-Canada Association de Thunder Bay.
Association du Barreau canadien
Association du Bangladesh au Canada
Association canadienne-française de l'Ontario
Association canadienne pour les déficients mentaux
Association canadienne des droits civils
Association canadienne des travailleurs sociaux
Association des démographes du Québec
Association canadienne de la construction
Association médicale canadienne
Association canadienne pour les déficients mentaux, Bureau de la Saskatchewan
Association des infirmières canadiennes
Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers
Association canadienne de l'habitation et du développement urbain
Association minière du Canada

Association pour les Nations Unies au Canada
(Filiale de Montréal)

Association pour les Nations Unies au Canada
(Filiale de Winnipeg)

Association des ingénieurs-conseils du Canada

Association of East African Asians

Association of Registered Nurses of Newfoundland

Association du Su Sanka au Canada

Asselstine, Asta, Winnipeg, Manitoba.

Atkinson, C., Toronto, Ontario.

Atlantic Institute of Education

Atlantic Jewish Council

Atlantic Provinces Economic Council

Axford, B., Oakville, Ontario.

Baccari, Tony, Edmonton, Alberta.

Bacchus, B. (M^{me})

Badger, G., (M. et M^{me}) Don Mills, Ontario.

Bagot, H. G. (M. et M^{me}) Edmonton, Alberta.

Baillargeon, Claude, Vancouver, Colombie-Britannique

Ball, J. C. (M^{me}) Etobicoke, Ontario.

Baker, Perry, Vancouver, Colombie-Britannique.

Baker, R. B., Toronto, Ontario.

Banaschek, Leo, Clearbrooke, Colombie-Britannique

Bandick, Marguerite, Delta, Colombie-Britannique

Banton, J. M. (M. et M^{me}) Scarborough, Ontario.

Barker, J. (M. et M^{me}) Rexdale, Ontario.

Barkworth, R. C. (M.) West Vancouver,
Colombie-Britannique

Barnett, Jean, Toronto, Ontario.

Barnett, M. A., Agincourt, Ontario.

Barry, M. J., Mississauga, Ontario.

Barry, V., San Francisco, Californie.

Bass, C. N., Scarborough, Ontario.

Bassett, Pamela T. (M^{me}) Calgary, Alberta.

Bastien, H. (M.), (M^{me}) Burnaby, Colombie-Britannique.

Basu, S. (Dr.), West Hill, Ontario.

Bateman, L. M. (M^{me}) Toronto, Ontario.

Bateman, Paul, Timmins, Ontario.

Batello, Edward, D.

Baumgartel, B. W., New Westminster,
Colombie-Britannique

Beaton, J. L., Ashburn, Ontario

Beaussart, Raphael C. et Mary, Edmonton, Alberta.

Bebee, Angie (M^{me}) Scarborough, Ontario

Beck, Rose (M^{me}) Burnaby, Colombie-Britannique.

Beck, William, R. (M. et M^{me}) North Burnaby,
Colombie-Britannique.

Bedford, R. O., Toronto, Ontario.

Belair, Joseph, Toronto, Ontario.

Belletch, J. V. (M. et M^{me}) Willowdale, Ontario.

Bell, Hugh J., Toronto, Ontario.

Bell, Ronald J., Toronto, Ontario.

Bellingham, A., Don Mills, Ontario.

Bels, T., Toronto, Ontario.

Ben Ami, Gertrud, Vancouver, Colombie-Britannique

Bennell, Patrick, Toronto, Ontario.

Bennett, Robert G., Montréal, Québec.

Bentley, C. F., Edmonton, Alberta.

Berry, E. N., Burlington, Ontario.

Berts, L., Willowdale, Ontario.

Best, D., Peterborough, Ontario.

Bhogal, R. S., Bramalea, Ontario.

Biggs, William (M. et M^{me}), Toronto, Ontario.

Bindra, Kuldip S., Toronto, Ontario.

Birch, Margaret (Hon.), Secrétaire provinciale pour
le développement social de l'Ontario.

Birie, Marsha (M^{me}), Toronto, Ontario.

- Birley, F. W., Fort St. John, Colombie-Britannique.
- Bishop, Sandra, Wolfville, Nouvelle-Écosse.
- Blyani, M. P., St. Laurent, Québec.
- Black, A. J. (M^{me}), Vancouver, Colombie-Britannique.
- Black, Beryl, Toronto, Ontario.
- Black, Dorothy L., Nanoose Bay, Colombie-Britannique.
- Black, Gary et Black R., Sault-Ste-Marie, Ontario.
- The Black Community Central, Administration du Québec.
- Blair, H., Toronto, Ontario.
- Blake, Olga H. (M^{lle}), Toronto, Ontario.
- Blowal (M^{me}), Willowdale, Ontario.
- Blowes, Marilyn, Toronto, Ontario.
- Roberg, E., Gupta, V., et Sperber, G., Edmonton, Alberta.
- Bockna, Joe et Bockna, Gert, Toronto, Ontario.
- Bodenbruck, Tore, Hamilton, Ontario.
- Bodolai, Les (M.), Toronto, Ontario.
- Bodolay, William, Whitby, Ontario.
- Boduch, T. S., Scarborough, Ontario.
- Bogford, William, Toronto, Ontario.
- Bowmanville High School Students, Gary Milovick et Autres, Bowmanville, Ontario.
- Bone, Robert, Saskatoon, Saskatchewan.
- Bongard, J. F., Toronto, Ontario.
- Bonwick, Francis (M^{me}), Don Mills, Ontario.
- Borgford, William, Toronto, Ontario.
- Borthwick, H. T. M., Mississauga, Ontario.
- Botoren (M. et M^{me}), White Rock, Colombie-Britannique.
- Bouchard, Richard, J., Toronto, Ontario.
- Bowen, J. A. C., Toronto, Ontario.
- Boyes, J. A., Toronto, Ontario.
- Boyle, Joe et Autres, Scarborough, Ontario.
- Boythchuk, William, Échevin du Quartier n° 1, Toronto, Ontario.
- Brampton and District University Women's Club.
- The Brampton Board of Trade.
- Branson, Norman (M.), Scarborough, Ontario.
- Bray, J., Barrier, Ontario.
- Brayman, H. E. (M. et M^{me}), Willowdale, Ontario.
- Brent, Zen, V. J., Coquitlam, Colombie-Britannique.
- Brick, J., Toronto, Ontario.
- Briske, Helen (M^{me}), Winnipeg, Manitoba.
- British Columbia Civil Liberties Association.
- British Columbia Human Rights Council.
- British Columbia Inter-Faith Citizenship Council.
- British Columbia Provincial Council of Women.
- British Columbia Wildlife Federation.
- Britton, Sid H., Aurora, Ontario.
- Brock, A. O., Vancouver Ouest, Colombie-Britannique.
- Bronell, June (M^{me}), North Burnaby, Colombie-Britannique.
- Brooks, Frank, Ottawa, Ontario.
- Brooks, Robert, Collingwood, Ontario.
- Broswick, P. (M^{me}), Quesnel, Colombie-Britannique.
- Brown, Mary, Bramalea, Ontario.
- Brown, Mae Belle, Toronto, Ontario.
- Brown, John, Lloyd C. (Dr.), Windsor, Ontario.
- Brunnell, Margaret, M. (M^{me}), Mattice, Ontario.
- Bryan, L.
- Bryinak, Steven R., M.D., Kingston, Ontario.
- Buchanan, John, Fisher, Roy et Harold, Wright, Toronto, Ontario.
- Buffy, Marie, Toronto, Ontario.
- Bulmer, Craig S., Don Mills, Ontario.
- Bundy, N. (M. et M^{me}), Agincourt, Ontario.

- Bunker, Lloyd, Toronto, Ontario.
- Bureau canadien pour l'éducation internationale.
- Burke, Frank J., Etobicoke, Ontario.
- Butler, D. L., Vancouver, Colombie-Britannique.
- Butler, F. J., Toronto, Ontario.
- Butler, Margaret, Ottawa, Ontario.
- Buttler, Peter W., Willowdale, Ontario.
- Buttrick, John (Dr.), Toronto, Ontario.
- Cadotte, Paul, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard.
- Caffell, Hazell, Toronto, Ontario.
- Cairncross, J. (M^{me}), Toronto, Ontario.
- Calvert, James W., Brampton, Ontario.
- Campbell, Bruce, Kamloops, Colombie-Britannique.
- Campbell, Deena, Toronto, Ontario.
- Campbell, W. D., Toronto, Ontario.
- Campbell, William, Willowdale, Ontario.
- Campus Alternative.
- Canada India Friendship Association of Brandon.
- Canada-Pakistan Association d'Ottawa-Hull.
- Canada Press Club of Manitoba.
- Cann, John R., Islington, Ontario.
- Cannon, R. (M. et M^{me}), Vancouver, Colombie-Britannique.
- Can-Orient Christian Association, Chapitre de Montréal.
- Can-Orient Christian Association, Comité National.
- Canadian Association of Industrial Mechanical and Allied Workers, Colombie-Britannique.
- Canadian Citizenship Council of Prince Rupert.
- Canadian East African Cultural Association.
- Canadian India Times, Ad Hoc Committee.
- Canadian-Italian Business and Professional Men's Association of Toronto.
- Canadian Jewish Congress.
- Canadian Lebanon Society, Halifax.
- Canadian Population Society.
- Canadian Society for Asian Studies.
- Canadian Ukrainian Immigration Aid Society.
- Canadian University Students Overseas.
- Canadian University Students Overseas: Returned Volunteers Group.
- Carlaw, A. C., Victoria, Colombie-Britannique.
- Carrigan, Edward, Toronto, Ontario.
- Carroll (M. et M^{me}), Scarborough, Ontario.
- Carter, A. J., Willowdale, Ontario.
- Carter, Dorothy, Toronto, Ontario.
- Carty, P. (M^{me}), Toronto, Ontario.
- Cass, Muriel (M^{me}), Ayer's Cliff, Québec.
- Cassidy, H. B., Burlington, Ontario.
- Casteil, John B. (M. et M^{me}), Prince George, Colombie-Britannique.
- Catholic Family Service.
- Catholics for Social Change.
- Caverley, Marie Denise et Marie Thérèse, Vancouver, Colombie-Britannique.
- Central Okanagan Naturalist Club.
- Centre d'Information et des Recherches pour Immigrants.
- Centre for Spanish Speaking Peoples.
- Centro de Informacion Para Espanoles.
- Chadwick, V. (M. et M^{me}), Toronto, Ontario.
- Chambers, Jean, Willowdale, Ontario.
- Chambers, Joseph.
- Chan, Christine.
- Chan, Diane (M^{me}), Waterloo, Ontario.
- Chapman, A., Vancouver, Colombie-Britannique.
- Chapman, A. E., Toronto, Ontario.
- Chapman, C. J., Calgary, Alberta.
- Chapman, D. M. (Dr.), Halifax, Nouvelle-Écosse.

- Chapman, Ruth, M., (M^{me}), Toronto, Ontario.
- Charnley, Bruce H., Ottawa, Ontario.
- Cheng, K. C., West Hill, Ontario.
- Cheyne, V. (M^{me}), Willowdale, Ontario.
- Chiang, Rudolph, Vancouver, Colombie-Britannique.
- Chinese Benevolent Association.
- Chinese Cultural Centre The Chinese Freemasons of Canada.
- Chinese Graduates Association de l'Alberta.
- The Chinese Society of Nova Scotia.
- Chinese Students Association, Université de Toronto.
- Chisholm, L., Rexdale, Ontario.
- Chisholm, W. S., Mississauga, Ontario.
- Chittenden, Cureley, W., Vancouver ouest, Colombie-Britannique.
- Chizek, Elizabeth, M., Delisle, Saskatchewan.
- Choptiany, (M. et M^{me}), Toronto, Ontario.
- Christian Science Society.
- Church, John (M. et M^{me}), Toronto, Ontario.
- Church, Mabel, (M^{me}), Toronto, Ontario.
- Churchill, Eric B., Toronto, Ontario.
- Cirka, Dorothy (M^{me}), Toronto, Ontario.
- Clamchly, L. L., Scarborough, Ontario.
- Clampitt, V. (M^{me}), Kamloops, Colombie-Britannique.
- Clarke, W. F., Vancouver, Colombie-Britannique.
- Clay, Mary J. (M^{me}), Vancouver, Colombie-Britannique.
- Cleven, E. G., Richmond, Colombie-Britannique.
- Clifton, N. Roy, Richmond Hill, Ontario.
- Coalition pour un Chili démocratique.
- Cody, P. E. (M^{lle}), Toronto, Ontario.
- Collins, J. S., West Vancouver, Colombie-Britannique.
- Collins, M. Windsor, Ontario.
- Comery, W. F., West Hill, Ontario.
- Comité des Ukrainiens-Canadiens.
- Comité des Ukrainiens-Canadiens-Conseil de l'Ontario.
- Committee to Oppose Mass Immigration.
- Community Committee on Immigrants, Toronto, Ontario.
- Community Planning Association, Regina, Saskatchewan.
- Conseil national du Y.W.C.A. du Canada.
- Conférence Catholique Canadienne.
- Concerned Citizens de Vancouver.
- Concerned Residents Action Committee, Toronto, Ontario.
- Congrès polo-xo-canadien.
- Congrès du Travail du Canada.
- Connely, W. J., Fredericton, Nouveau-Brunswick.
- Connon, Peter, Exeter, Ontario.
- Conroy, N. N., Toronto, Ontario.
- Le Conseil de la Vie Française en Amérique.
- Conservation Council de l'Ontario.
- Cook, F. J., Vancouver, Colombie-Britannique.
- Copps, Victor, Maire d'Hamilton.
- Corbett, S. G., West Hill, Ontario.
- Corby, William, West Hill, Ontario.
- Cosallo, Paul, Vancouver, Colombie-Britannique.
- Cosford, James, Richmond, Colombie-Britannique.
- Cotter, J. H., Barrie, Ontario.
- Council of India Societies of Alberta.
- Council of Religious Sisters of the Diocese of Charlottetown.
- Countdown.
- Cowley, Pamela, Willowdale, Ontario.
- Cranston, Ken, Edmonton, Alberta.

- Crawford, Cheryl, Sydney, Nouvelle-Écosse.
 Creighton, Norman, Hantsport, Nouvelle-Écosse.
 Crew, I. P., Victoria, Colombie-Britannique
 Crockette, Frank W., Winnipeg, Manitoba
 Cross, G. W., Calgary, Alberta
 Crowe, M., Vancouver, Colombie-Britannique
 Cuihill, Harvey et Cuihill, Octavia, Willowdale, Ontario
 Cummings, B. A., (M^{me}) Toronto, Ontario
 Cunningham, M., Don Mills, Ontario
 Currie, Frances, Hamilton, Ontario
 Cushing, Terry, Rexdale, Ontario
 Cushing, Tony, Rexdale, Ontario
 Cuttiford, Elaine, Toronto, Ontario
 Dagleish, B. (M^{me}), Weston, Ontario
 Dairs, C., Toronto, Ontario
 Dartmouth YM-YWCA
 Daniel, David I. (Dr.), St. Laurent, Québec
 Darlston, Arthur C., Scarborough, Ontario
 Dart, Jeanne, Meoto, Saskatchewan
 Danson, P., Willowdale, Ontario
 Davidson, Shelli (M^{me}), Mississauga, Ontario
 Davies, A., Toronto, Ontario
 Davies, C., Mississauga, Ontario
 Davis, Larry, West Hill, Ontario
 Dawson, Patricia (M^{me}), Toronto, Ontario
 Dawson, Ronald, Burlington, Ontario
 Day, C. R. (Dr.) Burnaby, Colombie-Britannique
 Day, M., Edmonton, Alberta
 The Deccan Cultural Society of British Columbia
 Degan, Lorie, Downsview, Ontario
 De Grasse, R., (M^{me}), Milner, Colombie-Britannique
 Delisle Womens Institute
 Demisch, Ronald R. (Dr.), Toronto, Ontario
 De Moss, Harvey, Vanderhoof, Colombie-Britannique
 Denny, G. T., Willowdale, Ontario
 Deosarian, Ramesh, Toronto, Ontario
 Derraught, V. J. R., Hamilton, Ontario
 De Rusha, F. (M^{me}), Lindsay, Ontario
 Dewar, Marilyn, Toronto, Ontario
 Dickie, G., Scarborough, Ontario
 Dickman, W. J., Ottawa, Ontario
 Dillon, James, Richmond, Colombie-Britannique
 Dirocco, Joseph, Toronto, Ontario
 Dixon, R. G., Toronto, Ontario
 Doionir (M. et M^{me}), Vancouver Nord, Colombie-Britannique
 Dolman, Ursula (M^{me}), Vancouver, Colombie-Britannique
 Domazet, Boris, Hull, Québec
 Donaghan, J., Toronto, Ontario
 Donald, William, Toronto, Ontario
 Donaldson, Betty (M^{me}), Vancouver, Colombie-Britannique
 Donner, Joan, Mississauga, Ontario
 Doppler, H., West Toronto, Ontario
 Doubt, Ron, Nelson, Colombie-Britannique
 Douglas, Alex, Hamilton, Ontario
 Douglas, Brunton et Douglas, Kathleen, Maple Ridge, Colombie-Britannique
 Downes, George L., Toronto, Ontario
 Dracs, Thomas (M.), Toronto, Ontario
 Drayer, G. W., Jarvis, Ontario
 Dritchler, Hazel (M^{me}), Scarborough, Ontario
 Drouin, J. L. Roger, Willowdale, Ontario
 D'Souza, Hillaire L., Mississauga, Ontario.
 Dubois, S. R., Ste. Catharines, Ontario
 Dudley, B., Dudley, J. M., Dudley, Hugh C., Duncan, Colombie-Britannique

- Duffin, Martin, Kilwarthy, Ontario
- Dumont, André, Montréal, Québec
- Duncan, Laura (M^{me}), Toronto, Ontario
- Dundas Voice of Women
- Dymond, M., Toronto, Ontario
- Dutta, Paritosh Chandra, Scarborough, Ontario
- Dysin, A., Toronto, Ontario
- Dzubin, Alex, Saskatoon, Saskatchewan
- Eadzala, A. Edward, Oakville, Ontario
- Earle, Brian, Millidgeville, Nouveau-Brunswick
- Early, John, Toronto, Ontario
- Earnshaw, R. E., North Vancouver, Colombie Britannique
- East Indian Canadian Citizens Welfare Association
- Eaton, J. K., West Hill, Ontario
- The Ecumenical Institute of Canada
- Edmonton and District Labour Council
- Edward, H. K., Orillia, Ontario
- Edwards, Grant, Thomas, Nanaimo, Colombie-Britannique
- Corps expéditionnaire Église Anglicane du Canada
- Église Unie du Canada (Toronto)
- Église Unie du Canada (Conférence de l'Alberta)
- Elchсын, William, Toronto, Ontario
- Eldred, M. J., Toronto, Ontario
- Ellenburgh, L. M. et six autres, Regina, Saskatchewan
- Elliott, Hubert, Dunsford, Ontario
- Ellis, Florence E. (M^{me}), North Vancouver, Colombie-Britannique
- Elvin, Paulina, Sooke, Colombie-Britannique
- Elvin, Robert A., Sooke, Colombie-Britannique
- Emberley, Kenneth, C., Winnipeg, Manitoba
- Entwhistle, Donald Douglas, Kingston, Ontario
- Epilepsy Association of Calgary
- Erickson, R. L. et Erickson, Susan, Delta, Colombie-Britannique
- Espedal, A. P. et Espedal, Fay, Vancouver, Colombie-Britannique
- Étudiants du cours Histoire du Canada, École Secondaire MacDonald-Cartier, Subdury, Ontario
- Euren, Zilmaz, Toronto, Ontario
- Everson, Mary E., Rexdale, Ontario
- Ewles, V. (M^{me}), Weston, Ontario
- Faculty of Management, McGill University
- Fainham, Brenda, (M^{me}), Winnipeg, Manitoba
- Falemer, H. M., Toronto, Ontario
- Fallminster, Allan, Scarborough, Ontario
- Family Planning Association of Vancouver, Colombie-Britannique
- Farkas, W. C., Gold River, Colombie-Britannique
- Faron, H. J., Hamilton, Ontario
- Farquharson, K. G., Vancouver, Colombie-Britannique
- Farrell, C., Toronto, Ontario
- Faux, David, Pointe Claire, Québec.
- Federation of Automobile Dealers Association.
- Federation of B.C. Naturalists.
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.
- Fédération canadienne de l'Agriculture.
- Federation of Engineering and Scientific Associations.
- Fédération Estonienne du Canada.
- Fédération des Franco-Colombiens.
- Fédération de la Presse ethnique du Canada.
- Federation of Provincial Medical Licensing Authorities of Canada.
- Fellows, G. Rexdale, Ontario.
- Felton, Gordon (M^{me}), Toronto, Ontario.
- Fergan, Jean, Montréal, Québec.
- Fiedler, J. (M. et M^{me}), Toronto, Ontario.

Finnsson, G. A. (M^{me}), Richmond, Colombie-Britannique.
 Fischer, Ernest A., Vancouver, Colombie-Britannique.
 Fischler, R., Ottawa, Ontario.
 Fitzpatrick, Anne L., Willowdale, Ontario.
 Fizzell, W. J. (M. et M^{me}), Scarborough, Ontario.
 Flatt, T. N. (M^{me}), Monte Lake, Colombie-Britannique.
 Fleming, E. (M^{me}), Willowdale, Ontario.
 Fletcher, Ernest, Thornhill, Ontario.
 Flewitt, David, Toronto, Ontario.
 Flint, Arthur, Scarborough, Ontario.
 Flis, Edward T., Weston, Ontario.
 Foot, M. W. (M^{me}), Pointe-Claire, Québec.
 Ford, Ralph, Maple Ridge, Colombie-Britannique.
 Forfear, Murray, Toronto, Ontario.
 Fox, Donald, Oshawa, Ontario.
 Roy, Reid, Burnaby, Colombie-Britannique.
 Fraser, Cameron M., Brandon, Manitoba.
 Freeman, P. M., Agincourt, Ontario.
 Friedman, Susanne (M^{me}), Willowdale, Ontario.
 French, F. (M^{me}), Coquitlam, Colombie-Britannique.
 Furniture West Incorporated.
 Gagnon, Brian, L., Vernon, Colombie-Britannique.
 Gailitis, A., Scarborough, Ontario.
 Gansner, Netta (M^{me}), Nelson, Colombie-Britannique.
 Garcia, G. (M. et M^{me}), Mississauga, Ontario.
 Garner, Doris A., Toronto, Ontario.
 Garratt, Frank (M. et M^{me}), Oakridge, Ontario.
 Gaston, Ellen, Willowdale, Ontario.
 Gaw, T. Adam, Guelph, Ontario.
 Gay Alliance Toward Equality (Edmonton).
 Gay Alliance for Equality (Halifax).
 Gay Alliance Toward Equality (Toronto).
 Gay Friends (Fredericton).
 Gays for Equality (Winnipeg).
 Gays of Ottawa.
 Gee, Arthur M., Islington, Ontario.
 Gee, H., Toronto, Ontario.
 Geerts, Will F., Brantford, Ontario.
 Gelinas, Cyril (M. et M^{me}), Scarborough, Ontario.
 George, Viola, Hamilton, Ontario.
 Gibbins, John, Toronto, Ontario.
 Gibson, H. L., Toronto, Ontario.
 Gilfoyle, H. G., Toronto, Ontario.
 Giles, Heather, Aurora, Ontario.
 Gill, Albel S., Calgary, Alberta.
 Gillies, Delbert, Vancouver, Colombie-Britannique.
 Gingrich, Paul, Regina, Saskatchewan.
 Glenrose Hospital.
 Galdstein, David, Downsview, Ontario.
 Gorski, Robert, Toronto, Ontario.
 Gough, Stephen, West Hill, Ontario.
 Gould, John, Robinsonville, Nouveau-Brunswick.
 Gouvernement des territoires du Nord-Ouest.
 Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.
 Gouvernement du Québec.
 Govett, G. T. S., Fredericton, Nouveau-Brunswick.
 Graham, J. I., Toronto, Ontario.
 Graham, Margaret (M^{me}) North Hamilton, Ontario.
 Gramlewicz, M.C., (M^{me}) Halifax, Nouvelle-Écosse.
 Grand Committee of Hungarian Churches and Societies de Montréal.
 Grant, Doug, Belleville, Ontario.
 Grant, Lilian E. (M^{me}) Bath, Ontario.
 Grant, Nancy E. M.D., Kingston, Ontario.
 Grant, W. H. (M^{me})

- Gray, Gwen (M^{me}), West Hill, Ontario.
- Grayson, J. Paul (Dr.), Downsview, Ontario.
- Greater Vancouver Regional District
- Greater Victoria Chamber of Commerce
- Green, J. T. (M^{me}), Scarborough, Ontario.
- Green, Kathleen, Port Hope, Ontario.
- Green, Marie et Allan, Milton, Ontario.
- Gregorovich, J. B., Toronto, Ontario.
- Greizis, M. (M^{me}), Brampton, Ontario.
- Grier, Jane (M^{lle}), Toronto, Ontario.
- Griffin, H. M. Burlington, Ontario.
- Grills, Diana (M^{me}), Toronto, Ontario.
- Gross, E., (M^{me}), Willowdale, Ontario.
- Gross, K. (M^{me}), Pierceland, Saskatchewan.
- Grossman, Leonard, Toronto, Ontario.
- Gucciardo, Frank, Montréal, Québec.
- Guerro, Solomon, M. Winnipeg, Manitoba.
- Guest, Henry, Toronto, Ontario.
- Gummer, G., Montréal, Québec.
- Gupta, H. N. (Dr.), Régina, Saskatchewan.
- Gupta, S. K., St. Catharines, Ontario.
- Gupta, Surinder, Winnipeg, Manitoba.
- Guran, Mike, Toronto, Ontario.
- Hack, Siegfried, Killaly, Saskatchewan.
- Hadden, George (M. et M^{me}), Agincourt, Ontario.
- Hadiree, P. (M^{me}), Toronto, Ontario.
- Hale, J. E., Toronto, Ontario.
- Halifax Friends Meeting, The Religious Society of Friends (Quakers)
- Hall, Frank, C., Calgary, Alberta.
- Hall, George, M. Toronto, Ontario.
- Hall, Grace (M^{me}), Toronto, Ontario.
- Hallan, Margaret J., Comox, Colombie-Britannique
- Halleran, Dean P., Kevin et Caskin John M. Saint-Jean, Terre-Neuve.
- Hambley, George (Rev.), Winnipeg, Manitoba.
- Hambly, William B., Toronto, Ontario.
- Hameed, Syeda (Dr.), Edmonton, Alberta.
- Hamilton and District Council of Women
- Hammer, Margeret B., Montréal, Québec.
- Hammond, Gary, H. Sundridge, Ontario.
- Hampstrom, E. (M. et M^{me}), Régina, Saskatchewan.
- Hamshaw, Dennis, Halifax, Nouvelle-Écosse.
- Handford, R. G., Victoria Colombie-Britannique.
- Handsworth Immigration Group
- Hankinson, William C., Prince Rupert, Colombie-Britannique.
- Hardwater, Martti et famille, Vancouver Nord, Colombie-Britannique.
- Hardy, Judith, Toronto, Ontario.
- Hare, Albert, Toronto, Ontario.
- Hargreaves, Monnette, Trudel, Leduc (avocats), Montréal, Québec.
- Harle, G. D., (Dr.), Edmonton, Alberta.
- Harries, H. Edmonton, Alberta.
- Harris, J. (M. et M^{me}), Scarborough, Ontario.
- Harrod, Gary, Agincourt, Ontario.
- Hart, John, Unionville, Ontario.
- Harvey, John J., Toronto, Ontario.
- Haslim, Alan, Cornwall, Ontario.
- Hasse, William, Scarborough, Ontario.
- Hatton, G., (M^{me}), Toronto, Ontario.
- Hatton, E. G., White Rock, Colombie-Britannique.
- Haw, Matthew R., Willowdale, Ontario.
- Hawkitt, Gordon H., Islington, Ontario.
- Hayes, Robert, A. (Rev.), Brandon, Manitoba.
- Hazelton, J. A., Toronto, Ontario.

- Heaps, A., Toronto, Ontario.
- Heddley, M.
- Heibein, Alex et M^{me} Heibein William (M^{me}),
Toronto, Ontario.
- Hendrickson, C. M. Don Mills, Ontario.
- Henning, S., Victoria, Colombie-Britannique.
- Henry, Edward, Ottawa, Ontario.
- Henry, L. R. (M^{me}), Toronto, Ontario.
- Herington, R. E., Toronto, Ontario.
- Heritage Canada
- Herold, Edward S., Guelph, Ontario.
- Herring, H. (Rev.), et Mary, Norwich, Ontario.
- Herscovitz, Oscar, Toronto, Ontario.
- Hersey, S., Fenelon Falls, Ontario.
- Hetlinger, Martha E., Pierceland, Saskatchewan.
- Hicks, G. Bramalea, Ontario.
- Higginson, E., Toronto, Ontario.
- Hill, B. (M. et M^{me}), Toronto, Ontario.
- Hindu Society of Manitoba
- Hisgrove, Laurence, Ottawa, Ontario.
- Hladin, J., Toronto, Ontario.
- Hodgkinson, Ernest, Toronto, Ontario.
- Hodgson, B. H., Toronto, Ontario.
- Hoh, Kwan Wah, Montréal, Québec.
- Holland, J., Toronto, Ontario.
- Hollister, J. (M^{me}), Weston, Ontario.
- Holmes, A. F., Québec, Québec.
- Holmes, Donald C. et famille, Leduc, Alberta.
- Holmes, W. S., Victoria, Colombie-Britannique.
- Honner, Norman, Burnaby, Colombie-Britannique.
- Hornlehnert, Carl, Downsview, Ontario.
- Hospital Reform Group de Prince George
- Hostler, Don (M. et M^{me}.), Peterborough, Ontario.
- Hoxie, E., Toronto, Ontario.
- Huckvale, Hazel (M^{me}), Williams Lake,
Colombie-Britannique.
- Hudson, John B., Toronto, Ontario.
- Hughes, N. Burnaby, Colombie-Britannique.
- Huisman, Ada, et dix autres, Scarborough, Ontario.
- Human Rights Council of Koreans en Ontario
- Humno, Martti et famille, Vancouver Nord,
Colombie-Britannique.
- Hunt, Jarvis (M^{me}), Toronto, Ontario.
- Hunter, H., Toronto, Ontario.
- Hurricane Sports and Cultural Club
- Hurati Glas—Croatian Voice
- Hutt, L., Toronto, Ontario.
- Hutt, M. H.
- Hyde, Helen, Prince George, Colombie-Britannique.
- Ialiani, Emilio, Calgary, Alberta.
- Ibure, J. B., Sault Ste-Marie, Ontario.
- Immigrant Women Advocate Committee
- Immigration Council du Manitoba
- Immigration Policy Action Committee
- Imperial Order of Daughters of the Empire, Lief
Erikson Chapter, Yarmouth
- India Association of McMaster University
- India Association de Saskatchewan
- India Association de Winnipeg
- India-Canada Cultural Association
- The India-Canada Society de Calgary
- India-Canada Society de Hamilton et la région
- Indian Immigrant Aid Services
- Indocan Association (Montréal)
- Indo-Canada Cultural Association (Regina)
- Indo-Canadian Association de la Nouvelle-Écosse
- Indo-Canadian Christian Congregation
- Indo-Canadian Sikh Association

- Industrial Cape Breton Board of Trade
 Ingelquest, O.
 Inter-Church Committee du Chili
 Inter-Church Project on Population (Ontario)
 International Centre, Queen's University
 International Educational Centre, St. Mary's University.
 International Students' Organization, Université du Manitoba
 Iona College, Université de Windsor
 Irwin, B. S., Scarborough, Ontario
 Irwin, Terry, Toronto, Ontario
 Isbister, John, West Hill, Ontario.
 Ismail, O., New Westminster, Colombie-Britannique.
 Italian Senior Citizens Club
 Ives, Bob, Vancouver, Colombie-Britannique
 Jackson, Norman (M. et M^{me}), Toronto, Ontario.
 Jacobsen, David, Lefroy, Ontario.
 Jacobsen, (M^{me}) M. Lefroy, Ontario.
 Jackson, Mai, Toronto, Ontario.
 Jalsevac, Stephen, Toronto, Ontario.
 James, R. W., Islington, Ontario.
 Japanese Canadian Citizens Association
 Jaques, Audrey (M^{me}), Weston, Ontario.
 Javor, Stan, Weston, Ontario.
 Jechel, K. W., Kingston, Ontario.
 Jefferd, R. R., Toronto, Ontario.
 Jennings, Robert, Toronto, Ontario.
 Jerome, Harry, Richmond, Colombie-Britannique.
 Johnson, Laura A. et six autres, Scarborough, Ontario.
 Johnston, L. Maude (M^{me}), Toronto, Ontario.
 Johnston, R. J., Toronto, Ontario.
 Johnstone, Audrey, C., Burnaby, Colombie-Britannique.
 Johnstone, J. C., Peterborough, Ontario.
 Jolly, M. Toronto, Ontario.
 Jones, E., (M^{me}), Scarborough, Ontario.
 Jones I., Vancouver, Colombie-Britannique.
 Jones, Iris E. T., M.D., Outremont, Québec.
 Jones, K. (M^{me}) Scarborough, Ontario.
 Jones, Linda (M^{me}), Toronto, Ontario.
 Jones, Thomas, Toronto, Ontario.
 Joy, E., (M^{me}), Toronto, Ontario.
 Joyce, I. F., Regina, Saskatchewan.
 Julian, Glenn, Toronto, Ontario.
 Junker, Wolfgang, Vancouver, Colombie-Britannique.
 Jurkans, A., London, Ontario.
 Juyal, Shreesh, Regina, Saskatchewan.
 Kamloops Secondary School Students, Max Cooper et quatre autres.
 Karaz, Barbara, Windsor, Ontario.
 Karjalis, Betty, Toronto, Ontario.
 Kasdorf, Vi (M^{me}), Coquitlam, Colombie-Britannique.
 Kasprzak, T. V., Toronto, Ontario.
 Katia, Suresh-Christa, Midland, Ontario.
 Kaysetz, Mary K., Vancouver Nord, Colombie-Britannique.
 Kayworth, Donna et trois autres, Toronto, Ontario.
 Keane, W. G. (M^{me}), Toronto, Ontario.
 Kearey, Jane M., Ottawa, Ontario.
 Kehoe, E. J., Rexdale, Ontario.
 Kehoe, Marjorie (M^{me}), Vancouver, Colombie-Britannique.
 Kelly, B. J., Rocanville, Saskatchewan.
 Kelly, Donald, S., Lindsay, Ontario.

- Kent, W. I., Vancouver, Colombie-Britannique.
- Kerry, Marjorie, Toronto, Ontario.
- Khan, A. (M. et M^{me}), Toronto, Ontario.
- Khan, Abdul Hamid, Toronto, Ontario.
- Khan, M. Toronto, Ontario.
- Khan, M. A., Surrey, Colombie-Britannique.
- Kigglewhite, Doug, Vancouver, Colombie-Britannique.
- Kinkaid, M. H. (M^{lle}), Calgary, Alberta.
- Kirby, R. C., Mississauga, Ontario.
- Kirk, M. D., Guelph, Ontario.
- Kirkorian, G., Montréal, Québec.
- Kisiel, Alex, Toronto, Ontario.
- Kisk, H., Sault Ste-Marie, Ontario.
- The Kitchener Chamber of Commerce
- Kitchin, J. E., Vancouver, Colombie-Britannique.
- Klenman, Norman, Toronto, Ontario.
- Klickermann, Wilfred, F. Campbellville, Ontario.
- Klossen, John, Willowdale, Ontario.
- Chevaliers de Colomb, Conseil 824, (Charlottetown)
- Knox United Church (Saskatoon)
- Kodak, Rosemary, Delta, Colombie-Britannique.
- Kokotailo, J. (M. et M^{me}), Vancouver, Colombie-Britannique.
- Kondach, Patrick, Edmonton, Alberta.
- Konrad, Herman, W., Calgary, Alberta.
- Kooistra, Remkes, (Rev.), Waterloo, Ontario.
- Korean-Canadian Association of Metropolitan Toronto.
- Korosh, M.
- Kozar, Judith (M^{me}), Winnipeg, Manitoba.
- Kozyniak, Andy et Marie, Prince George, Colombie-Britannique.
- Krasowski, Wayne, Weston, Ontario.
- Krawyuk, G. M. A., Winnipeg, Manitoba.
- Kress, E. C., Toronto, Ontario.
- Krumesz, Karl, Toronto, Ontario.
- Kulvietis, I., Etobicoke, Ontario.
- Kumin, J., Montréal, Québec.
- Kwasny, Mabel (M^{lle}).
- Lachine Lakeshore Federal Liberal Association.
- Ladies Petticoat Circle (Yukon).
- Lafrance, Emilie, Toronto, Ontario.
- Laing, Albert G., Toronto, Ont.
- Laing, B., Ottawa, Ontario.
- Laite, Robert, Toronto, Ontario.
- Lalonde, Matt, Etobicoke, Ontario.
- Lambden, Florence, C., Toronto, Ontario.
- Lambton County Board of Education.
- Landrigan, B.
- Lanquin, Bruno, Bourget, Ontario.
- Lansbury, Roger A., Burlington, Ontario.
- Lanskail, J. B. et D. M., Vancouver, Colombie-Britannique.
- LaPlant, J. A., Willowdale, Ontario.
- Lappier, J. (M^{me}), Toronto, Ontario.
- The Law Union of Ontario.
- Lawrence, Clark, Unionville, Ont.
- Laws, Frances I., Salmon Arm, Colombie-Britannique.
- Layne, J., Islington, Ontario.
- Lee, Gary C., Vancouver, Colombie-Britannique.
- Lee, R., Toronto, Ontario.
- Lees, Ronald E. M., M.D., Kingston, Ontario.
- Lemieux, Fred, Mississauga, Ontario.
- Leng, W. K., Toronto, Ontario.
- Lennox, Eugene et Patricia, Fort Macleod, Alberta.
- LeRiche, William Harding, Toronto, Ontario.
- Lermé, Ernest A., Toronto, Ontario.

Leslear, Eugene, Ottawa, Ontario.
 Leslie, Stephen (M. et M^{me}), Calgary, Alberta.
 Levigne, Robert M., Vancouver, Colombie-Britannique.
 Lewin, Cheryl (M^{me}), Scarborough, Ontario.
 Lewis, Georgie C. (M^{me}), Toronto, Ontario.
 Lewis, T. A., Mississauga, Ontario.
 Libbos, John P., Alexandria, Ontario.
 Lincke, Wilf, Vancouver, Colombie-Britannique.
 Lindquist, Ole, Princeton, Colombie-Britannique.
 Lindsay, John, Toronto, Ontario.
 Lipping, E., Willowdale, Ontario.
 Lithuanian Canadian Community.
 Little, Alick, M. C., Toronto, Ontario.
 Lithwick, N. H. (Dr.) Ottawa, Ontario.
 Lloyd, D. E. (M^{me}), Edmonton, Alberta.
 Lloyd, F. T., Guelph, Ontario.
 Local Council of Women of Windsor.
 London Association for International Development.
 London Council of Women.
 Lonsdale, Fred, Lloydminster, Saskatchewan.
 Lotz, Jim, Halifax, Nouvelle-Écosse.
 Louvenc, D., Toronto, Ontario.
 Love, Bruce, Etobicoke, Ontario.
 Lurkington, Dennis.
 Lusty, William, Toronto, Ontario.
 Lynch, Mart et Marion, Vancouver, Colombie-Britannique.
 Mabrin, Nadin, Toronto, Ontario.
 MacAskill, David, Sydney, Nouvelle-Écosse.
 MacCulloch, M. (M^{me}), Toronto Ontario.
 MacDonald, D., Downsview, Ontario.
 MacDonald, Eileen A. et 35 autres, Downsview, Ontario.
 MacGillivray, J. M., Edmonton, Alberta.
 MacGregor, Kirk, Downsview, Ontario.
 Mackenzie, H. Lincoln, Cardigan, I.-P.-É.
 Mackie, B. Allan (M^{me}), Prince George, Colombie-Britannique.
 MacKinnon, D. J. (M. et M^{me}), West Hill, Ont.
 MacKinnon, Joan, Dartmouth, Nouvelle-Écosse.
 MacNeil, M., Selkirk, Ontario.
 MacPherson, Ian J., Winnipeg, Manitoba.
 Madwell, E., Toronto, Ontario.
 Maguire, Lillian, Toronto, Ontario.
 Maillet, B., Toronto, Ontario.
 Malayali Association of Ottawa.
 Manin, A., Montréal, Québec.
 Manitoba Chinese Canadian Ad Hoc Committee.
 Manitoba Fashion Institute, Incorporated.
 Manitoba Japanese Canadian Citizens Assoc.
 Manning, Bernard, P., Rexdale, Ontario.
 Manning, W. K., Weston, Ontario.
 Mansfield, Craig, Toronto, Ontario.
 Manson-Hing, William, Vancouver, Colombie-Britannique.
 Marché des Millions.
 Marconi, Mary, Toronto, Ontario.
 Marler, C. H., Markham, Ontario.
 Marshall, F. C., M.D., F.R.C.S. (C.), Edmonton, Alta.
 Marshall, J. L., Baie D'Urfe, Québec.
 Martin, E., Vancouver, Colombie-Britannique.
 Martin, Gordon, Scarborough, Ontario.
 Martin J. E., Ottawa, Ontario.
 Martin, R. Winnipeg, Manitoba.
 Martin, W. A., Willowdale, Ontario.
 Martyn, Milroy R., Scarborough, Ontario.

- Maslak, Emil, Toronto, Ontario.
- Mason, T. H., London, Ontario.
- Mastiomattei, Valérie, Stoney Creek, Ontario.
- Mather, J. D., Etobicoke, Ontario.
- Matschuck, J. (M. et M^{me}), Toronto, Ontario.
- May, Norman S., Weston, Ontario.
- Mayberry, Tom, Edmonton, Alberta.
- McBurney, C. Norman, Don Mills, Ontario.
- McCaffrey, D. C., Ottawa, Ontario.
- McCardle, T. (M^{me}), Sydney, Nouvelle-Écosse.
- McCartney, D. G. (M. et M^{me}), Scarborough, Ontario.
- McClement, E. (M^{me}), Weston, Ontario.
- McColeman, Donald J., Milton, Ontario.
- McDermid, G., Toronto, Ontario.
- McDermid, K. (M^{me}), Toronto, Ontario.
- McDonald, Anne.
- MacDonald, J. C., Vancouver, Colombie-Britannique.
- McDonald, Jim, New Westminster, Colombie-Britannique.
- McDowell, Florence M., Toronto, Ontario.
- McElmoyle, W. A., Victoria, Colombie-Britannique.
- McEwan, R., Don Mills, Ontario.
- McEwin, Mollie, Toronto, Ontario.
- McFarland, P., Vancouver, Colombie-Britannique.
- McFarland, R. P., Vancouver, Colombie-Britannique.
- McGarry, William A., Belfast, I.-P.-É.
- McGill University School of Social Work.
- McGinnis, W. J. (M^{me}), St Catharines, Ontario.
- McGowan, J., Willowdale, Ontario.
- McGown, M., Weston, Ontario.
- McGran, L., Toronto, Ontario.
- McGrory (M. et M^{me}), Weston, Ontario.
- McIllivan (M^{me}), Thunder Bay, Ontario.
- McInnes, Allan, Toronto, Ontario.
- McIntosh, Isabel (M^{me}), Vancouver-Ouest, Colombie-Britannique.
- McKay, Margaret (M^{me}), Willowdale, Ontario.
- McKay, W., (M^{me}), Toronto, Ontario.
- McLaughlin, M., Toronto, Ontario.
- McLaughlin, Margaret et Phyllis, Mississauga, Ontario.
- McLeod, Marvin, Toronto, Ontario.
- McLeod, N. A., Toronto, Ontario.
- McMainy, C. J., Coquitlam, Colombie-Britannique.
- McMaster, Campus Ministries Council, Chaplains and Foreign Student Advisor.
- McMullen, Carl, Hamilton, Ontario.
- McMullen, Lauria Carleton, Ottawa, Ontario.
- McMyn, M. D., Pitt Neadows, Colombie-Britannique.
- McWhinney Edward, C. R., Burnaby, Colombie-Britannique.
- Medyk, Wasyl (M. et M^{me}), Toronto, Ontario.
- Mee, R. J. (M^{me}), Islington, Ontario.
- Meigsoon, F., Toronto, Ontario.
- Meikle, G., Toronto, Ontario.
- Meilleur, P. E. (M^{me}), Calgary, Alberta.
- Meldrum, W., Port Hope, Ontario.
- Memorial United Church.
- Ménard, Alphonse, Toronto, Ontario.
- Mendis, Tyrell, Winnipeg, Manitoba.
- Mennonite Central Committee.
- Menzie, Robert, Kingston, Jamaica.
- Metcalfe, Robin, Halifax, Nouvelle-Écosse.
- Metro Agencies Action Committee.
- Michel, Gertrude, Downsview, Ontario.
- Mill Bay Community League.

- Millar, Joe, Vancouver, Colombie-Britannique.
 Miller, Esther (M^{lle}) White Rock, Colombie-Britannique.
 Millér, J. R. Saskatoon, Saskatchewan.
 Miller, Jean (M^{me})
 Miller, P. A. (M^{me})
 Miller, W. (M. et M^{me}), Don Mills, Ontario.
 Milligan, Brian et Gerri, Toronto, Ontario.
 Mills, John R., Scarborough, Ontario.
 Mills, W. T., Toronto, Ontario.
 Mirchen, Verin, Mississauga, Ontario.
 Mitchell, Nancy (M^{lle}), Toronto, Ontario.
 Moffat, Paul (Dr.)
 Mohit, J. et Christine, Montréal, Québec.
 Monteith, B. et W., Toronto, Ontario.
 Montreal Chinese Community Service Centre.
 Montreal Lakeshore University Womens Club.
 Moore, Dorothy, Toronto, Ontario.
 Moore, Edward, M., Downsview, Ontario.
 Moore, James, Scarborough, Ontario.
 Moosa, A. A., Scarborough, Ontario.
 Morgan, Dave, Toronto, Ontario.
 Morgan, John H. J., Toronto, Ontario.
 Morgan, M. David L., Bridgewater, Nouvelle-Écosse.
 Morin, Thelma, Toronto, Ontario.
 Morris, Cliff et Elizabeth, Toronto, Ontario.
 Morris, Phyllis M. (M^{me}), Scarborough, Ontario.
 Morriss, James (M. et M^{me}), Willowdale, Ontario.
 Morse, Rupert O., Burlington, Ontario.
 Morton, D. G. (M. et M^{me}), Hamilton, Ontario.
 Morton, E. Ralph, Cowichan Station, Colombie-Britannique.
 Morton, James W., M.C., Vancouver Ouest, Colombie-Britannique.
 Morton, V. (M^{me}), Downsview, Ontario.
 Moskalyk, Pete, Kamloops, Colombie-Britannique.
 Motiuk, William, Delta, Colombie-Britannique.
 Mucha, Kenneth, Scarborough, Ontario.
 Muelles, O., Port Hope, Ontario.
 Mulcahy, Mike, Hamilton, Ontario.
 Mullen, Frank, Toronto, Ontario.
 Mundy, Marjorie (M^{me}), Thornton, Ontario.
 Murphy, Allan, Vancouver, Colombie-Britannique.
 Murray, Andrew, B., (Dr.), Vancouver, Colombie-Britannique.
 Murray, Eric et 29 autres, Willowdale, Ontario.
 Murray, G. W., M.D., Richmond, Colombie-Britannique.
 Mutz, Daryl, Vancouver, Colombie-Britannique.
 Myers, Patricia Ann, Fort Richmond, Colombie-Britannique.
 Myers, Phil, Toronto, Ontario.
 Mykytiuk, Adam, Toronto, Ontario.
 Nason, H. Ray, Highland Creek, Ontario.
 The National Black Coalition of Canada (Montreal).
 Naylor, Christian (M^{me}), Willowdale, Ontario.
 Niagara Peace Movement.
 Nicoll, G. H. (M. et M^{me}) Rexdale, Ontario.
 Nicoll, Kenneth, Weston, Ontario.
 Nielson, Jim K., Calgary, Alberta.
 Noble, E. Clarke, Toronto, Ontario.
 Nochury, Patricia, W., Vancouver, Colombie-Britannique.
 Noriyana, R., Toronto, Ontario.
 Norman (M. et M^{me}), Scarborough, Ontario.
 Norman, C., Weston, Ontario.
 Norman, M.A., Toronto, Ontario.
 Normoyle, Alene, Scarborough, Ontario.

- Norris, Jane M. (M^{me}) Vancouver Ouest, Colombie-Britannique.
- North, W., Windsor, Ontario.
- North Toronto Collegiate Institute Students.
- North Vancouver Chamber of Commerce.
- The North York Kiwanis Club of North York.
- Notre Dame de Pompeii Paroisse (Montréal)
- The Nova Scotia Association for the Advancement of Coloured Peoples.
- Nunes, Ann, Missisauga, Ontario.
- Nurbrigg, K. (M^{me}) et (M. et M^{me}) Mississauga, Ontario.
- O'Brien, A., (M^{lle}) Vancouver, Colombie-Britannique.
- O'Connor, Grant, Toronto, Ontario.
- O'Donnell, J., St. Hubert, Québec.
- Oetlinger, W. F., Downsview, Ontario.
- Ogilvie, R. E. (M^{me}) West Hill, Ontario.
- Ogilvie, Ross (M^{me}), Toronto, Ontario.
- Oland, R. H., Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.
- O'Leary, F. B. (M^{me}) Minto, Nouveau-Brunswick.
- O'Leary, Mike, Stroud, Ontario.
- O'Leary, Richard, Toronto, Ontario.
- Olsen, O. (M^{me}), Surrey, Colombie-Britannique.
- Olson, M. D. A., et trois autres Langley, Colombie-Britannique.
- Ontario Advisory Council on Multiculturalism.
- Ontario Khalsa Darbar.
- Ontario Muslim Association, Incorporated.
- Ontario Regional Inter-Faith Immigration Committee.
- Ontario Riding Committee on Immigration.
- Open Door Society, Incorporated (Bureau d'Ottawa).
- Order of the Sons of Holy of Ontario.
- Ordre des Ingénieurs du Québec.
- Orem, Ruth (M^{me}), Détroit, Michigan.
- Orr, H. (M^{me}), Toronto, Ontario.
- Osaer, Robert, Delhi, Ontario.
- Osborne, Arthur Ernest, Brandon, Manitoba.
- Osmond, Daniel H., (Dr.), Toronto, Ontario.
- Ottawa Interfaith Committee on Immigrants.
- Ottawa Muslim Association.
- Ottawa YM-YWCA.
- Page, Lamont B. (M^{me}), Collingwood, Ont.
- Paine, F. E., Toronto, Ont.
- Painter, L. B., Don Mills, Ont.
- Palmer, Janice (M^{me}), Toronto, Ont.
- Palmer, S. F., Toronto, Ont.
- Pan, C. S., Toronto, Ont.
- The Panhellenic Organization
- Pannoyzo, L. (M^{lle}), Toronto, Ont.
- Parkdale Community Legal Services, Toronto, Ont.
- Parrott, Eldred, Toronto, Ont.
- Parsons, Eric, Toronto, Ont.
- Parsonson, C. J., Winnipeg, Man.
- Parti communiste canadien
- Pashka, R. (M^{me}), Scarborough, Ont.
- Paterson, A. Ben, Cap-de-la Madeleine, Québec
- Paterson, Robert E. (M. et M^{me}), Scarborough, Ont.
- Paton, William, A., Burlington, Ont.
- Patterson, H. E. (M. et M^{me}), Calgary, Alta.
- Patterson, J., Weston, Ontario.
- Paulik, V. J. (M^{me}), Caledon, Ont.
- Paukora, C. T., Calgary, Alta.
- Paxton, C., Richmond Hill, Ont.
- Peacock, Fletcher, Edmonton, Alta.
- Pembleton, Hilda (M^{me}), Forest, Ont.
- People's Assembly on Canadian Foreign Policy

- Pernokis, T. (M. et M^{me}), Keswick, Ont.
- Persond, Radhay Rudolph, Prince George, Colombie-Britannique.
- Peterson, H. L., Prince George, Colombie-Britannique.
- Peterson, S. (M. et M^{me}).
- Petrie, W. (Dr.), Ottawa, Ont.
- Petrowski, M., Toronto, Ont.
- Petter, E. G., Nelson, Colombie-Britannique.
- Phillips, Arthur, Marie de Vancouver.
- Phillips, J. J. Victoria, Colombie-Britannique.
- Phillips, P. R., Toronto, Ont.
- Philpott, Anne (M^{me}), Hamilton, Ont.
- Phipps, W. G., Calgary, Alta.
- Pickering, Edward A., Toronto, Ont.
- Pigott, M., Vancouver, Colombie-Britannique.
- Pigott, H. D. (M^{me}), Vancouver, Colombie-Britannique.
- Pilkey, Noah, London, Ont.
- Pininta, H. (D^r), Fort Frances, Ont.
- Pinto, L. A., Ottawa, Ont.
- Pitcairn, Brian, Alikamey, Alta.
- Planned Parenthood, (Guelph).
- Platts, W., Don Mills, Ont.
- Pookay, Donald V., Edmonton, Alta.
- Pool, Gail R., Toronto, Ont.
- Pope, Joseph, Toronto, Ont.
- Pogharian, Varouj, Montréal, Québec.
- Polos, N., Islington, Ont.
- Por, Dianne (M^{lle}), Abbotsford, Colombie-Britannique.
- Portell, Frank, Toronto, Ont.
- Porter, Marion, Toronto, Ont.
- Postnikell, Sandro
- Poznanski, G. W., Ottawa, Ont.
- Prabrasi, Prattis, Willy Jay, Scarborough, Ont.
- Presbyterian Church in Canada Board of Congregational Life
- Price, Patsy et sept autres, Edmonton, Alta.
- The Prince Edward Island Committee of the Canadian Catholic Organization for Development and Peace
- Prince George College, Eleventh Grade Students
- Progressive Conservatives of Metro Toronto
- Projet inter-église sur la population
- Protestant Family Services Bureau, Charlottetown.
- Protestant School Board of Montréal.
- Provost, J. Hector, Vancouver, Colombie-Britannique.
- Prout, Gladys (M^{me}), Toronto, Ont.
- Prowing, H. M., Toronto, Ont.
- Puddy, J., Agincourt, Ont.
- Qicarel, L. R.
- Quigley, J. V., Scarborough, Ont.
- Quittner, J. K., Ottawa, Ont.
- Racicot, B. (M^{lle}), Toronto, Ont.
- Radford, Robert L., Toronto, Ont.
- Rae, I. F., Agincourt, Ont.
- Rai, R. S. et quatre autres, Vancouver, Colombie-Britannique.
- Rajotte, Gordon, R., Brandon, Man.
- Ramlochand, Alfred A., Ottawa, Ont.
- Ramsden, Gordon (M. et M^{me}), Don Mills, Ont.
- Ramsperger, Else, North Vancouver, Colombie-Britannique.
- Ramsperger, Hans, North Vancouver, Colombie-Britannique.
- Ranch, L., Vancouver, Colombie-Britannique.
- Randall, George (M. et M^{me}), Toronto, Ont.
- Rande, Edgar, Don Mills, Ontario.
- Ratchford, J.-C., Toronto, Ontario.

- Rautenkranz, Bodo H. W., Cornwall, Ontario.
- Reade, Betty L. (M^{me}), Oakville, Ontario.
- Redmond, Chris, Waterloo, Ontario.
- Reeds, H. L., Lindsay, Ontario.
- Reesor, N. D., Toronto, Ontario.
- Reid, A. (M^{me}), Toronto, Ontario.
- Reid, G. A., Toronto, Ontario.
- Reid, James J., London, Ontario.
- Reid, Jerry et famille, Cowichan Bay, Colombie-Britannique.
- Reid, Lynn, Vancouver, Colombie-Britannique.
- Reid, R., Toronto, Ontario.
- Reisner, Mary Ellen, Ste. Foy, Québec.
- Reissaer, K., Toronto, Ontario.
- Religious Society of Friends, Toronto, Ontario.
- Rich, Lyon M., St. Laurent, Québec.
- Richards, Edith B., Scarborough, Ontario.
- Richmond, Anthony H. (Prof.), Downsview, Ontario.
- Ridler, Gladys L., Surrey, Colombie-Britannique.
- Ringrose, L. C. (D.D.S.), Renfrew, Ontario.
- Ritchie, Dale R., Halifax, N.-E.
- Robert, John, West Hill, Ontario.
- Roberts, T. R., Mississauga, Ontario.
- Robertson, G. A., Toronto, Ontario.
- Robertson, H., Stratford, Ontario.
- Robinson, Christine E., Ste-Catherines, Ontario.
- Robinson, P., Toronto, Ontario.
- Robinson, R. (M. et M^{me}), Willowdale, Ontario.
- Robinson, W. S., Toronto, Ontario.
- Robsen, Robert Scott, Mississauga, Ontario.
- Rockhead (M^{me}), Toronto, Ontario.
- Rodgers, Charles T., Agincourt, Ontario.
- Rodman, D. O., Toronto, Ontario.
- Rogers, Edith (M^{me}), Edmonton, Alberta.
- del Rosaria, Esperanza, Willowdale, Ontario.
- Rose, A. J., Pointe-Claire, Québec.
- Rose, S. M. (M^{me}), Victoria, Colombie-Britannique.
- Roseborough, A., Hamilton, Ontario.
- Ross, Byron F., Burnaby, Colombie-Britannique.
- Ross, G. D., Vancouver, Colombie-Britannique.
- Ross, H. (M. et M^{me}), Toronto, Ontario.
- Ross, Samuel, Downsview, Ontario.
- Rossler, Eleanor, Mississauga, Ontario.
- Rowlatt, Geri (M^{me}), Ottawa, Ontario.
- Rowson, J., Don Mills, Ontario.
- The Royal Canadian Legion.
- The Royal College of Physicians and Surgeons.
- The Royal Commission on Metropolitan Toronto.
- Royment, J. S. (M. et M^{me}), Calgary, Alberta.
- Ryan, Myrtle, Toronto, Ontario.
- Sabharwal, M. et ses étudiants.
- Sablatnig, Alois A., Toronto, Ontario.
- St. Clair College of Applied Arts and Technology.
- St. Lukes Lutheran Church, Adult Bible Study Class, Ridgeway, Ontario.
- Sakar, Hayat, Toronto, Ontario.
- Salai (M. et M^{me}), Toronto, Ontario.
- The Salvation Army (Toronto).
- Samuel, Joyce, J., Toronto, Ontario.
- Samuillar, M., Mississauga, Ontario.
- Sands, Robert, Toronto, Ontario.
- Sanger, Clyde et cinq autres, Ottawa, Ontario.
- Sanz, Delio, Willowdale, Ontario.
- Sanzalone, Joe, Vancouver, Colombie-Britannique.
- Sarin, Vic, Toronto, Ontario.
- Saskatchewan Human Rights Commission.
- Saskatoon Committee on Racism and Immigration.

Saskatoon Council of Churches.

Saunders, G., Toronto, Ontario.

Saunders, J. Bert, Vancouver, Colombie-Britannique.

Saunders, W., Willowdale, Ontario.

Sauvé, Jean, Toronto, Ontario.

Savage, Armand, Sudbury, Ontario.

Savage, Barbara E. (M^{me}), Prince-George, Colombie-Britannique.

Savage, J., Fort St. James, Colombie-Britannique.

Savage, John, Toronto, Ontario.

Sborran, Sandy M., Toronto, Ontario.

Scarborough United Church of Calgary.

Scarborough West Green Paper, Advisory Committee.

Scarlett, D., Islington, Ontario.

Schauenberg, Joseph N., Jarvis, Ontario.

Schill, C. A., Mississauga, Ontario.

Schoeber, Axel, Vancouver, Colombie-Britannique.

Scholer, C. (M^{me}), Toronto, Ontario.

Scholl, C. A.

School District No. 63, Sidney, Colombie-Britannique.

Schoolings, Daniel, Winlaw, Colombie-Britannique.

Schrader, Alvin M., Toronto, Ontario.

Schrader, Erika, Brampton, Ontario.

Schuster, Peter G. et 62 autres, Vancouver, Colombie-Britannique.

Scientific Pollution and Environment Control Society.

Scott, Robert, Toronto, Ontario.

Scott, W., Toronto, Ontario.

Scriven (M. et M^{me}), Islington, Ontario.

Scriven, W. T., Hamilton, Ontario.

Scullion J. Scott, Toronto, Ontario.

Seager (M. et M^{me}), Scarborough, Ontario.

Secber, Allan E., Don Mills, Ontario.

Segram, Rhoda et Jack, Jack, Victoria Harbour, Ontario.

Sellery, L. M. (M^{me}), Mississauga, Ontario.

Sellner, Kevin G., Halifax, Nouvelle-Écosse.

Serbian League of Canada.

Service d'Accueil aux Voyageurs et aux Immigrants.

Service d'Aide aux Néo-Canadiens (Sherbrooke).

Service pour Immigrants Catholiques.

Shane, J. G., West Vancouver, Colombie-Britannique.

Shannon, S. D.

Sharpe, Ora, Trenton, Ontario.

Shaw, Alice, Agincourt, Ontario.

Shaw, Evelyn (M^{me}), Toronto, Ontario.

Shaw, George M., Beaconsfield, Québec.

Shaw, M., Toronto, Ontario.

Shawinigan Engineering Company, Limited.

Sheehan, Bernice Y. (M^{me}), Vancouver, Colombie-Britannique.

Sheldon, William (M. et M^{me}), Guelph, Ontario.

Shepherd, Lloyd S., Toronto, Ontario.

Shepherd, S. E. (M^{me}), Port Credit, Ontario.

Sheppard, Evelyn and Sheppard, Fred, Weston, Ontario.

Shinkar, W., Toronto, Ontario.

Shore, H. H., Mississauga, Ontario.

Shuysak (M. et M^{me}), Downsview, Ontario.

Sidey, J., Scarborough, Ontario.

Silser Temple and Sikh Cultural Society (Kamloops)

Sim, S. K., Scarborough, Ontario.

Simmer, Ronald et 14 autres, New Westminster, Colombie-Britannique.

Simmons, Dave, Don Mills, Ontario.

Simmons, Keith (M. et M^{me}), Port Coquitlam, Colombie-Britannique.
 Simms, G. C. (D^r), Saint-Jean, Terre-Neuve.
 Simpson, Duncan, Calgary, Alberta.
 Sinclair, Stanley R., Regina, Saskatchewan.
 Sinclair, L. S.
 Sinclair, R. M., Wasaga Beach, Ontario.
 Singer, Louise, Toronto, Ontario.
 Singh, Ajit, Weston, Ontario.
 Singh, G., Downsview, Ontario.
 Singh, Raghbin, Edmonton, Alberta.
 Singh Society de Calgary.
 Skelly, Vivian, Oakville, Ontario.
 Slade, Charlotte B., Islington, Ontario.
 Slatter, John, Downsview, Ontario.
 Slichter, Ted, Newmarket, Ontario.
 Small, Michael, Ottawa, Ontario.
 Smith, D. Bruce, Richmond Hill, Ontario.
 Smith, G. S. (M. et M^{me}), Hamilton, Ontario.
 Smith, G. L., Toronto, Ontario.
 Smith, H., Toronto, Ontario.
 Smith, L. F. (M. et M^{me}), Brantford, Ontario.
 Smith, L. U., Ottawa, Ontario.
 Smith, M. L., Toronto, Ontario.
 Smith, William A., Burlington, Ontario.
 Smits, Nel, Thorold, Ontario.
 Social Action Committee, Temple Emanuel.
 Social Action Committee, Temple Har Zion.
 Social Planning Council of Metropolitan Toronto.
 La Société Franco-Manitobaine.
 Society for Education Research and Counselling on Homosexuality.
 Society for Hamilton Area International Response House.
 Society of Friends (Victoria).
 Sociology Students of St. Lawrence College.
 Somers, Guy S. (M^{me}), Toronto, Ontario.
 Sommerville, Murray E., Toronto, Ontario.
 Sonderskor, K., West Hill, Ontario.
 Sorrenti, Adam Michael, C.A., Toronto, Ontario.
 South Cariboo Board of School Trustees.
 Spencer, Joseph, Toronto, Ontario.
 Spencer, Millie (M^{me}), Toronto, Ontario.
 Sperling, H. W., Prince George, Colombie-Britannique.
 Spiece, K. et famille, Stouffville, Ontario.
 The Spring Haven Society.
 Sproule, J. R. P., Toronto, Ontario.
 Sproule, M. A. (M^{me}), Willowdale, Ontario.
 Sprung, Donald, Dundas, Ontario.
 Spurling, C. R. (M. et M^{me}), Toronto, Ontario.
 Stansal, Allan (M. et M^{me}), Richmond Hill, Ontario.
 Staple, S., Toronto, Ontario.
 Stapleton, J. (M. et M^{me}), Willowdale, Ontario.
 Status of Women and Laws Committee of the University Women's Club of Vancouver.
 Stavenson, John, Waterloo, Ontario.
 Stephens, Kim Alan, West Vancouver, Colombie-Britannique.
 Stevenson, Gertrude, Willowdale, Ontario.
 Stewart (M. et M^{me}), Toronto, Ontario.
 Stewart, Maureen, Victoria, Colombie-Britannique.
 Stocks, J., Toronto, Ontario.
 Stott, Adrian, Vancouver, Colombie-Britannique.
 Strickland, F. (M. et M^{me}), Don Mills, Ontario.
 Stowe, Stanley, Toronto, Ontario.
 Stromberg, Donald, Edmonton, Alberta.
 Stuart, Ruth, Hamilton, Ontario.

- Stuber, F., Surrey, Colombie-Britannique.
- Students Administrative Council of the University of Toronto.
- Students Legal Aid Society of the University of Toronto.
- Subramanyan, S., Windsor, Ontario.
- Sudbury and District Chamber of Commerce.
- Sudbury Regional Multicultural Centre.
- Sugarman, A. B. (M. et M^{me}), Toronto, Ontario.
- Sulverton, Morton, Montreal, Quebec.
- Sunder, Shay, Ottawa, Ontario.
- Sutheland, Thomas, O., Vancouver, Colombie-Britannique.
- Swain, Lorne W., Scarborough, Ontario.
- Sweet, Greg J., Toronto, Ontario.
- Swift, H. T., Vancouver, Colombie-Britannique.
- Syobosylai, Zoltan, Toronto, Ontario.
- Thaft, M., Whitby, Ont.
- Tarling, Eleanor C., White Rock, Colombie-Britannique
- Tarn, Carmen, Toronto, Ont.
- Tassell, E. (M^{lle}), Vancouver, Colombie-Britannique
- Taylor, Cynthia, Hamilton, Ont.
- Taylor, E., Toronto, Ont.
- Taylor Gladys, Toronto, Ont.
- Taylor, Helen (M^{me}), Vancouver, Colombie-Britannique
- Taylor, James A., Toronto, Ont.
- Taylor, Richard W., Toronto, Ont.
- Taylor, Roy et famille, Scarborough, Ont.
- Ternette, Nick, Winnipeg, Man.
- Terrell, W. (M. et M^{me}), West Hill, Ont.
- Tessier, James Conrad, Montréal, Qué.
- Thodani, B. C., Winnipeg, Man.
- Thatcher, Phyllis (M^{me}), Ottawa, Ont.
- Thomas, Clouev. R., Princeton, Colombie-Britannique
- Thomas, D. W., Richmond, Colombie-Britannique
- Thompson, Ottawa, Ont.
- Thompson, Gordon L., Windsor, Ont.
- Thompson, Mary, Ottawa, Ont.
- Thompson, Niel S., Vancouver ouest, Colombie-Britannique
- Thompson, R. J., Oakville, Ont.
- Thompson, S. F., Toronto, Ont.
- Thompsons, H. A.
- Thomson, Eileen, Toronto, Ont.
- Tinning, J., Toronto, Ont.
- Tomassin, L., Lively, Ont.
- Tong, Tom, Willowdale, Ont.
- Tonny, P. J., Bowmanville, Ont.
- Toronto, Korean, United Church
- Townshend, Errol, Toronto, Ont.
- Trans-Canada Alliance of German Canadians
- Tremlett, F. R., Waterloo, Ont.
- Trinity United Church, Ottawa, Ont.
- Trinity United Church, Toronto, Ont.
- La Troupe Folklorique les Sortilèges, Incorporated (Montréal)
- Trybuch, Ruby, Vancouver, Colombie-Britannique
- Tseng, C. H., Toronto, Ont.
- Tufford, W. R., Toronto, Ont.
- Turling, W. A., White Rock, Colombie-Britannique
- Turmel, Helen, Montréal, Qué.
- Turnbull, W. G., Toronto, Ont.
- Turner (M. et M^{me}), Toronto, Ont.
- Turner, David H., Winnipeg, Man.
- Turner, G., Toronto, Ont.
- Turner, J., Scarborough, Ont.

Turnock, A. C., Winnipeg, Man.
 Tweedy, J. (M. M^{me})
 Tynshynski, Nadine, Toronto, Ont.
 Tyson, Leo, Hamilton, Ont.
 Unger, Martin, Toronto, Ont.
 Unger, Walter P., M.D., F.R.C.P. (C)
 Union of Graduate Students McMaster University
 Unitarian Universalist, Gay Caucus
 United Association of Journeymen and Apprentices
 of the Plumbing and Pipe fitting Industry, Local 170
 et Local 463
 United Church of Canada, Department of Church in
 Canada, Division of mission in Canada
 United Church of Canada, Division of mission, Task
 Force of Minority Groups
 United Church of Canada, Loggieville—Black
 River, Pastoral Change
 United Church of Canada, Prophetic Witness
 Committee of the Hamilton Conference
 United Church Women of St. Joseph Island
 United Steel workers of America, Local 7608,
 Toronto, Ontario
 United Way of Greater, Vancouver,
 Colombie-Britannique
 University of Toronto, Faculty Members (45)
 University Women's club of Vancouver
 Union nationale des étudiants Université de Carleton
 Upshall (M.) et famille, Brampton, Ontario
 Urquhart, Harriet, Oshawa, Ontario
 Vancouver Ad Hoc H. of C. Committee on the
 Green Paper
 Vancouver Elementary School Teachers' Association
 Vancouver Opportunities Program
 Vancouver School District No. 39 Board of School
 Trustees
 Van Dyck, Ina, Toronto, Ontario
 van Leusden, D. M. (M^{me}), Winnipeg, Manitoba
 van Neste, Mary K., Kemptville, Ontario
 van Teenhoff, J. Willem, Roxborough, Québec
 van Wagner, C. E., Deep Riber, Ontario
 Varey, Russel, Toronto, Ontario
 Varga, Carl P., Islington, Ontario
 Vibert, Fred, Scarborough, Ontario
 Vibert, Harris, Scarborough, Ontario
 Vieu, Pierre, Toronto, Ontario
 Ville d'Edmonton
 Ville de Toronto, Comité ad hoc sur l'immigration
 Ville de Winnipeg
 Ville de Yellowknife
 Vlasic, Stephen, Hamilton, Ontario
 Voters Policy Association
 Vriend, Evelyn, Vancouver, Colombie-Britannique
 Wade, Kenneth W., Vancouver nord,
 Colombie-Britannique
 Walkeden, D. E. (M^{me}), Agincourt, Ontario
 Walker, Beverly M. (M^{lle}), Vancouver,
 Colombie-Britannique
 Walker, John, Edmonton, Alberta
 Wallsley, E. M. (M^{me}), Toronto, Ontario
 Walner Road Baptist Church, Toronto, Ontario
 Walsh, Stella M., Mississauga, Ontario
 Walters, John, Ottawa, Ontario
 Walther, Theresa, Stonffville, Ontario
 Walton, J., Toronto, Ontario
 Wanner Mennonite Church
 Watd, Marjorie, Toronto, Ontario
 Ward, Robert J., Toronto, Ontario.
 Ware, William (M. et M^{me}), Gooderham, Ontario.
 Warwick, R. (M^{me}), Burnaby, Colombie-Britanni-
 que.

Watchel, Joe, Delta, Colombie-Britannique.
 Watson, Robert (M^{me}), Newmarket, Ontario.
 Watt, Elma (M^{me}), Cambridge, Ontario.
 Web, Lenord, Toronto, Ontario.
 Weber, Milton, Vancouver, Colombie-Britannique.
 Weinrich, Immo, Toronto, Ontario.
 Weir, W. J., Sarnia, Ontario.
 Welland West Women's Institute.
 West, J. P., Burnaby, Colombie-Britannique.
 West, Winnifred D., Toronto, Ontario.
 Western Guard Party.
 Wettlaufer, Bernice (M^{me}), Weston, Ontario.
 White, H. (M. et M^{me}), Toronto, Ontario.
 White, W. A., Hudson, Québec.
 White Rock Citizens' Committee on Immigration.
 Whitehead, John A. G., Mississauga, Ontario.
 Whiting, G. (M. et M^{me}), Toronto, Ontario.
 Whitworth, A. J., Oakville, Ontario.
 Widded (M. et M^{me}), Rexdale, Ontario.
 Wijeratne, Oliver C., Vancouver, Colombie-Britannique.
 Wilckson, John R., West Vancouver, Colombie-Britannique.
 Wilcox, Sheila Ann (M^{me}), Sarnia, Ontario.
 Wild, Ethel (M^{me}), Ottawa, Ontario.
 Wilkinson, Gordon, West Hill, Ontario.
 Willems, André, Crescent Beach, Colombie-Britannique.
 Willison, Mary C., Calgary, Alberta.
 Wilson, G. B., Surrey, Colombie-Britannique.
 Wilson, Doris
 Wilson, J., Downsview, Ontario.
 Wilson, Kenneth (D^r), Edmonton, Alberta.
 Wilson, M. E., Saskatoon, Saskatchewan.
 Wilson, Marjorie, Scarborough, Ontario.
 Wilson, T. V., Toronto, Ontario.
 Windsor, Violet (M^{lle}), Toronto, Ontario.
 Windsor Chamber of Commerce.
 Windsor Gay Unity.
 Winkelman, W. (M^{me}), Toronto, Ontario.
 Winn, M. E. (M^{me}), Toronto, Ontario.
 Winnipeg Labour Council.
 Winnipeg Women's Liberation.
 Winslow, J., Willowdale, Ontario.
 Winter, W. (M^{me}), Scarborough, Ontario.
 Wishart, F. O. (D^r), Toronto, Ontario.
 Wishart, Verne (R^{ce}) et McCracken, Gwenneth A. (M^{me}), Edmonton, Alberta.
 Wogg, Dennis E., Dawson Creek, Colombie-Britannique.
 Wolfe, E. (M^{me}), Coquitlam, Colombie-Britannique.
 Wong, Mary.
 Wong, S. T., Burnaby, Colombie-Britannique.
 Wood, Doris et Wood, John, Rexdale, Ontario.
 Wood, Dorothy et famille, Willowdale, Ontario.
 Woods, J. L., Delta, Colombie-Britannique.
 World Federalists of Canada, Hamilton Branch.
 World Federalists of Canada, Victoria Branch.
 World Peace and Development Committee, Prince George, Colombie-Britannique.
 Wouk, Judith, Halifax, Nouvelle-Écosse.
 Wray, Melvin L., Winnipeg, Manitoba.
 Wright, E. (M^{me}), Toronto, Ontario.
 Wright, K. (M^{me}), Sudbury, Ontario.
 Wright, N., Maple Ridge, Colombie-Britannique.
 Wright, V. E., (M^{me}), Willowdale, Ontario.
 Yarrome, Masako, Vancouver, Colombie-Britannique.
 Yeomans, Marion, Toronto, Ontario.

Yilke, Sam (Dr), Springside, Saskatchewan.
Yoogel, N. (M^{me}), Vancouver, Colombie-Britannique.
York, E. (M^{me}), Abbotsford, Colombie-Britannique.
York Community Services, Toronto, Ontario.
Young, A. C., Vancouver, Colombie-Britannique.

Young, Michael, Don Mills, Ontario.
Young Americans for Freedom.
Young Progressive Conservatives of B.C.
Young Women's Christian Association of Canada.
Young Women's Christian Association of Metro Toronto.
Zakem, Frank, Maire de Charlottetown.

